

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FÉVRIER 2026

Le vendredi 20 février 2026 à 19 h 08, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de M. Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le jeudi 5 février 2026.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

- 1- Nomination d'un(e) secrétaire de séance ;
- 2- Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 11 décembre 2025 ;

N° délib.	Libellés	Rapporteur
2026-02-01	Communication du Maire – Article L.2122-22 du CGCT	M. le Maire
2026-02-02	Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes – 2025	Mme FOURNIER
2026-02-03	Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable – Année 2025	M. CARRATALA
2026-02-04	Budget principal ville – Débat d'orientations budgétaires 2026 – Rapport d'orientation budgétaire	M. MANTEL
2026-02-05	Approbation de la convention à conclure avec la Métropole du Grand Paris pour le versement d'une subvention pour la dématérialisation des inscriptions aux activités du service jeunesse dans le cadre du fonds « Innover dans la ville »	M. CRALIS
2026-02-06	Approbation de la convention à conclure avec la région Île-de-France pour la rénovation et la sécurisation (réfection complète de la toiture) du centre municipal de santé Simone-Veil	M. CRALIS
2026-02-07	Approbation de la convention à conclure avec la Métropole du Grand Paris pour le versement d'une subvention pour l'aménagement de voies cyclables dans le cadre du dispositif « Fonds d'investissement métropolitain »	Mme HERRMANN
2026-02-08	Approbation de la convention à conclure avec la Métropole du Grand Paris pour le versement d'une subvention pour la dimension énergétique du projet de réhabilitation du dojo Gutenberg dans le cadre du dispositif « Fonds d'investissement métropolitain »	M. CRALIS

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260414-PV2026-02-20-AU
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

2026-02-09	Approbation de la convention à conclure avec la Métropole du Grand Paris dans le cadre du fonds « Innover dans la ville » au titre du Programme métropolitain de développement des tiers lieux pour le projet de réalisation de travaux d'aménagement en vue de la création d'un tiers lieu au sein du centre culturel Yves-Montand	M. CRALIS
2026-02-10	Approbation de la création d'une maison de quartier Gargan	Mme GUIMARAES
2026-02-11	Approbation de la convention d'objectifs et de financements avec la caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis – Subvention pour le contrat local d'accompagnement à la solidarité (Clas) et bonus associés	M. le Maire
2026-02-12	Désignation des lauréats de la première session « Coup de pouce jeunesse » 2026	M. le Maire
2026-02-13	Abrogation et modification de la charte du budget participatif de Livry-Gargan	M. AIDOUDI
2026-02-14	Nouvelles modalités relatives à la participation financière de la collectivité à la protection sociale complémentaire des agents dans le cadre d'une procédure de labellisation	M. MARKARIAN
2026-02-15	Création d'un emploi permanent et autorisation de recrutement sur le fondement de l'article L.332-8 2° du Code général de la fonction publique	M. MARKARIAN
2026-02-16	Dérogation au plafonnement des heures supplémentaires des agents dans le cadre des élections municipales	M. MARKARIAN
2026-02-17	Modification du maintien de l'IFSE des agents placés en congé de longue maladie (CLM), en congé de grave maladie (CGM) ou en congé de longue durée (CLD)	M. MARKARIAN
2026-02-18	Modification du tableau des effectifs	M. MARKARIAN

- Communication du vœu « *le Conseil municipal favorable au maintien et à la relance du projet de création d'un 5^{ème} Collège à Livry-Gargan* » ;
- Questions diverses.

Il a été, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance. Mme Marie-Catherine HERRMANN a été désignée pour remplir ces fonctions.

Il est procédé à l'appel par le Secrétaire de séance.

Appel et état des présences

Présents :

MARTIN Pierre-Yves	ATTARD Gérard	BEREZIN Serge
BOUDJEMAÏ Kaïssa	LAFARGUE Jean-Claude	CRALIS Christophe
MANTEL Serge	GUIMARAES Odette	COLLET Marie-Madeleine
MONIER Annick	LEROUX Pierre-Olivier	MAUROBET Catherine
MILOTI Donni	DI IORIO Rina	AOUATI Kheireddine
BORDES Roselyne	MARKARIAN Olivier	BITATSI-TRACHET Françoise
CARRATALA Henri	FOURNIER Marine	TRILLAUD Laurent
LE COZ Lucie	KOUCEM Yacine	HODÉ Laurence
HERRMANN Marie-Catherine	BARATTA Jean-Pierre	ROSSINI Christel
MOULINAT-KERGOAT Hélène	BERTHE Éloïse	
CARCRESS Corinne	DJABALI Sara	

Pouvoirs :

MARTIN Pierre-Yves	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
AIDOUDI Salem	à MILOTI Donni
ARNAUD Philippe	à COLLET Marie-Madeleine
CHASSAIN Clément	à FOURNIER Marine
BERNARD Anne	à MOULINAT-KERGOAT Hélène
ADLANI Myriam	à HERRMANN Marie-Catherine
JOLY Nathalie	à TRILLAUD Laurent
RENAULT Bernadette	à HODÉ Laurence

Excusés :

MAKHLOUF Dounia	HAMZA Ali
MICONNET Olivier	BONINI Bruno

Absents :

LE BLEGUET Marie-Thérèse

Il est constaté l'arrivée en séance de :

- *Monsieur MARTIN Pierre-Yves, à 19h23 ;*
- *Monsieur KOUCEM Yacine, à 19h15.*

En conséquence, le pouvoir donné par Monsieur MARTIN Pierre-Yves à Madame BOUDJEMAÏ Kaïssa est devenu caduc à compter de 19h23, lors de l'examen de la délibération n° 3.

Délibérations

Madame BOUDJEMAÏ — Veuillez excuser Monsieur le Maire qui a un léger retard. Avec son accord, je vais me permettre d'ouvrir cette séance. Il me donne donc momentanément la présidence et, si vous le voulez bien, je vous demande juste de tous vous asseoir, tant dans l'assistance qu'auprès des élus qui siègent au sein de cette instance. Merci beaucoup.

NOMINATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE.

Madame BOUDJEMAÏ — Je vous propose d'ouvrir cette séance à travers la désignation d'un secrétaire de séance. Je vous propose Madame Marie-Catherine HERRMANN. Est-ce qu'il y a des objections ? Non. Madame HERRMANN, si vous voulez bien procéder à l'appel.

Madame HERRMANN — Absolument.

Madame HERRMANN procède à l'appel.

Madame BOUDJEMAÏ — Merci beaucoup, Madame HERRMANN.

Quelques éléments d'information au préalable avant d'ouvrir cette séance. Donc, il nous sera donné de présenter un vœu relatif au cinquième collège, et il sera étudié en fin de séance. Également, durant cette séance du Conseil municipal, 18 délibérations au total seront présentées ce soir, parmi lesquelles la présentation des communications de Monsieur le Maire, trois rapports qui nous seront présentés en matière d'égalité femmes-hommes, de développement durable, mais aussi de débat d'orientation budgétaire ; 14 délibérations en parallèle, parmi lesquelles des conventions à conclure avec nos partenaires institutionnels, telles que la Métropole du Grand Paris, mais également la Région Île-de-France ainsi que la Caf, ainsi que la création d'une maison de quartier au niveau du quartier Gargan, la charte du budget participatif et différentes délibérations qui ont attiré aux ressources humaines au sein de notre collectivité locale. Voilà pour ce panorama de ce Conseil municipal de ce soir.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2025

Madame BOUDJEMAÏ — Je vous propose de revenir dans l'ordre du jour concernant l'approbation du PV du dernier conseil municipal. Je sais que nous avons eu des observations, notamment de Monsieur TRILLAUD, qui ont été prises en considération, et de Madame BITATSI, qui ont été prises en compte.

Madame HODÉ, nous n'avons pas eu de retour. Je ne sais pas si vous avez des retours particuliers sur l'approbation du dernier PV.

Madame HODÉ — Pas de retour.

Madame BOUDJEMAÏ — Pas de retour particulier. Merci infiniment. Je vous propose donc d'ouvrir la séance concernant les communications de Monsieur le Maire.

Madame BOUDJEMAÏ — Pardon, excusez-moi. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. Qui vote donc pour ? Merci beaucoup, chers collègues.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260414-PV2026-02-20-AU
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

Le procès-verbal est adopté à la majorité par :

- 34 voix pour :

BOUDJEMAÏ Kaïssa	CARCREFF Corinne	BEREZIN Serge
MANTEL Serge	ATTARD Gérard	BORDES Roselyne
MAUROBET Catherine	GUIMARAES Odette	AOUATI Kheireddine
MONIER Annick	FOURNIER Marine	MILOTI Donni
COLLET Marie-Madeleine	LE COZ Lucie	DJABALI Sara
LEROUX Pierre-Olivier	BARATTA Jean-Pierre	DI IORIO Rina
MARKARIAN Olivier	CRALIS Christophe	LAFARGUE Jean-Claude
MOULINAT-KERGOAT	BERTHE Éloïse	TRILLAUD Laurent
HERRMANN Marie-Catherine	CARRATALA Henri	BITATSI-TRACHET Françoise

MARTIN Pierre-Yves	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
AÏDOUDI Salem	à MILOTI Donni
ADLANI Myriam	à HERRMANN Marie-Catherine
ARNAUD Philippe	à COLLET Marie-Madeleine
CHASSAIN Clément	à FOURNIER Marine
BERNARD Anne	à MOULINAT-KERGOAT Hélène
JOLY Nathalie	à TRILLAUD Laurent

- 3 abstentions :

HODÉ Laurence	ROSSINI Christel
RENAULT Bernadette	à HODÉ Laurence

2026-02-01 : COMMUNICATION DU MAIRE – ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Mme BOUDJEMAÏ

En application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, la prise de décisions dans les matières énumérées dans la délibération n° 2020-05-05 du 26 mai 2020 portant délégation du Conseil municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

✓ *de prendre acte de la communication des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.*

Madame BOUDJEMAÏ — Nous passons aux délibérations qui concernent les décisions de Monsieur le Maire. Elles ont été annexées dans le rapport que vous avez respectivement reçu. Est-ce qu'il y a des questions, des observations complémentaires aux commissions qui se sont tenues la semaine dernière ? Pas d'observations. Écoutez, merci.

Le Conseil municipal prend acte de la délibération n° 2026-02-01.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260414-PV2026-02-20-AU
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

Madame FOURNIER

Madame BOUDJEMAÏ — Nous passons à la délibération suivante. En l'occurrence, il s'agit d'un rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes qui nous sera donc présenté par notre collègue, Madame Marine FOURNIER. Je vous laisse la parole, Madame FOURNIER.

Madame FOURNIER — Merci, Madame BOUDJEMAÏ. Bonsoir à toutes et à tous. Comme chaque année, je vais vous présenter le rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur la commune de Livry-Gargan. Tout d'abord, je vais commencer sur la politique des Ressources humaines en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Au 31 décembre, la Ville de Livry-Gargan comprend, toute filière organisation confondues, 1 104 agents, avec un taux de féminisation à 68 %. Nous avons des filières plus féminisées, comme les filières sociales, médico-sociales, administratives ou l'animation. À l'inverse, nous allons avoir des filières plus masculines, telles que la police municipale ou les filières sportives.

Concernant le temps de travail et le télétravail, nous avons 26 agents qui sont en temps partiel, dont 88,5 % de femmes. Concernant le télétravail, il concerne 214 agents, dont 77 % de femmes. La Ville est passée à deux journées de télétravail par semaine en 2025.

D'un point de vue des formations aux concours et montées en compétences, nous avons 578 femmes qui ont été formées, contre 273 hommes. Concernant les répartitions en termes des catégories, nous avons 74 % de femmes dans la catégorie A, 72 % concernant la catégorie B et 66 % pour la catégorie C. Au total, ce sont 2 757 jours de formation qui ont été suivis, et la part des jours suivis par des femmes est de 2 061 jours. Concernant la préparation aux concours et examens professionnels, cela a concerné un homme et huit femmes, soit 56 jours de formations dédiées.

Si on s'intéresse au déroulement de carrière et à l'égalité professionnelle, l'avancement de grade a concerné 40 femmes et 17 hommes ; l'avancement d'échelon a concerné 156 femmes et 65 hommes. En termes de promotion interne, on a quatre femmes et un homme qui ont été concernés, et 70 % des bénéficiaires sont des femmes, ce qui est cohérent avec une structure féminisée. Concernant les titularisations, on a des agents stagiaires qui ont été titularisés, ce qui représente 16 femmes et 1 homme. Dans les contractuels nommés stagiaires, on a 8 femmes et 7 hommes. On peut noter que la parité est en constante amélioration pour les nominations de stagiaires. Enfin, on a un index d'égalité professionnelle, sur l'année 2024, qui est de 93 sur 100.

Cela concernait les ressources humaines. On peut faire maintenant le point sur les politiques publiques qui ont été menées en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, mais je vais commencer d'abord par rappeler quelques chiffres clés nationaux. Les femmes gagnent 22 % de moins que les hommes. À travail équivalent, l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes est de 14 %. Les femmes perçoivent des pensions de retraite 30 % inférieures à celles des hommes. On constate également que les femmes sont trois fois plus nombreuses en temps partiel (27 % contre 8 % des hommes). En 2024, les femmes représentent 84 % des victimes de violences conjugales et 138 morts violentes au sein des couples ont été recensés en 2024, dont 107 féminicides.

Si on retourne à l'échelle de la Ville, notamment au niveau des instances de participation et de la vie associative, si on s'intéresse d'abord aux conseillers de quartier en 2025,

Accusé de réception en préfecture
09321930046420260414-PV202602-20-AU
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

on dénombrait 67 conseillers : 32 femmes et 35 hommes. Concernant les instances de participation au niveau des jeunes, on a le Conseil local des jeunes et l'Assemblée citoyenne, constitués de 16 jeunes chacun, avec une majorité de filles (12 filles pour le Conseil local des jeunes et l'Assemblée citoyenne). Pour le Conseil municipal des enfants, il est composé de 43 élus, dont 18 garçons et 25 filles.

Concernant la vie associative, la Ville compte 77 associations, avec près de 25 145 adhérents, et on dénombre 35 % de femmes et 65 % d'hommes. Et parmi ces associations, il y en a plusieurs qui sont engagées dans des actions en faveur des droits des femmes, comme l'association Cro-b'Art ou encore le club d'échecs La Dame de Sévigné.

En matière de lutte contre les violences faites aux femmes, la Ville a un observatoire communal des violences faites aux femmes qui rassemble 38 structures et près de 200 professionnels sur l'ensemble du territoire. Une sensibilisation dédiée aux professionnels à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination des violences intrafamiliales, autour du 25 novembre, a été proposée par la compagnie Les Souffleurs de braises, sous forme de théâtre-forum. On a les permanences des centres d'information sur les droits des femmes et des familles. En 2025, 85 entretiens ont été réalisés avec une juriste spécialisée. Si on fait un bilan, on a 34 % des femmes qui avaient entre 26 et 45 ans, 75 % avaient au moins un enfant à charge et 88 % des femmes ayant bénéficié de ce dispositif étaient victimes de violences au sein du couple ou par leur ex-conjoint.

Toujours en matière de lutte contre les violences faites aux femmes, on a une intervenante sociale au commissariat, qui a reçu 466 personnes, dont 83 % de femmes. Dans ces 466 personnes reçues, 61 % étaient un public livryen, et 80 % de l'activité de l'intervenante sociale au commissariat concerne des violences physiques et psychologiques.

Le centre communal d'action sociale de la Ville est un acteur de proximité puisque l'ensemble des agents sont sensibilisés à l'accueil et ont participé à une sensibilisation. D'ailleurs, une assistante sociale est référente en matière de violences et elle a reçu 28 nouvelles femmes en 2025.

On agit également pour l'hébergement d'urgence et le relogement, notamment avec le partenariat avec La Main tendue, pour l'hébergement d'urgence, avec 7 familles qui ont été accueillies, soit 20 personnes, dont 7 femmes et 13 enfants. Avec le dispositif « Un toit pour elles », 4 femmes victimes de violences ont pu être relogées par le parc social.

En matière de prévention pour la santé des femmes, et notamment autour de l'événement Les Foulées livryennes, qui a compté 1 439 personnes, dont 66 % de femmes, il y a eu des actions de sensibilisation en faveur du dépistage du cancer du sein, mais il y a également eu des ateliers bien-être au centre municipal de santé.

Concernant la planification familiale, 1 937 personnes ont été reçues, donc 95 % de femmes. Dans ces consultations, on a des consultations pour :

- la contraception, qui représente 30 % ;
- la prévention des cancers gynécologiques, qui concerne à peu près 20 % des motifs de consultation ;
- le dépistage des infections sexuellement transmissibles, qui représente 10 % des motifs de consultation ;
- le recours à l'IVG, qui représente également 10 % des motifs de consultation

Accuse de réception en préfecture
093-219300464-20260414-PV2026-02-20-AU
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

Une conseillère conjugale et familiale est présente, et elle a mené 230 consultations, qui ont concerné 181 personnes, dont 87 % de femmes. 86 consultations ont porté sur des difficultés de couple ou des problématiques parentales, et 71 consultations ont porté sur des situations de violence conjugale ou familiale.

On a également, à travers la planification familiale, des actions hors les murs, à travers des forums de prévention sur la santé sexuelle en milieu scolaire, que ce soit en lycée ou en collège. On a eu la sensibilisation au sein du Cada, avec des dépistages d'IST et également des sensibilisations lors des manifestations municipales au sein des structures de la Ville.

Pour la lutte contre la précarité des femmes, la Ville a assuré, en partenariat avec la Drihl 93 et le Secours islamique de France, la mise à l'abri de femmes isolées en situation de rue. Ce sont 18 femmes qui ont été accueillies du 1^{er} février au 3 mars 2025 au sein de la salle Gutenberg. Pendant cette période, les femmes ont pu bénéficier d'ateliers collectifs sur le séjour, la demande d'asile, la santé et les soins gynécologiques.

À propos des enjeux de l'égalité femmes-hommes dans la culture, un projet « Graines de philo à la médiathèque » a été mené, qui vise à intégrer une démarche philosophique dans l'ensemble des pratiques éducatives, avec en thématique principale l'égalité entre les filles et les garçons. Au conservatoire, il y a eu l'organisation de l'action « Le son des femmes », qui vise à mettre en lumière les femmes compositrices de musique.

Autour de la promotion des droits des femmes, notamment pour la Journée internationale des droits des femmes, le 8 mars, en 2025, on a eu un temps fort annuel qui a porté sur l'IVG. Le 8 mars 2025, il y a eu la signature de la convention relative à la pratique de l'IVG médicamenteuse au CMS Simone-Veil, entre la Ville, le Conseil départemental et l'hôpital Jean-Verdier. Du 3 au 14 mars 2025, il y a eu des actions de sensibilisation et de prévention au sein des établissements scolaires de la Ville, et le 14 mars 2025, il y a eu une pièce de théâtre interruption au sein du centre culturel Yves-Montand.

C'était ce que je pouvais vous présenter comme bilan en matière d'égalité femmes-hommes pour l'année 2025 sur le territoire.

Madame BOUDJEMAÏ — Merci, Madame FOURNIER. Merci à Monsieur le Maire, qui vient d'arriver. Je continue momentanément le lien par rapport à votre rapport. Merci. Ce sont des actions qui sont menées, en tout cas qui ont le mérite d'exister. C'est vrai que c'est un sujet qui demeure intemporel. On ne peut qu'acquiescer à l'idée de toujours pouvoir améliorer les différentes actions dans le temps, mais le rapport se veut en tout cas assez exhaustif, tant en matière de santé que d'emploi et d'accompagnements divers, à travers la santé, à travers l'accompagnement social, et surtout et avant tout, d'avoir aussi des partenaires, vous l'avez cité à juste titre, tant associatifs que dans la commande publique, puisque les pouvoirs publics s'associent pleinement dans cette démarche aux côtés des collectivités, et a *fortiori* la commune de Livry-Gargan.

Je ne sais pas si vous avez des observations, des questions, chers collègues ? Madame HODÉ, Monsieur TRILLAUD. Honneur aux femmes ? Honneur aux femmes. Madame HODÉ.

Madame HODÉ — Oui, bonsoir. C'est plutôt pour appuyer sur le fait que ce rapport est bien étayé, il est assez complet. Ça fait déjà quelques années qu'on pense qu'il y a vraiment matière à faire des choses intéressantes sur la ville.

Il y a juste une petite remarque quand même : bien faire attention à noter « rapport d'égalité entre les femmes et les hommes », parce que dans le

Acte de présentation
093-219300464-20260414-PV2026-02-20-AU
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

y a souvent... Je ne sais pas si vous avez remarqué, mais bon. C'est bien d'être un peu attentifs et vigilants là-dessus.

Nous, on a juste une petite question par rapport aux associations. On voudrait savoir sur quelle base les trois associations qui sont mises en avant ont été choisies, parce qu'il nous semble qu'un questionnaire – le son est très mauvais, non ? Non, ça va ? Parce qu'il nous semble qu'un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des associations et peut-être que ça aurait été intéressant d'avoir une synthèse de vos retours.

Madame BOUDJEMAÏ — Je vous propose de céder la parole à Monsieur TRILLAUD pour qu'on puisse continuer dans les questions et puis y répondre simultanément. Merci.

Monsieur TRILLAUD — Oui, bonsoir à tous. Nous, on avait des interrogations concernant la page 23, par rapport au partenariat avec l'association La Main tendue. On parle de deux logements et, juste après, on parle de la capacité d'accueil de 21 places et 7 ménages. On voulait savoir si cela comprenait ces deux logements ou si c'était en plus. Merci.

Madame BOUDJEMAÏ — Peut-être que Madame FOURNIER peut répondre sur le volet associatif ?

Madame FOURNIER — Ce sont les associations qui ont répondu au questionnaire et qui avaient effectivement effectué des actions en faveur des droits des femmes, en tout cas celles qui ont répondu au questionnaire.

Concernant votre question, Monsieur TRILLAUD, excusez-moi, est-ce que vous pouvez juste me redire la... page 23. Ah oui, les 21 places et les sept ménages, c'est ça ?

Monsieur TRILLAUD — Oui, c'est ça.

Madame FOURNIER — Oui, c'est dans les deux logements.

Madame BOUDJEMAÏ — Merci pour ces réponses des plus factuelles. Si vous ne voyez pas d'autre observation, chers collègues, l'idée est de prendre acte de ce rapport et je vous remercie infiniment, à la fois des travaux menés avec le concours des services de la Ville et des partenaires. Merci beaucoup, Madame FOURNIER.

Monsieur le Maire — Merci, Madame BOUDJEMAÏ, pour la présidence de cette séance du Conseil municipal du 20 février. J'ai eu un contretemps, notamment avec Monsieur le Préfet, qui était en visite au commissariat de police nationale, et j'étais là pour représenter la commune de Livry-Gargan.

Merci en tout cas pour la présentation de ce rapport par Madame FOURNIER, un rapport en effet étayé et bien complet. Je vous remercie d'avoir mis en place ces différentes actions tout au long de cette mandature.

Le Conseil municipal prend acte de la délibération n°2026-02-02.

2026-02-03 : RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE – ANNEE 2025

M. CARRATALA

Monsieur le Maire — Nous avons le deuxième rapport annuel sur la situation en matière de développement durable sur l'année 2025, et je vais donner la parole à Monsieur CARRATALA.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260414-PV2026-02-20-AU
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

Monsieur CARRATALA — Oui, merci Monsieur le Maire. Chers collègues, Mesdames, messieurs. Je vais donc vous présenter le rapport de développement durable et nous avons effectivement des slides de support.

Dans les premières slides, c'est juste pour rappeler un petit peu le contexte, rapidement, qui concerne l'agenda 2030, puisque nous nous sommes engagés, dans cette mandature, sur cet agenda 2021, et ensuite l'agenda 2030. Nous parlerons de la gouvernance, des actions phares, quelques chiffres et des perspectives et conclusions.

Alors, ce rapport est important, c'est le dernier de la mandature, beaucoup de choses ont été réalisées, d'autres resteront à faire, mais disons que, ce soir, c'est déjà pour présenter ce qui a été fait en 2025 et les quelques perspectives importantes à rappeler.

Dans le contexte réglementaire, je rappelle, sur le slide suivant, que c'est la loi du 12 juillet 2010, dite de Grenelle 2, qui avait imposé aux collectivités de plus de 50 000 habitants de produire un rapport annuel sur le développement durable. Pour Livry-Gargan, c'était une démarche volontaire, nous n'avions pas atteint ce nombre d'habitants, mais c'était une volonté de montrer notre engagement pour le développement durable – décret d'application qui précise un petit peu, plus particulièrement pour les villes, le cadre dans lequel elles peuvent agir.

Les objectifs du développement durable, là aussi un rappel, vous vous souvenez des cinq finalités du développement durable : les trois actes : environnement, social et économique, et les cinq finalités qui sont :

- lutter contre le changement climatique et préserver la biodiversité – donc les deux premières finalités dans le cadre de l'environnement ;*
- permettre l'épanouissement de tous les êtres humains et assurer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations – donc c'est le deuxième axe, plus lié au social ;*
- fonder les dynamiques de développement suivant les modes de production et de consommation responsables et, bien sûr, respectueux de l'environnement.*

Le slide suivant va un tout petit peu plus dans le détail pour rappeler les 17 objectifs de développement durable. Je ne vais pas les citer ce soir, mais ils sont listés là. Surtout, pour l'année 2025, on a travaillé plus particulièrement sur sept grands enjeux :

- la préservation et la valorisation de la biodiversité – on va voir quelques actions, en synthèse ce qui a été réalisé ;*
- la sobriété énergétique ;*
- les mobilités douces et actives, avec pas mal de choses effectivement menées en 2025 ;*
- la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations ;*
- l'économie circulaire ;*
- la santé publique ;*
- l'éducation.*

Le slide suivant, la gouvernance, parce qu'en matière de développement durable, bien entendu, la Ville n'agit pas seule. Elle est dans un contexte avec un certain nombre

Accuse de réception en préfecture
093-219300464-20260414-PV2026-02-20-AU
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

d'acteurs et de partenaires, qui l'accompagnent et qui l'aident effectivement dans la mise en place de ces différentes actions. Un rappel des partenaires techniques principaux :

- Île-de-France Mobilités, bien entendu pour les mobilités ;*
- Grand Paris Grand Est, qui a financé un certain nombre de nos actions ;*
- des bureaux d'études, qui, ponctuellement, interviennent effectivement sur nos projets ;*
- les services internes de la Ville, qui sont bien engagés.*

Si je continue à droite, partenaires financiers, plus spécifiquement :

- la Région Île-de-France ;*
- le Département de la Seine-Saint-Denis ;*
- la Métropole du Grand Paris ;*
- l'Ademe.*

Démocratie participative : les projets qu'on a pu implémenter, ou sur lesquels on a pu réfléchir. Il y a eu des consultations, des interactions avec les conseils de quartier, avec le Cesel et, quelquefois, des propositions qui ont pu être effectivement intégrées dans le plan de développement durable de la Ville. Quelques associations, ponctuellement, sont aussi venues renforcer, avec lesquelles on a pu mener des partenariats, tels que Faune Alfort pour les animaux sauvages, Écobulles ou le collectif Green For US, qui était plus sur les actions périodiques de ramassage citoyen, pour montrer que la ville, la propreté et le souci de la qualité de nos rues, de l'air, de l'eau, c'est effectivement un souci qui doit être celui de tous les citoyens, et, ponctuellement, montrer qu'il y a une volonté d'agir et de montrer le bon chemin, en ayant eu quelques personnes – trop peu à notre sens – qui ont rejoint cette préoccupation d'essayer de participer ou de montrer que c'est important de participer dans ce genre d'opération.

Sur le slide suivant, je dirais que ce sont les actions principalement qui concernent plutôt l'environnement, les actions phares de l'année 2025 :

- La première action, la requalification du site du lac de Sévigné, c'est bien engagé. Ça a été bien engagé en 2025. C'est un sujet, comme vous le savez, qui a pris du temps à mûrir, complexe pour la mise en œuvre de tous les acteurs et afin de répondre au projet, qui a été co-construit avec les riverains et les citoyens. On a voulu mettre en évidence le fait qu'il y a eu beaucoup d'actions en 2025. Bien entendu, la finalisation de toutes ces actions trouvera concrétisation à objectif tout début de l'été 2026, mais pour ceux qui circulent dans ces parages, ils peuvent voir effectivement que les travaux avancent à grands pas.*
- L'ouverture du square Bayard a été réalisée au cours de l'année 2025.*
- L'aménagement de l'espace Georges-Cemenceau, c'est quelque chose sur lequel un certain nombre d'aménagements ont pu être menés en 2025.*

Plus dans la partie biodiversité, nous avons :

- l'atlas de la biodiversité, qui avait été finalisé l'année précédente, mais il y a eu des présentations et des expositions au parc Lefèvre, avec une déclinaison et une information auprès de tous les citoyens ;*

Accusé de réception en préfecture 093-219300464-20260414-PV2026-02-20-AU Date de télétransmission : 14/04/2026 Date de réception préfecture : 14/04/2026

- dans les grands sujets, la désimperméabilisation de la cour de l'école Bayard ; c'était aussi un travail assez important, parce que comme vous le savez, on avait déjà mis en place des cours oasis durant les années précédentes, et on en a encore en perspective, le fait d'avoir effectivement plus d'îlots de fraîcheur dans nos villes, et cela passe par les écoles notamment – on sait bien que, pour les enfants, avoir des cours bitumées, c'est particulièrement chaud lorsque les journées d'été arrivent, et les cours oasis, cela rafraîchit de plusieurs degrés pour les cours d'école ;
- la renaturation de la place Jacob, vous l'avez vu, c'est un projet important de l'année 2025 – on avait attendu l'automne pour pouvoir faire toutes les plantations qui devaient être faites ;
- le parking végétalisé du boulevard Chanzy, c'est un parking créé effectivement avec un certain nombre de normes qui deviennent maintenant presque obligatoires en ce sens qu'on fait des parkings avec effectivement la récupération des eaux de pluie et puis aussi une végétalisation maximale de ce genre d'espace.

Voilà, donc ça, c'est le premier slide sur les sujets plus environnementaux.

Pour le slide suivant, je vais passer la parole à Madame HERRMANN, puisque ça concerne tout particulièrement la partie mobilité, et il y a eu pas mal d'actions phares au cours de 2025.

Madame HERRMANN — Oui, merci Henri. Effectivement, je vais prendre la parole sur les mobilités. S'agissant des mobilités actives, nous sommes engagés depuis 2021 sur le développement de ces mobilités dans le but d'améliorer la santé environnementale, donc forcément la santé de nos Livryens. Sur les mobilités actives, nous avons déjà un plan vélo, qui avait été voté en 2021, qui suit son cours et qui atteint aujourd'hui 28 kilomètres. On a développé aussi cette année la mise en place, près du collège Germaine-Tillion, une borne de réparation pour les vélos. On a aussi des pompes vélos. Mais les mobilités actives, c'est aussi comment se déplacer à pied, et notamment on a mis en place un jalonnement piéton, qui débute, certes, mais nous avons notre premier jalonnement piéton qui a été réalisé en 2025.

Autres que les mobilités actives, il y a aussi les transports. Nous travaillons au quotidien avec Île-de-France Mobilités et nous avons enfin obtenu des conditions décentes pour nos Livryens, afin de se déplacer en 147 avec des bus articulés et une augmentation de la fréquence de ces bus.

Pour le stationnement, tu as parlé effectivement du parking, mais il y a aussi l'expérimentation Cocoparks. Cocoparks est un stationnement qui est contrôlé par l'intelligence artificielle et qui permet, grâce à une application, aux gens de retrouver les endroits où les places sont disponibles à la minute près, et qui permet aussi un contrôle des places qui sont occupées de façon inadaptée, par des couleurs qui s'affichent au niveau de notre police municipale, qui peut donc intervenir si les stationnements sont incorrects.

Nous travaillons aussi pour la sécurisation des enfants, en espérant avoir le plus d'enfants possibles qui viennent à pied aux écoles puisqu'ils habitent quasiment tous de façon rapprochée d'une école.

Tout est bon, pour la Ville de Livry-Gargan, pour favoriser ces déplacements pour nos agents : forfait mobilité durable. Pour une première année, nous avons plus de 100 agents qui ont pu en bénéficier, ce qui est quand même très satisfaisant. Nous avons développé le « Mai à vélo ». Sur Livry-Gargan, 34 000 kilomètres de vélo ont été pratiqués et enregistrés sur une application au mois de mai. Nous avons aussi des pistes

Mairie de Livry-Gargan
093-219300464-20260414-PV2026_02-20-AU
Date de réception préfecture : 14/04/2026

de vélos, des expositions de vélos à cette occasion, et on recommencera. Au niveau des écoles, nous participons au Défi Moov', qui correspond à une activité régionale. Nous avons eu quatre écoles qui ont participé à ce concours, les enfants venant à pied, en bus ou à vélo à l'école. C'était une belle approche.

Et puis notre conservatoire nous a enrichi avec un parcours musical à vélo cette année, pour pouvoir concilier la réalisation des enfants de ce que peut être le déplacement autrement qu'en voiture avec papa et maman.

J'aurais un dernier point, c'est le bilan des bornes électriques. Nous sommes au-dessus d'un grand nombre de villes, et nous avons chaque borne qui est utilisée pratiquement six fois par jour.

Monsieur CARRATALA — Merci, Cathy. Effectivement, beaucoup de choses sur cette partie mobilité.

On va passer au slide suivant. Alors là, il y a les travaux d'exploitation de la géothermie. C'est vraiment un sujet phare essentiel – plutôt travaux de préparation de l'exploitation de la géothermie. On l'a mis en évidence ici parce qu'en 2025, vous le savez, on a eu l'occasion, au sein du conseil municipal, de vous en parler plusieurs fois. On a eu effectivement la signature de tous les engagements dans le cadre du projet avec la Ville de Clichy-sous-Bois, et les travaux de préparation du réseau ont pu démarrer en 2025. Vous avez pu peut-être voir que ça descend effectivement de Clichy-sous-Bois, et cela va continuer. Mais disons que la première phase a pu déjà démarrer. Ensuite, une autre étape importante sera à la fin de l'été, puisqu'on aura les travaux de forage pour aller chercher l'eau et vraiment préparer la géothermie. En 2027, nous aurons effectivement le réseau de chaleur qui commencera à fonctionner avec les premiers bâtiments, et vous savez que cela prendra à peu près trois ans pour avoir le déploiement complet du projet sur la ville. Cela permettra effectivement d'avoir une énergie renouvelable, inépuisable, locale et à des coûts vraiment très intéressants pour la Ville et pour les Livryens. C'est donc vraiment un projet majeur, en termes de développement durable, qui est mené là et qui portera ses fruits à partir de 2027.

D'autres actions, plus mineures mais à signaler tout de même :

- La modernisation de la déchetterie : elle a été fermée, vous vous en souvenez, pendant trois mois à peu près, mais les travaux qui devaient être faits ont été faits. Elle a été remise aux normes, parce que les normes évoluent. C'est vrai que l'on doit suivre cela. Il y avait une action importante qui a été faite.
- La signature officielle du contrat local de santé de la Ville. C'est important, la santé, et c'est presque la cible du développement durable, si l'on doit regarder un peu plus loin. C'est vrai que la Ville s'est engagée sur ce contrat local de santé.

Sur le slide suivant, je rappellerai quelques chiffres en 2025 :

- 160 arbres plantés, très peu déplantés – on en a eu quelques-uns, mais le solde est vraiment très positif. Je rappelle que pour les arbres, quand on enlève un arbre, c'est parce qu'il y a un projet et, de toute façon, on compense immédiatement et on est obligés de le faire dans le cadre de ce projet.
- 28 kilomètres d'aménagement cyclable, comme Madame HERRMANN a pu le préciser.
- Les recharges, cela a été également dit.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260414-PV2026-02-20-AU
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

- 24 cendriers installés. Vous savez qu'on a plus de 540 corbeilles de rue et on a installé aussi des cendriers régulièrement, tous les ans, sur la ville. 24 nouveaux cendriers ont donc été installés et 224 000 mégots collectés depuis 2022, c'est-à-dire 800 kg de CO₂ épargnés. On en trouve toujours sur les trottoirs, cela n'empêche pas, mais on en trouve beaucoup moins grâce aux cendriers qu'on a pu mettre, qui sont recollectés et qui sont ensuite traités de manière écologique pour éviter que cela pollue l'eau via les réseaux d'assainissement.
- 1 186 lanternes changées en LED, là aussi c'est un point majeur de développement durable parce qu'on sait bien que le LED consomme beaucoup moins d'énergie que les lampes traditionnelles. Des fois, on ne peut pas le faire immédiatement parce que les lanternes ne sont pas compatibles. C'est pour cela qu'il faut un plan pluriannuel, et c'est ce plan qui est en train de se dérouler pour faire en sorte de changer. On est maintenant très avancés sur ce plan puisque, au total, on arrive à près de 3 500 points lumineux – on est à peu près à 4 500 au total sur la ville – qui ont pu être remplacés, et c'est une très bonne chose. Économies, effectivement, d'énergie, moins d'électricité dépensée, moins de dépenses pour la Ville et donc de charges pour la Ville.
- Une vingtaine de composteurs distribués à la Fête du printemps, on renouvelle l'opération régulièrement, pour ceux qui veulent faire du compostage.
- Action plus anecdotique mais importante, puisqu'on a, malheureusement, le traitement des animaux de compagnie. Quelques fois, il y a des comportements complètement irresponsables. On en a déjà souligné un, je crois, au dernier conseil municipal, un chien maltraité, et on a voulu, effectivement, marquer le coup auprès de l'association 30 Millions d'amis.

Perspectives et conclusion – cela concerne le dernier slide : poursuite des actions horizon 2030. Pour rappel :

- la désimperméabilisation des cours des écoles Vauban et Florence-Arthaud – je vais commencer à en parler tout à l'heure ;
- le plan de jalonnement piéton/vélo ;
- le déploiement du tri des déchets hors foyer : on avait commencé à le faire au parc Lefèvre, si vous l'avez vu, mais cela s'accélèrera ;
- l'exploitation de la géothermie – j'en ai parlé ;
- la poursuite de la démarche « Ville amie des animaux » : vous vous souvenez qu'on a eu une patte, il y a des actions qui continuent, avec les Caniparcs ou ce genre d'action qui donnent une place plus large à nos amis animaux domestiques, mais on pense aussi à la faune sauvage ;
- la gare de Sevrans-Livry, ouverture Horizon 2027 : cela a été mis aussi parce que cela sera sur le territoire et il faudra penser, dans cette perspective, faire en sorte que cela puisse aussi être accessible de la manière la plus souple pour les Livryens ;
- le TZ3, là aussi pour 2027, donc on n'y est pas encore tout à fait ;
- l'aménagement des parcs Bellevue et des Friches : je vous rappelle qu'effectivement, il y a un puits d'aération actuellement qui est encore pris par les travaux, il nous sera restitué et donc il y aura un aménagement, comme on a pu le dire, avec des subventions associées pour qu'on puisse aménager cette zone verte de la meilleure manière possible ;

093-219300464-20260414-PV2026-02-20-AU
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

– la mise en place d'une stratégie numérique responsable.

On verra dans le détail des actions, parce que là, bien entendu, j'arrive à la fin de cette présentation. J'espère qu'on n'a pas été trop longs, mais je crois qu'il y avait quand même de la matière à souligner. Mais vous verrez effectivement qu'il y a beaucoup plus de détails dans le rapport complet, bien entendu. Là, je suis allé à l'essentiel.

Sur la stratégie numérique responsable, c'est aussi effectivement faire attention à nos réseaux – vous savez que ce sont des systèmes qui sont très souvent attaqués, l'actualité nous le rappelle régulièrement –, mais aussi éviter effectivement au niveau de la Ville les photocopies, etc. – cela s'accélère aussi –, faire en sorte qu'on soit de plus en plus vers le zéro papier. C'est un des éléments, il y a beaucoup de déclinaisons autour de cette stratégie numérique responsable.

Encore une fois, il y a beaucoup plus de détails dans le rapport, qui sera accessible depuis le site de la mairie, mais voilà, je pense à vous avoir dit les principales choses sur le rapport pour 2025 et ses perspectives. Merci.

Monsieur le Maire — Merci, Monsieur CARRATALA, pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de parole ? Madame HODÉ.

Madame HODÉ — Oui, alors vous vous en doutez, mais on a lu avec beaucoup d'attention ce rapport, et encore une fois, on a quand même plusieurs remarques à faire sur celui-ci. Ce n'est pas la première fois qu'on intervient sur le rapport développement durable, donc il y aura peut-être des redites, mais je ne pense pas.

Sur le projet du lac de Sévigné, par exemple, vous indiquez qu'un inventaire a été effectué par la LPO. Est-ce que vous pouvez nous indiquer quand il a eu lieu, parce qu'on est très étonnés qu'un inventaire ait pu avoir lieu alors que des arbres ont été coupés, qui abritaient des espèces protégées. Donc on aimerait avoir plus d'informations là-dessus.

Ensuite, on ne donne pas forcément le même sens au mot « renaturation ». Par exemple, pour la place Jacob, quand on voit le résultat, on se demande vraiment où est la renaturation. Renaturation par rapport au chantier ? Il faudra nous expliquer.

Sur l'aménagement de Georges-Clemenceau : sur le parc Clemenceau, on voudrait bien savoir quand il sera enfin reclassé afin de le sanctuariser. Quel dommage de n'avoir pas travaillé avec le conseil de quartier pour proposer un projet qui répond aux besoins des habitants du quartier ! Cette année encore, on regrette le gâchis, les arbres abattus, et on peut se dire ce soir que la création d'îlots végétaux que vous prévoyez ne les remplacera pas.

On est aussi étonnés que vous n'évoquiez pas plus le septième parc, parce que pendant un petit moment, on entendait souvent parler de ce septième parc et puis là, on n'entend plus trop parler, donc on aimerait bien savoir où il en est.

Je continue mon énumération. Je reprends un peu tous les points qui ont été abordés. Sur les déchets, nous...

Monsieur le Maire — Vous êtes libre. Vous êtes libre d'énumérer, allez-y.

Madame HODÉ — Pardon ?

Monsieur le Maire — Vous êtes libre d'énumérer. On ne vous empêche pas.

Madame HODÉ — C'est gentil encore de m'autoriser à énumérer.

Accusé de réception en préfecture 093-219300464-20260414-PV2026-02-20-AU Date de télétransmission : 14/04/2026 Date de réception préfecture : 14/04/2026

Monsieur le Maire — On ne vous empêche pas, depuis le début du mandat, de vous exprimer, Madame HODÉ.

Madame HODÉ — J'espère bien qu'on ne va pas s'arrêter là. Sur les déchets, on regrette que le recyclage dans les poubelles publiques – vous en avez parlé – ne soit toujours pas mis en place. Ce n'est quand même pas une mesure très difficile à prendre et cela fait des années qu'on l'attend, des années qu'on la réclame.

Toujours sur le recyclage, même si on sait que cela relève de l'EPT, est-ce que vous pourriez vous battre pour permettre aux immeubles de trier le verre grâce à des containers ? Nous, il y a plusieurs habitants qui nous ont fait remonter le fait qu'ils auraient bien aimé eux aussi trier le verre.

Sur les travaux de rénovation énergétique, vous nous dites que la Ville s'engage sur la voie de la décarbonation, mais c'est vrai que c'est quand même encore assez peu. C'est un peu tard. Le retard s'est accumulé et il serait utile d'accélérer le mouvement et de réfléchir un peu plus aux énergies renouvelables. J'ai bien entendu ce que vous dites sur la géothermie, mais je pense que la géothermie n'est pas la seule solution. Il va falloir réfléchir à d'autres solutions, et vous savez bien que nous sommes très attachés au voltaïque.

J'ai une question aussi. On s'interroge sur le calcul de la compensation écologique. On voudrait savoir, si vous le savez, que valent deux cèdres abattus par rapport à une toiture végétalisée ? On s'interroge.

Enfin, sur le label « Ville amie des animaux », je me souviens que lors du débat, vous nous aviez annoncé que c'était une première étape et qu'on allait avoir rapidement la deuxième patte. Pour l'instant, on n'en entend pas trop parler. On voudrait savoir ce que cela va donner, ce label.

Pour conclure, on peut reconnaître qu'il y a eu des efforts depuis 2021, parce que forcément, il a fallu rattraper le retard pris lors du mandat précédent. Mais je pense que malgré tout, il va falloir avoir une vraie vision à long terme sur le développement durable et que ce n'est pas assez pour notre ville.

Monsieur le Maire — Merci, Madame HODÉ. Monsieur TRILLAUD. Vous avez aussi une liste ?

Monsieur TRILLAUD — Bien sûr, bien sûr. Peut-être un peu plus courte, parce que c'est vrai que Madame HODÉ a repris des points qu'on avait soulevés également. Nous, on aimerait avoir des nouvelles du curage du lac de Sévigné, parce que c'est vrai que l'opération n'ayant pas été réalisée, on est étonnés.

Également, pour l'éco-parking, c'est vrai qu'on avait été un peu surpris, au début, quand il avait été annoncé, mais on trouve ça dommage qu'il n'y ait aucun arbre. C'est plutôt des buissons. Évidemment, les arbres vont pousser, mais je me demande où ça en est. On est assez déçus sur ce point.

Également, une déception sur la renaturation de la place Jacob, puisque c'est vrai qu'on nous annonçait neuf arbres – c'est ça, Monsieur CARRATALA – qui sont plantés, mais nous, on estime que c'était peut-être l'occasion, puisqu'il y a quand même un budget conséquent qui est alloué au développement durable, de planter peut-être un bel arbre adulte au milieu, quelque chose qui donne de l'ombre aux forains et également aux gens qui viennent faire leur marché sur Jacob. Une occasion de perdu, mais ça peut se rattraper.

Et vous avez évoqué la plantation de 160 arbres : est-ce que c'est le solde positif ou est-ce que c'est le total ? Et dans ce cas, combien avons-nous perdu d'arbres sur la zone ?

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260414-PV2026_02-20-AU
Date de mise en ligne : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

entre ceux qui ont été abattus, hélas, sur le parc Clemenceau ou qui sont morts de leur grand âge ? Voilà, savoir le solde.

Quoi d'autre ? Pour enchaîner sur le parc Clemenceau, c'est vrai qu'après qu'il ait disparu des sites de la Ville, pendant un moment, on est content qu'il soit définitivement sauvé et on aimerait avoir plus de précisions sur ce que vous comptez faire sur le parc, même si effectivement on a des petites choses, mais on n'a pas de vision sur le long terme concernant les plantations. Il y a les espaces de jeu, ça c'était pas mal et, voilà, voir un peu plus le développement de ce parc, qui heureusement reste parmi nous. Merci.

Monsieur le Maire — Henri, je te propose...

Monsieur CARRATALA — Oui, alors, je vais répondre à un certain nombre de questions, et puis si Monsieur le Maire peut compléter, mais j'ai déjà quelques réponses à vous apporter.

Déjà, je suis étonné que lors de la commission, vous n'ayez pas exprimé un certain nombre de questions parce qu'il y a beaucoup de questions basiques et les commissions, c'est fait pour ça. Donc il y avait sans doute un effet d'annonce attendu ce soir, et donc du coup, vous demandez des chiffres très précis, etc. Ça demande un petit peu de travail à l'administration pour les récupérer. Je ne suis pas sûr qu'on puisse tous les récupérer. Votre approche travaille tactique ne passe pas.

Monsieur TRILLAUD — C'est toujours bien de redemander quand on est en public. C'est pour ça que, parfois, je repose les mêmes questions.

Monsieur CARRATALA — Non, mais ça permet, les commissions, normalement, si je ne m'abuse, de préparer les sujets. Et si vous avez des questions...

Monsieur TRILLAUD — Il n'y a pas de question piège.

Monsieur CARRATALA — Non, il n'y a pas de question piège.

Monsieur TRILLAUD — Le solde, c'est juste que...

Monsieur CARRATALA — Vous demandez des précisions. La donnée exacte aurait pu vous être donnée ce soir. Je ne suis pas sûr que là, on sache exactement quel est le solde, mais je sais qu'il est très positif. C'était ma première remarque.

Ensuite, je vais essayer de répondre à un certain nombre de questions. Pour commencer, sur le lac de Sévigné, sur l'inventaire LPO, là aussi, il y a eu un inventaire, effectivement. La date exacte, je ne sais pas si on l'a. Il faut retrouver dans les dossiers quelle date, mais on va la trouver, puisque ça a été fait.

Je vais vous répondre sur le septième parc, parce que c'était un projet. On en a surtout parlé au début de la mandature, les trois premières années. On avait beaucoup avancé. On avait de grandes ambitions pour toute cette zone-là. Il se trouve qu'un certain nombre d'organismes ont retoqué le projet, qui était celui que l'on accompagnait, qui était proposé par Placoplâtre, tous les possesseurs du terrain, et à raison, parce qu'il y avait effectivement, d'une part, sur certains endroits, des animaux qui étaient protégés. Il y a certaines zones qu'on n'a pas pu toucher. Ensuite, il y avait des végétaux aussi. Il y avait l'idée d'apporter beaucoup de terres. Donc il y a eu plusieurs phases dans ce projet. À l'époque, on vous en avait tenus un peu au courant. Finalement, il y a eu des blocages au niveau de la préfecture – Monsieur le Maire aura exactement le suivi précis de comment ça s'est passé – par rapport au projet qui était présenté parce qu'il n'apportait pas suffisamment de conditions qui permettaient vraiment d'avoir un parc et qui permettaient de mettre les volumes de terres que, par exemple, Placoplâtre avait prévu.

Procès-verbal de la Commission de la Préfecture
093-219300464-20260414-PV2026-02-20-AU
Date de réception préfecture : 14/04/2026

d'y mettre. Vous savez que cette zone-là fait une énorme cuvette, qui est d'ailleurs le résultat d'une exploitation du gypse au XIX^e siècle. Elle n'était pas naturelle, cette cuvette, et donc l'idée était effectivement de la reboucher. Mais entre-temps, il y a eu la végétalisation et la nature qui avait repris ses droits sur toute cette zone-là, notamment avec des chiroptères, notamment avec des espèces, etc. Donc il y a eu plusieurs tentatives de réajuster le projet et, finalement, dans sa dernière mouture, il n'avait toujours pas été accepté. Cela ne veut pas dire qu'il ne se fera jamais, cela veut dire qu'effectivement, il y a eu des blocages qui ont été faits par des organismes, le plus souvent de l'État, qui ont effectivement tenu à ce que certains principes importants soient respectés, et donc le compte n'y était pas. Sur cette mandature, clairement, on n'a pas pu aller plus avant. Il y a eu deux ou trois allers-retours avec différents projets qui ont été faits, mais voilà pourquoi le septième parc, malheureusement, dans les conditions, en tout cas, qu'on espérait, n'a pas pu être réalisé. On en a pris acte et c'est bien, effectivement, qu'on arrive à faire le projet qui soit le plus vertueux possible, et aussi qui apporte, pour les habitants de Livry-Gargan, un espace nature qui fasse sens. Voilà où on en est aujourd'hui sur ce septième parc.

Sur le traitement des déchets, vous avez posé une question sur le tri. Il y a deux ans, on a commencé une expérimentation sur le parc Lefèvre. Vous avez dû voir des poubelles bi-flux qui ont été mises en place. Malheureusement, on n'a pas pu aller plus loin puisqu'il y avait l'EPT qui avait un certain nombre de responsabilités autour de la récupération, et l'EPT n'était pas prêt à rentrer dans un élargissement. Eux-mêmes devaient vérifier avec les autres Villes. L'avantage, c'est d'être plus puissant avec l'EPT et avec 14 villes, mais cela prend plus de temps. Cela n'a pas pu être accéléré à ce moment-là, mais l'idée est que cela puisse se faire dès qu'on aura la possibilité de récupérer les volumes, de les traiter et de rentrer dans le cycle. Aujourd'hui, vous le savez, les ordures ménagères, les vagues jaunes, c'est l'EPT, dans ses responsabilités, qui s'en occupe. Il faut qu'on puisse aussi rentrer dans ces flux-là, alors que jusqu'à présent, les corbeilles de rue, c'est la Ville directement qui les traite. On n'est plus dans le même schéma. Je ne suis pas sûr qu'il faudra remplacer les 540 corbeilles actuellement par 540 corbeilles bi-flux, tout du moins dans un court terme, même si, et je l'espère, on va pouvoir accélérer la cadence. En tout cas, voilà les contraintes que l'on a eues autour de ces corbeilles bi-flux et du traitement des déchets.

Sur la partie énergétique, là aussi, soyons très transparents, on avait essayé d'avoir des projets avec le photovoltaïque, on avait eu des interactions. On vous avait parlé, à un moment donné, d'un projet qu'on pensait mettre en place à côté de la mairie. C'étaient effectivement des ombrières, mais, malheureusement, le modèle économique n'était vraiment pas bon du tout. C'est-à-dire que mettre des panneaux photovoltaïques qui bien souvent viennent de Chine et les installer à des coûts assez prohibitifs pour avoir finalement très peu d'électricité parce que les conditions n'étaient pas optimales, d'autant plus que les conditions ne sont plus celles que l'on avait au moment du pic de l'énergie qu'on a pu avoir avec le Covid – vous le savez, vous vous souvenez. Là, avec les nouvelles conditions, ce n'était pas du tout rentable, ni même intéressant en termes de compensation carbone de les mettre en place. On avait pensé à d'autres sites. On a travaillé. Il y a eu un travail qui s'est fait d'ailleurs avec le Sipperec, de mémoire. On avait identifié une dizaine de sites qui étaient possibles, mais le Sipperec nous a indiqué : non pour les sites potentiels sur Livry-Gargan. On n'est pas comme dans d'autres villes, en termes de bâtiments publics en tout cas, avec d'énormes espaces de toitures où on pourrait mettre un petit peu une ferme solaire. Le photovoltaïque, ça peut être très bien – c'est comme les éoliennes, ça peut être très bien –, mais on peut aussi avoir une indigestion. Donc il faut vraiment regarder chaque énergie, ce qu'elle peut apporter dans son contexte et ne pas vouloir être, je dirais, trop dogmatiques, à vouloir chercher obligatoirement à montrer des choses, alors qu'au final, ça n'apporte pas grand-chose, au contraire de la géothermie. Et là, on a mis beaucoup d'efforts parce qu'on pense que ça va d'un seul coup rattraper largement toutes les autres économies qu'on aurait pu

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260414-PV2026-02-20-AU
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

faire ici ou là en mettant des tous petits projets qui, finalement, ne sont pas très rentables, ni en termes économiques ni en termes de développement durable.

« Ville amie des animaux », enfin : oui, on a loupé la deuxième patte de pas beaucoup. Au dernier conseil, on avait une ou deux actions qui nous manquaient. On est en train de les mettre en place. Il y a notamment le caniparc, et on l'a vu sur Georges-Clemenceau, ce qui est prévu. Donc là, il y a des dates, peut-être que Monsieur le maire pourra nous donner les dernières dates exactes de finalisation de la mise en place, mais voilà. On espère effectivement, en toute hypothèse, dans la continuité, obtenir et postuler à une deuxième patte, avec ces actions complémentaires, au prochain concours qui aura lieu, que la Région mettra en place.

Voilà, je vous ai apporté un certain nombre d'éléments qui étaient en ma possession. Je ne sais pas si on peut apporter des compléments.

Monsieur le Maire — Merci beaucoup, Henri. Je vais compléter deux ou trois réponses possibles qu'Henri a déjà faites.

Juste pour revenir un peu sur le photovoltaïque, je tiens à le préciser, nous avons mené des études avec la Métropole du Grand Paris pour voir les bâtiments qu'on pourrait mettre avec des panneaux photovoltaïques. Soit il y a des contraintes techniques, comme cela a été rappelé, en effet, soit il y a des contraintes de rentabilité, et donc ces études montrent qu'aujourd'hui, la pose de panneaux photovoltaïques sur nos bâtiments n'est pas possible avec les différents points techniques et points de rentabilité notamment. Même parfois sur des parkings qu'on a pu étudier, la problématique d'emprise de ces panneaux photovoltaïques diminuait considérablement le nombre de places qui pouvaient être mises sur la zone de parking déjà existante. Voilà, c'était pour rebondir sur le photovoltaïque.

Sur le lac de Sévigné, il y a eu un inventaire plus précisément LPO dès qu'on a signé la convention et qu'on a signé, au sein de cette instance du conseil municipal, voté une convention avec LPO en 2021, mes chers collègues. Derrière, un inventaire a été réalisé par l'association LPO pour permettre d'étudier. LPO, dans le cadre du chantier, ne fait pas d'analyse aujourd'hui, mais reprendra ses analyses à l'issue du chantier du projet du lac de Sévigné. Il n'y aura pas un curage proprement dit, mais un nettoyage est prévu à la fin du chantier, puisqu'il y a très peu de mauvais sédiments au fond du bassin, et donc un curage n'était pas nécessaire. Avec la végétation qui va être mise en place, les quelques fines particules de sédiments permettent aussi d'avoir un effet bénéfique sur le développement de micro-organismes. Il n'y a donc pas besoin d'avoir un curage complet. Ce sont les études qui ont montré cela. Le curage n'est donc pas nécessaire.

Sur la place Jacob, pour répondre aux deux questions qui ont été posées sur la renaturation, déjà il y a un peu plus d'arbres qu'auparavant, premièrement. Deuxièmement, planter un arbre en plein milieu de la place... Il y a des forains qui viennent, il y a aussi des questions de sécurité. À une place comme celle-ci, il faut un accès pompier. Nous sommes avec deux écoles au milieu, il faut un accès pompier dans une voie centrale et planter un arbre au milieu peut poser un problème de sécurité puisque l'aménagement de la place a été vu aussi avec les différents services de secours, qui, en effet, avant de définir un plan, définissent aussi les conditions de sécurité par rapport à un projet : la halle à l'immeuble, le retrait également nécessaire s'il y a besoin d'un incendie qui peut arriver sur un bâtiment ou autre. Il y a aussi besoin d'avoir suffisamment de recul pour les interventions de secours.

Sur la question du parc Clemenceau qui a été évoqué deux fois, le parc Clemenceau avance avec les aires de jeu, les terrains de basket 3x3 prochainement, le caniparc qui sera mis en place et l'aspect végétalisation. D'ailleurs, on travaille aujourd'hui avec la plantation d'arbres, de haies et autres dans cet espace du parc Clemenceau qui

Approuvé en préfecture
093-219300464-20260414-PV2026-02-20-AU
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

devraient arriver dans deux périodes différentes, parce qu'on doit avoir des plantations à certaines périodes à un moment donné avant le mois de mars, et d'autres qui pourront intervenir par la suite, après la période octobre-novembre notamment. Je confirme que ce parc a été sanctuarisé dans le PLU en tant qu'espace vert confirmé, alors que depuis le COS et le PLU de 2015, il était en espace constructible, donc bien avant. Et même dans le COS, il était en espace constructible. Si si.

Concernant les arbres abattus et le ratio 80 abattus, mais 80 abattus soit suite à des diagnostics phytosanitaires, soit parce qu'ils pouvaient représenter aussi parfois une situation de danger, ou parce que les arbres ou les branches pouvaient tomber, et 163 ont été plantés sur l'année 2025 à Livry-Gargan, donc un ratio d'un pour deux : un abattu, deux plantés sur la commune de Livry-Gargan.

Sur la rénovation énergétique, pour rassurer Madame HODÉ, c'est vrai que quand on fait des travaux et des projets de rénovation énergétique, vous avez pu le voir en 2025, dans le budget, on a mis 1,5 million de rénovation énergétique. Cela va bien au-delà des 1,5 million qu'on a mis en place, notamment sur Bayard. Cela va aussi avec les projets que nous réalisons sur l'école Vauban, avec le réaménagement de l'école Vauban, les réaménagements que nous avons pu faire sur l'école Bayard. Donc l'enveloppe rénovation énergétique est bien plus importante que ces 1,5 million mis dans un budget, puisque, si l'on prend l'école Vauban, c'est près de 4 millions d'euros de travaux par rapport à des bâtiments qui étaient en modulaire ou à des bâtiments centraux qui seront démolis par la suite, parce qu'énergivores, et donc avec un modèle de construction qui permet d'assurer notamment des coûts de fonctionnement, et puis, sur Bayard, des travaux qui ont été menés aussi dans l'école maternelle à hauteur de près de 3 millions d'euros pour permettre de rénover les salles de classe, mais aussi permettre que l'école maternelle Bayard puisse être avec des salles polyvalentes. Il en existait une avant, qui était très énergivore. Aujourd'hui, il y en a deux nouvelles construites, qui permettent d'apporter cette partie de rénovation énergétique, c'est comme ce qu'on a pu faire également en 2025. C'est la rénovation notamment, sur le centre municipal de santé, de la toiture, permettant aussi de lutter contre les déperditions énergétiques. Voilà différents exemples comme ceux-là. Et derrière c'est aussi parce que, quand on fait des travaux de cette importance sur la rénovation énergétique, le but est de pouvoir avoir des subventions et des financements possibles. Et quand on dépose des dossiers de financement, c'est des fois des dossiers qui ont été montés il y a plus d'un an en avance et donc, derrière, c'est d'avoir tous les financements possibles. C'est ce qu'on a pu avoir à hauteur, dans ces différents projets, soit de l'État, soit de la Métropole pour avoir ces financements nécessaires pour la rénovation énergétique. C'est comme ça qu'on construit ce plan de rénovation énergétique sur nos bâtiments communaux, en complément, bien sûr, de la géothermie, qui avance, comme l'a précisé Monsieur CARRATALA.

Sur le recyclage du verre dans les résidences, aujourd'hui il y a des conteneurs qui sont déjà pour les ordures ménagères, le tri sélectif notamment. L'obstacle qui peut être rencontré, parfois, c'est le nombre et la taille des locaux « à poubelles ». Aujourd'hui, il y a cette situation-là que l'EPT regarde aussi attentivement. C'est pour cela qu'on a gardé les bornes de verre à proximité des résidences. Aujourd'hui, si les locaux de poubelles ne sont pas assez grands pour pouvoir avoir toutes les poubelles d'une résidence, cela peut amener une situation où on ne peut pas laisser une poubelle à l'extérieur, notamment pour le conteneur à verre. Il y a cette situation qui est étudiée aussi par le territoire Grand Paris Grand Est, en termes de compétence, mais on regarde attentivement pour que les poubelles puissent être rentrées, au moins pour la sécurité aussi des résidents.

J'ai à peu près tout répondu. Je retiendrai quand même cette conclusion que Madame HODÉ a pu faire : il y a eu des avancées. C'est ce que vous avez dit. Le terme « vraie vision à long terme », c'est votre point de vue. Je pense que quand on parle de

Accusé de réception en préfecture
169321980044202604114
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

le bilan réalisé sur le rapport développement durable, vous auriez peut-être fait mieux – c'est ce que vous vous entendez. Nous avons fait quand même différentes choses qui permettent d'améliorer l'environnement, d'améliorer le cadre de vie. On peut aller encore plus loin, bien sûr, tout en cherchant aussi à regarder les dépenses publiques et les financements possibles de ces différentes opérations.

Juste un petit point de précision sur le septième parc. Oui, le septième parc est un projet non pas abandonné, mais qui a rencontré quelques retours et allers-retours entre les services de l'État – et c'est normal pour pouvoir consolider le projet, voire l'améliorer – et les entreprises qui étaient en charge de ce terrain, pour permettre de répondre à toutes les normes et aussi viabiliser le projet sur le long terme. D'ailleurs, différentes associations, notamment environnementales, soutiennent ce projet, qui va dans le bon sens, puisque nous avons eu dernièrement des courriers dans ce sens-là.

Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, voilà un petit point sur les différents dossiers, et je propose qu'on prenne acte de ce rapport développement durable, si vous en convenez. Il n'y a pas de vote formel, il y aura juste un vote sur le rapport d'orientation budgétaire, pour préciser qu'il y a eu un débat et un rapport qui a été présenté à l'ensemble des élus.

En tout cas, merci à Monsieur CARRATALA pour votre implication sur la mission développement durable, où on voit que beaucoup de choses ont permis d'avancer pour la Ville.

Le Conseil municipal prend acte de la délibération n°2026-02-03.

2026-02-04 : BUDGET PRINCIPAL VILLE – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

M. MANTEL

Monsieur le Maire — Nous allons passer à la troisième délibération sur le budget principal Ville, le débat d'orientation budgétaire 2026, rapport d'orientation budgétaire que Monsieur MANTEL va vous présenter dans quelques instants.

Mes chers collègues, je vous remercie en tout cas de votre présence ce soir, pour un moment quand même important de la vie d'un Conseil municipal, puisque c'est quand même le rapport d'orientation budgétaire qui fixe les orientations budgétaires. Votre présence témoigne donc de votre volonté de faire avancer les choses, et je vous en remercie. Le débat pourra commencer à la suite de la présentation de Monsieur MANTEL.

Monsieur MANTEL — Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, mesdames et messieurs. Comme l'a rappelé Monsieur le Maire, nous ouvrons ce soir notre débat d'orientation budgétaire dans un contexte économique particulièrement tendu : inflation persistante, hausse durable des coûts de l'énergie, progression mécanique de la masse salariale, incertitude nationale. Ces réalités ne sont pas abstraites, elles ont des conséquences très concrètes pour notre commune. Pour Livry-Gargan, cela signifie une pression forte et continue sur nos dépenses de fonctionnement. L'énergie coûte cher, le maintien de nos équipes et leurs compétences représentent un effort constant et, dans le même temps, nos administrés, attendent, à juste titre, un service public de qualité, accessible et efficace. C'est notre responsabilité de le garantir.

Or, ces contraintes s'exercent dans un cadre budgétaire national, qui réduit fortement les marges de manœuvre du bloc communal. Les collectivités sont appelées à faire toujours plus, avec toujours plus de contraintes. C'est une réalité avec laquelle nous devons composer. Face à cela, notre choix est clair : nous assumons une ligne de gestion rigoureuse, responsable et transparente.

Accuse de réception en préfecture 093-219300464-20260414-PV2026-02-20-AU Date de télétransmission : 14/04/2026 Date de réception préfecture : 14/04/2026

Ce rapport d'orientation budgétaire fixe un cap, qui vise à préserver notre équilibre, nos équilibres financiers, sans renoncer à des investissements essentiels pour l'avenir de Livry-Gargan. Les orientations qui seront présentées ce soir traduisent cette volonté. Elles restent, bien sûr, des orientations appelées à être précisées et arbitrées dans les prochaines semaines, mais elles dessinent une trajectoire claire. Responsabilité d'aujourd'hui, préparation de l'avenir demain.

Aussi, ce débat s'oriente sur des enjeux qui, dans ce rapport, sont au nombre de quatre.

Le premier enjeu est, bien sûr, d'achever les chantiers d'ampleur en cours et de lancer plusieurs projets de long terme.

Le deuxième enjeu est de préparer l'avenir, en misant sur notre jeunesse, notre transition écologique et sur la modernisation des services. À travers quoi ? À travers :

- l'investissement scolaire : la construction d'un nouveau groupe scolaire, des travaux d'aménagement de l'école Vauban, mais également la rénovation énergétique des bâtiments existants, bien sûr, scolaires, l'acquisition de matériel numérique pour nos équipes éducatives ;*
- en partenariat, comme l'a rappelé mon collègue Henri CARRATALA, avec la Ville de Clichy-sous-Bois, un nouveau réseau de chaleur alimenté par les géothermies, avec en deuxième phase, dans différentes rues (par exemple Jules-Vallès, mais également Joseph-Noize), mais également dans les bâtiments communaux (comme le centre administratif, la médiathèque, le centre nautique, mais également l'école Benoît-Malon) ;*
- une continuité dans la modernisation de l'éclairage public, comme ça a été rappelé, avec une enveloppe d'un peu plus de 958 000 euros ;*
- dans le domaine de l'informatique, un renouvellement des matériels informatiques pour la cybersécurité, permettant effectivement la protection des données et la continuité du service public.*

Le troisième enjeu, oxygéner Livry-Gargan, par la consolidation et le développement de grands espaces, la gestion des plans d'eau et la poursuite de la création de pistes cyclables, comme l'a rappelé effectivement ma collègue Madame HERRMANN et Monsieur CARRATALA :

- la finalisation des travaux du lac de Sévigné ;*
- le réaménagement des berges du lac au parc Lefèvre ;*
- des études préalables concernant le parc Bellevue ;*
- la continuité dans la plantation d'arbres pour lutter contre les îlots de chaleur et améliorer le cadre paysager et la qualité de l'air ;*
- le développement des pistes cyclables à travers la ville – on oriente une enveloppe d'un peu plus de 525 000 euros ;*
- le déploiement de l'éclairage public en LED, pour réduire bien sûr notre empreinte carbone.*

Quatrième enjeu et dernier, c'est de créer un lien à travers le développement de lieux structurants et d'animations propices à la cohésion sociale, à travers :

Accusé de réception en préfecture 093-219300464-20260414-PV2026-02-20-AU Date de télétransmission : 14/04/2026 Date de réception préfecture : 14/04/2026

- la finalité de la deuxième phase du tiers-lieu, avec un espace de coworking et de convivialité ;
- le développement des maisons de quartier, avec l'inauguration de la deuxième maison de quartier à Gargan ;
- des actions en faveur de la jeunesse à travers la Soirée des jeunes talents, un forum pour les 15-25 ans, mais également un engagement en faveur de la réussite éducative à travers les dispositifs Clas ;
- des moments de temps fort, des animations rassemblant bien sûr les Livryens, comme Places en fête, les Vendredi Food Truck, les cinémas en plein air et la Fête de la musique.

Tout ça, comme je vous l'ai rappelé en introduction, dans un contexte économique instable, avec une croissance mondiale qui est atone, une économie française qui reste au ralenti. Nous avons une prévision de croissance pour 2025 à hauteur de 0,9 %, la projection 2026 sera à peine de 1 %. Tout ça, bien sûr, dans un contexte de déficit public encore élevé : nous sommes à -4,7 % du PIB, quand on voit effectivement la dette nationale qui n'arrête pas d'augmenter. Une diminution de l'inflation qui sera quand même limitée, puisqu'on était sur une moyenne de 0,9 % en 2025, elle sera d'1,4 % en 2026. Les finances locales avec une situation tendue depuis 2024 : des recettes avec une croissance modérée, de l'ordre de 2,7 % ; des dépenses mécaniques qui augmentent, comme je vous l'ai dit, beaucoup plus rapidement, malheureusement, que nos recettes, à hauteur de +4,1 %, et pour 2026, une contribution au redressement de finances publiques.

Tout ça avec une instabilité politique aussi bien nationale qu'internationale, qui nous donne aujourd'hui un certain nombre d'incertitudes et qui rend l'exercice de ce budget complexe dans son anticipation.

Pour cela, nous avons une orientation budgétaire avec, comme vous le savez, deux sections : une section de fonctionnement et une section d'investissement. L'orientation et les estimations concernant les recettes de fonctionnement pour 2026 sont estimées à un peu plus de 80,7 millions d'euros. Concernant les dépenses réelles de fonctionnement, elles seront plutôt estimées à hauteur de 74,6 millions d'euros.

Concernant la section de fonctionnement, les recettes réelles d'investissement sont estimées à hauteur d'un peu plus de 41,5 millions d'euros par rapport aux dépenses réelles d'investissement, avec une estimation à hauteur de 42,5 millions d'euros. Je vous rappelle que ce sont des chiffres qui sont dans le cadre d'orientation budgétaire. Ils ne préjugent pas du budget qui sera voté par la suite – qu'on soit bien d'accord.

Un petit rappel aussi sur notre relation avec l'EPT. Il faut savoir qu'aujourd'hui, la Ville verse un financement annuel à l'EPT. Ce versement est évalué aujourd'hui par la commission locale d'évaluation des charges territoriales (Clect), qui, en 2022, avait fait une première estimation qui a été par la suite revalorisée dans le cadre de l'inflation. Aujourd'hui, ce versement est estimé à un peu plus de 793 000 euros. Je vous rappelle qu'un certain nombre de compétences sont passées à l'EPT depuis 2016. En 2016, nous avons effectivement les compétences concernant la politique de la Ville, les eaux fluviales et également l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal qui ont été transférées. En 2018, nous avons le transfert de l'aménagement, du renouvellement urbain, du développement économique, des clauses d'insertion et également de l'accès au droit. En 2019, nous avons perdu, et transféré bien sûr, la compétence habitat, et depuis 2025, la RGPD, ce qu'on appelle le règlement général sur la protection des données, mais également le système d'information géographique, qui a été ramené à un peu plus de 20 500 euros. Il était aussi important de rappeler

le message à rappeler –
 Actes de la commission –
 093-219300464-20260414-PV2026-02-20-AU
 Date de télétransmission : 14/04/2026
 Date de réception préfecture : 14/04/2026

que ce partenariat qu'on a avec l'EPT amène un certain nombre d'actions qui sont faites, aussi bien pour les 14 communes qui sont présentes au sein du Grand Paris Grand Est.

Je vais rentrer un peu plus dans le détail concernant la structure des recettes réelles de fonctionnement. On va vous présenter un camembert. Comme je vous le rappelle, cette prévision de recettes – je dis bien « prévision de recettes » – pour 2026 s'élève à un peu plus de 80,7 millions d'euros. Comme vous pouvez le constater à travers ce camembert, le premier poste de recettes est les recettes fiscales à hauteur de 73,7 %, que je vous détaillerai par la suite dans les slides suivantes, suivies par les dotations de subventions pour un peu plus de 14,4 millions d'euros et, en troisième position, les produits pour les services, pour 6,2 millions d'euros.

Dans le détail, comme je vous le disais, les recettes fiscales pour l'année 2026 : nous avons une fiscalité locale d'un peu plus de 49,7 millions d'euros, qui sont composées par des impôts directs locaux.

- La taxe foncière, la fameuse taxe foncière, où on va remettre les choses au point : pour 2026, elle sera estimée à un peu plus de 47,2 millions d'euros contre 46,8 millions d'euros en 2025. Je vous rappelle que la revalorisation des bases pour l'année 2026, qui seront à peu près à hauteur de 0,84 %, est votée par le Parlement, par notre Assemblée. Aujourd'hui, je vous confirme que la hausse de la taxe foncière par la Ville sera de 0 %.
- Ensuite, un thème qui est cher, Madame HODÉ, la taxe additionnelle aux droits de mutation, qui, pour cette année, sera effectivement de 1,3 million. On sera en baisse par rapport à 2026, on va perdre un peu plus de 6 600 euros, mais cela s'explique aujourd'hui par une stagnation des constructions. Ensuite, différentes taxes viennent effectivement alimenter ces différentes recettes : la taxe sur la consommation électrique, mais également d'autres taxes.
- Concernant les impôts et taxes de fonctionnement, ils seront à une estimation à hauteur de 9,5 millions d'euros, avec des attributions de compensation.
- Le fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France, qui, pour lui, sera en baisse par rapport à 2025, puisque nous serons à hauteur de 2,4 millions alors que nous étions à 2,5 millions en 2025. Cette baisse s'explique par un recul de rang au niveau de la commune. Les communes qui sont éligibles à cette redistribution sont classées en fonction d'un indice synthétique basé sur le potentiel financier par habitant, qui doit être automatiquement inférieur au potentiel financier moyen par habitant des communes de la région Île-de-France. De ce fait, aujourd'hui, nous reculons d'un rang, ce qui nous fait perdre effectivement un peu moins de 100 000 euros sur 2026.

Après, la totalité de l'ensemble de ces recettes fiscales seront à hauteur de quasiment 59,3 millions d'euros.

Concernant les autres recettes, vous avez effectivement les recettes concernant les produits et services au public pour 2026 :

- La première recette concerne l'occupation du domaine public, qui, vous pouvez le constater, sera en baisse puisqu'elle sera à hauteur de 213 000 euros au lieu de 226 000 euros (-5,6 %). Cela s'explique par des brocantes qui ont eu lieu en 2024 et en 2025 et qu'on n'aura pas en 2026.
- Concernant les redevances des services scolaires, la hausse d'un peu plus de 40 000 euros s'explique par une augmentation des effectifs scolaires, qui, aujourd'hui, a une projection de 1,3 %, ce qui va effectivement nous monter mécaniquement ces produits de recette.

093-219300464-20260414-PV2026-02-20-AU
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

- Concernant les redevances à caractère social, nous sommes aussi en hausse. Nous avons une projection quasiment de 2,2 millions d'euros pour 2026, pour 2 millions en 2025, donc +6 %. C'est essentiellement des recettes du CMS, avec un retour maternité au niveau de services dentaires, qui nous permettent effectivement de pouvoir augmenter ces différentes redevances.
- La redevance à caractère sportif s'explique aussi très facilement, puisqu'elle était de 155 000 euros, et elle passera à 230 000 euros. Je vous rappelle que le centre nautique était partiellement fermé en 2025. Aujourd'hui, c'est ce qui explique effectivement cette hausse de produits.
- Pour finir, les recettes sur la culture seront en hausse, passant de 239 000 à 269 000 euros, soit +16 %, dans le cadre essentiellement du centre Yves-Montand, avec une hausse des ventes, de nouvelles saisons et l'effet aussi du tiers-lieu, qui amène beaucoup plus de Livryens.

Concernant les autres recettes de fonctionnement, on les retrouve effectivement dans les dotations globales de fonctionnement, les participations de l'État, les participations du Conseil départemental, mais également de la MGP et des autres organismes, dont la Caf. J'y tiens fortement, parce que sur les 5,8 millions d'euros qui sont donnés par les autres organismes, la Caf amène aujourd'hui 5,1 millions d'euros, ce qui est non négligeable aujourd'hui dans le cadre de nos recettes de fonctionnement. Donc, ces autres recettes de fonctionnement nous amèneront un total de 14,4 millions d'euros.

C'est une slide qui rappelle un petit peu l'ensemble des informations que je vous ai données. Pareil, on a des bases d'imposition qui sont moins favorables concernant les recettes fiscales sur la taxe foncière. Il faut savoir que, dans les années antérieures, on a eu jusqu'à des votes par le Parlement de 7 % sur la revalorisation des bases. L'année dernière, c'était 3,6 % – ou 3,2 %, au temps pour moi –, cette année elle sera de 0,84 %. C'est pour cela que cela impacte quand même fortement nos recettes fiscales. Et comme je le disais, aujourd'hui, moins de constructions, ce qui nous amène une stagnation sur les droits de mutation.

Concernant les dépenses de fonctionnement, même structure, même présentation (camembert). Vous pouvez constater que le premier poste de dépense, au niveau du fonctionnement, est le 012, la masse salariale, pour un peu plus de 46,9 millions d'euros, projection pour 2026, qui est bien sûr suivie par le chapitre 011, qui concerne les charges à caractère général. Lorsque vous prenez ces deux chapitres, 012 et 011, vous pouvez constater que cela représente 83 % de nos dépenses.

Comme je vous l'ai annoncé lors du démarrage de cette présentation, pour les dépenses de fonctionnement pour l'année 2026, nous avons une projection de 74,6 millions d'euros, répartis suivant les différents chapitres :

- le chapitre 011, comme je vous le disais, un peu plus de 15 millions d'euros ;
- le chapitre 065, qui concerne les charges de gestion courante, un peu plus de 5,7 millions d'euros ;
- le chapitre 012, qui concerne les charges de personnel, 46,9 millions d'euros ;
- les différentes atténuations de produits et reversements de fiscalité, 5,7 millions d'euros ;
- le chapitre 66, 963 000 euros ;
- les chapitres 67 et 68, qui concernent les autres dépenses exceptionnelles et provisions, pour 75 000 euros.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260414-PV2026-02-20-AU
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

Petit focus sur le chapitre 012. Nous aurons une progression par rapport au réalisé – je précise bien « réalisé » – 2025, pas le budget 2025, de +5,8 % pour cette projection sur le BP 2026, qui représente, comme je vous le disais, 46,9 millions d'euros. Ces 5,8 % s'expliquent. Aujourd'hui, c'est notifié. C'est peut-être un peu petit, c'est comme dans les contrats d'assurance, donc on a quand même un impact non négligeable qui représente 1,7 %, qui sont des mesures obligatoires prises par l'État, qui représentent, sur la masse salariale, un peu plus de 730 000 euros. Derrière cela, il y a bien sûr aussi :

- des mesures qui sont prises par la Ville, qui représentent 0,5 % ;*
- des agents qui sont rentrés en milieu d'année – donc là, on a 19 créations – et qui seront pris en année pleine sur le budget 2026, ce qui représente un impact de 1,8 % ;*
- le remplacement des agents absents (0,1 %), pour 46 000 euros ;*
- des postes qui étaient gelés et qui aujourd'hui vont être assumés à hauteur de 0,3 %.*

Ceci donne aujourd'hui cette hausse, qui est impactée aussi bien par les mesures de l'État comme par les orientations et le fait d'avoir aussi des créations de postes, sur des agents qui, aujourd'hui, ont un niveau d'expérience plus élevé que ce qui était prévu dans les fiches de poste.

Il était aussi important de vous rappeler – ma collègue Madame FOURNIER vous l'a rappelé – les effectifs que l'on retrouve au niveau de la mairie. Et ce qui est important, c'est aussi de faire un focus sur les créations de postes en 2026, puisque ce sont des questions qui sont régulièrement posées lorsqu'on présente les différentes délibérations des conseils municipaux. Pour 2026, les orientations sont sur :

- un contrôleur de gestion, parce qu'il nous paraît important aujourd'hui d'avoir ce type de poste pour une autonomisation de nos ressources ;*
- un chargé de la sécurité informatique – je vous rappelle que c'est une de nos orientations dans le cadre de la cybersécurité de nos systèmes ;*
- deux postes en service civique sur le Centre Culturel Yves-Montand dans le cadre de l'animation – là, on parle du tiers-lieu ;*
- un référent famille, doublé de deux agents d'accueil dans le cadre des maisons de quartier ;*
- des postes à temps non complet pour le périscolaire : comme je vous l'ai dit, on a une hausse des effectifs, donc automatiquement – et là, c'est une obligation légale d'avoir un taux d'encadrement –, nous avons une obligation d'augmenter nos postes d'encadrement ;*
- cinq postes de saisonniers ;*
- un poste d'accueil au service des ressources humaines, qui remplacera trois agents absents.*

Toujours dans le détail de ce fameux chapitre 012, je vous le rappelle, des orientations et des mesures qui sont prises par l'État et auxquelles nous ne pouvons pas nous soustraire. Il était aussi important de vous rappeler le détail des 730 000 euros qui nous sont imposés par l'État, qui représentent :

- la hausse de la cotisation de la CNRACL qui est aujourd'hui de trois points*

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260414-PV2026-02-20-AU
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

- l'avancement de grade et des échelons, qui est obligatoire ;
- les primes pour les centres de santé, avec une revalorisation des praticiens ;
- également le contrat de prévoyance, qui est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2025 ;
- pour finir, l'augmentation du SMIC depuis le 1^{er} janvier 2024.

Tout cela a bien sûr un impact sur nos dépenses de fonctionnement.

Concernant les recettes d'investissement – la deuxième section, la section d'investissement, avec ses recettes –, celles-ci sont à hauteur d'un peu plus de 41,5 millions d'euros par habitant. Il était aussi important cette année – c'est une demande de Madame HODÉ – qu'on se situe par rapport à une commune d'une strate égale à nous-mêmes. Vous avez un petit astérisque en bas qui vous donne les moyennes de strate entre 20 000 et 50 000 habitants. Vous l'aurez pareil pour les dépenses d'investissement mais également sur une strate moyenne entre 50 000 et 100 000 habitants. Vous pouvez constater qu'on est légèrement au-dessus, parce qu'aujourd'hui, dans les 41,5 millions, on a aussi un certain nombre de montants en report, puisqu'aujourd'hui, dans les recettes d'investissement, nous avons 6,7 millions de report de 2025 qui viendront sur 2026.

Comme vous pouvez le constater, on a toujours des postes importants, de l'ordre de 10 millions, concernant les subventions sur les autres recettes, mais également de l'emprunt et, comme je vous le disais, les dotations, qui aujourd'hui sont le premier poste de recette pour les investissements.

Justement, en termes d'investissement pour 2026, je vous expliquais :

- Premier poste de recettes, les dotations et les réserves, pour un peu plus de 12,7 millions, dans lequel on retrouve :
 - la FCTVA – c'est une recette que l'on perçoit sur du N-1 – à hauteur d'un peu plus de 4,2 millions ;
 - des excédents capitalisés – c'est suite au résultat 2025 – donc un peu plus de 8,3 millions ;
 - la taxe d'aménagement pour 100 000 euros.
- Deuxième poste de recette, les subventions, pour 10,4 millions d'euros, dans lequel on retrouve les amendes police, qu'on voit malheureusement augmenter – même si, pour nous, c'est quand même une source de recettes qui augmente d'année en année. Aujourd'hui, on a une projection – on préfère être vigilants sur cette projection – de 1,5 million.

Ensuite, vous avez les fameux Pup (projet urbain partenarial). Pour votre gouvernance, Madame HODÉ, je les ai notifiés :

- Gutenberg pour 84 000 euros ;
- Herriot pour un peu plus de 207 000 euros ;
- Briand pour un peu plus de 350 000 euros.

Ce qui fait un total de Pup pour 642 000 euros.

Accusé de réception en préfecture 093-219300464-20260414-PV2026-02-20-AU Date de télétransmission : 14/04/2026 Date de réception préfecture : 14/04/2026

En termes de subventions :

- l'État viendra effectivement sur un peu plus de 3,8 millions ;
- la Région, 675 000 euros ;
- la MGP, 2,2 millions ;
- la Caf intervient également aussi bien sur les recettes de fonctionnement que sur les recettes d'investissement, à hauteur d'un peu plus de 900 000 euros ;
- l'Agence de l'eau pour 929 000 euros ;
- l'ANS, etc., pour 364 000 euros.

Le report d'emprunt, comme je vous l'avais dit, sur les emprunts de 2025 pour 2026, à hauteur de 6,7 millions d'euros, le tout faisant effectivement un total de recettes à hauteur d'un peu plus de 41,5 millions d'euros.

Concernant les dépenses d'investissement, même présentation (camembert), dans laquelle on va retrouver effectivement le report des crédits. On a eu le report des recettes. Là, on aura le report des dépenses, ainsi que les nouveaux projets, l'inscription des AP/CP, qui nous permet aujourd'hui d'avoir une vision et une projection financière plus pointue sur des projets importants au niveau de la Ville.

Dans le détail, un petit rappel – c'est un peu imbuvable : nous serons sur un report 2025 de 6,4 millions d'euros, avec, dans ce tableau, la projection des projets qui seront en report au niveau des AP/CP, essentiellement axés sur le scolaire, le lac de Sévigné, avec effectivement une fin des travaux estimée en 2026, mais également des AP/CP concernant la rénovation énergétique, aussi bien du centre nautique que de l'école Bayard.

Les nouveaux projets qui sont envisagés, avec bien sûr toujours la voirie, qui reste un élément important dans notre mandature, puisque, depuis le début de cette mandature, nous avons injecté quasiment un peu plus de 2 millions par an dans les voiries de la commune, mais également un certain nombre d'actions sur le parc Lefèvre, comme je vous l'ai annoncé, sur les bâtiments scolaires, avec de la reprise de fissures, mais également la création du tiers-lieu. Ceci nous donne aujourd'hui une projection de dépenses d'investissement à hauteur de 42,5 millions d'euros.

Petit focus sur les AP/CP en cours, ceux qui sont vulgairement, comme on dit chez nous, « en coup parti ». On retrouve essentiellement les AP/CP sur les bâtiments scolaires et puis les projets hors AP/CP sécurité, où nous n'avons pas d'autre possibilité que de garantir effectivement ces travaux-là, avec la reprise de fissures, la toiture du gymnase Alfred-Marcel-Vincent pour 400 000, et la réfection du terrain d'honneur de football.

Une fois que je vous ai présenté ces deux sections, fonctionnement et investissement, aussi bien en recettes qu'en dépenses, l'évolution de l'épargne brute, parce que ça vous donne une visibilité aujourd'hui sur les bonnes finances de la Ville. Comme vous pouvez le voir, les projections qui sont faites concernant l'épargne brute restent au-dessus du seuil critique de 7 % sur 2026 et la projection 2027, parce qu'il est aussi important d'avoir en pourcentage une visibilité sur les années suivantes. Effectivement, vous avez aussi une courbe, qui correspond en euros, du montant de cet épargne brute, avec, comme vous pouvez le constater, l'estimé fin 2025 de quasiment 7,3 millions d'euros. On est à un estimé à 6 millions d'euros pour 2026 et à 6,6 millions d'euros sur 2027. Les deux courbes sont importantes parce que, dans les finances publiques, il y a toujours cette crainte de l'effet ciseaux. Vous pouvez voir qu'aujourd'hui, on a une courbe constante entre la courbe jaune, qui représente les recettes, et la courbe grise qui représente les dépenses.

Mairie de La Chapelle
093-219300464-20260414-PV2026-02-20-AU
Date de clôture : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

dépenses. Aujourd'hui, on voit qu'elles restent bien séparées et qu'il n'y aura pas d'effet ciseaux.

Je tiens aussi à préciser – cela pourrait poser des interrogations : je vois qu'il y a de l'écriture – que c'est un estimé 2025. Je vous rappelle que dans l'Europe qui a été présentée en 2025, sur cette même slide, nous avons une estimation à hauteur de 6,5 millions d'euros sur l'épargne brute 2025. Aujourd'hui, elle a été augmentée d'un peu plus de 525 000 euros. Donc, aujourd'hui, c'est une estimation qui est faite à hauteur de 6 millions d'euros pour la projection de l'épargne brute 2026. Néanmoins, nous sommes régulièrement au-deçà de ce qui est présenté lorsque nous présentons le compte administratif.

Dernier petit tableau, c'est sur l'évolution du besoin de financement. J'attire votre attention sur la colonne 2026 avec les montants qui pourraient vous faire dire : « Qu'est-ce qu'il fout, Monsieur MANTEL ? Il est en train de nous multiplier par trois nos besoins en financement ! » Non. Je vous rappelle que ce sont des chiffres dont il faut retraiter les montants à hauteur d'un peu plus de 6,7 millions d'euros, puisque nous avons automatiquement intégré dans les recettes d'emprunt, mais également dans le besoin en financement, ce report de l'emprunt qu'on avait sur 2025 et qu'on aura appliqué en 2026.

Voilà, j'en ai fini de cette présentation du rapport, qui va pouvoir ouvrir le débat, Monsieur le Maire, et donc je vous laisse la main.

Monsieur le Maire — Merci, Monsieur MANTEL, de cette présentation. La parole peut circuler pour celles et ceux qui veulent alimenter le débat. Je vous laisse la parole si vous le souhaitez. Il y a combien de prises de parole, pour que je puisse les noter ? J'ai noté la prise de parole de Madame HODÉ. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Pour l'instant, je ne vois que Madame HODÉ. Madame HODÉ, vous avez la parole.

Madame HODÉ — OK, très bien. Alors, ce soir, c'est le dernier débat d'orientation budgétaire de la mandature. Il s'inscrit dans un contexte national contraint – vous l'avez rappelé, je ne vais pas revenir dessus –, toutefois notre rôle, en tant qu'élus responsables, est d'aller au-delà du constat et d'analyser lucidement la trajectoire, qui appelle plusieurs remarques importantes de notre part.

Je ne vais pas faire la même analyse que vous, Monsieur MANTEL, mais vous vous en doutez, et moi je vais le démontrer. Je pense qu'il y a une épargne qui est en zone de fragilité. Pour 2026, l'épargne brute est estimée à environ 6 millions d'euros, c'est ce que vous avez dit, soit un taux d'épargne d'environ 7,5 %. Or, en dehors de 8 %, nous ne sommes plus dans une zone de confort, mais dans une zone de tension. Cela signifie que la capacité d'autofinancement se réduit et que notre marge de manœuvre financière se resserre. Cette situation est d'autant plus inquiétante quand on sait qu'en 2023, il n'y a pas si longtemps, il y a trois ans, la taxe foncière a augmenté de près de 20 %.

On a également des inquiétudes sur la dette, parce que l'encours de la dette passe à 55,3 millions d'euros, et la capacité de désentêtement à plus de 9 ans, contre 3,64 ans en 2023. Donc, une nouvelle fois, nous franchissons des seuils d'alerte, comme l'indique le rapport page 29, et le seuil de 7 %, qui indique que la commune ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter, se rapproche. J'ai avec moi un graphique qui est là. Il n'est pas en couleur. Je ne suis pas sûre que tout le monde le voit, mais il n'y a pas de souci : après le conseil municipal, vous pouvez tout à fait venir me voir. C'est par rapport à l'encours de la dette. Il illustre bien que le mouvement est quand même inquiétant, surtout si les taux remontent, et on voit bien le décrochage : depuis 2014, le mouvement est continu. On passe donc, en 2023, de 40,6 millions d'encours de la dette à 2026, une prévision de 55 millions – excusez-moi du peu.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260414-PV2026-02-20-AU
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

Sur les dépenses de fonctionnement, elles augmentent de 2,35 %, alors que les recettes seulement de 0,03 %. Ce sont bien vos chiffres. C'est quand même préoccupant, parce que l'effet ciseaux que vous ne voyez pas, il s'annonce quand même, à un moment, si ça ne change pas.

Et si on se penche sur la masse salariale, on espère que les prévisions ne devront pas être abondées en fin d'année, comme ce fut le cas en 2025. Je rappelle quand même qu'il a fallu, pour pouvoir payer les agents, rajouter plus de 700 000 euros.

On a aussi regardé avec beaucoup d'attention le montant des heures supplémentaires. Entre 2021 et 2025, elles sont passées de 377 097 euros – je vous fais grâce des centimes – à 641 505 euros en 2025. C'est une hausse de plus de 70 %. Et comme Monsieur MARKARIAN a refusé de m'indiquer en commission le montant des heures supplémentaires liées aux festivités de Noël, j'aimerais bien avoir l'information sans être obligé de saisir la Cada.

Sur les recettes d'investissement, on observe avec vous que les amendes de police sont encore attendues à un niveau élevé. Cela veut dire que la verbalisation sera encore très active.

Pour les subventions obtenues, qui s'élèveraient à 8 947 772 euros, plus de 1,8 million sont des inscriptions nouvelles et le reste, ce sont des reports de 2025. Vous nous l'avez bien expliqué.

J'ai été frappée, quand j'ai regardé les slides, de la simulation d'emprunt, qui est à plus de 10 millions.

Sur les dépenses d'investissement, on retrouve en dépenses, vous l'avez rappelé aussi, beaucoup de reports, et c'est vrai qu'on peut s'interroger sur la crédibilité des sommes inscrites. J'ai noté, donc report 6,4 millions et on prévoit 15 millions de nouvelles dépenses.

Pour finir, je ne vais pas développer les propositions concrètes parce qu'il n'y en a pas forcément beaucoup qui sont très développées, et c'est normal dans un rapport d'orientation budgétaire : on s'occupe plutôt des grands équilibres, mais quand même, il y en a quelques-unes que je voudrais retenir.

- Sur le parc Bellevue, qui va faire l'objet d'une étude, on espère qu'il sera sanctuarisé.
- Sur le square Jacob, on a vu des projets dessus. On n'était pas forcément au courant qu'il y avait un square Jacob, enfin en tout cas un square comme on l'entend, avec des espaces verts.
- Ça ne vous surprendra pas, mais on va revenir aussi sur le manque d'attention portée à l'entretien de notre patrimoine. On pense que, malheureusement, quand on n'entretient pas son patrimoine, à un moment, on le paye. Donc c'est dommage de ne pas avoir de vision sur ça.
- On regrette encore que rien ne soit prévu pour les familles monoparentales.
- Vous savez bien qu'on critique aussi certaines mesures sociales que vous prenez, parce qu'on estime qu'elles ne sont pas assez équitables.

Pour conclure, vous pouvez toujours continuer à expliquer que tout va bien. Pour nous, les chiffres montrent quand même qu'on doit s'inquiéter et que les années qui viennent seront décisives. C'est pour cela que nous n'avons pas du tout les mêmes orientations et la même analyse.

Procès-verbal de la séance du 14/04/2026
093-219300464-20260414-PV2026-02-20-AU
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

Monsieur le Maire — Merci. Monsieur MANTEL. Je vous laisse répondre à Madame HODÉ, s'il n'y a pas d'autres interventions bien sûr. Monsieur MANTEL.

Monsieur MANTEL — Oui, je vais vous répondre, Madame HODÉ. C'est sur ce moment-là qu'on peut échanger effectivement sur le budget. Après, sur nos orientations et sur les vôtres, on est toujours en désaccord.

Ce qui est aussi important, vous le rappelez, effectivement, c'est que, pour la projection sur 2026, on est sur un emprunt à hauteur de 10 millions d'euros. Oui, effectivement. Mais si vous prenez quelques conseils municipaux antérieurs, il y a eu une présentation, à un moment donné, du rapport de la CRC, de par lequel on était très frigide, comme commune. Je vous rappelle que la CRC (chambre régionale des comptes) nous a demandé de développer une stratégie un peu plus ambitieuse sur nos investissements. Il me semble quand même que la chambre, c'est l'État quelque part. On nous a incités à, aujourd'hui, développer nos stratégies d'investissement. C'est une première chose.

Deuxième chose, effectivement, il y a des reports, 6,7 millions d'euros, vous l'avez noté, 15 millions d'euros de nouveaux investissements. Si vous reprenez depuis le début de notre mandature, nous sommes dans la même fourchette. Je vous rappelle que nos investissements annuels sont de cet ordre-là. Nous sommes entre 12 et 17 millions par an d'investissements. C'est aussi une volonté de la municipalité. Nous ne l'avons jamais caché, je vous le rappelle, dans nos orientations. Nous restons sur un investissement, même si, vous l'avez rappelé et je l'ai rappelé, nous sommes dans un contexte économique qui n'est pas toujours favorable, qui est compliqué, mais aujourd'hui, nous avons gardé cette volonté d'avoir un investissement soutenu, dans le milieu éducatif, avec des écoles, la construction des écoles. Je vous rappelle que, aujourd'hui, ça nous permet de ne pas avoir d'Algeco dans les cours. C'est une vraie volonté d'offrir à nos collégiens un système éducatif correct dans de bonnes conditions, à travers la construction d'écoles, mais ça demande de l'investissement, comme l'a rappelé le maire. Aujourd'hui, un groupe scolaire, c'est entre 7 et 9 millions d'euros, donc à un moment donné, il faut aussi les investir. Je ne vous rappelle pas l'emprunt de 15 millions d'euros que j'ai fait en 2015 pour le groupe scolaire La Fontaine. Donc, vous voyez, ce sont des investissements qu'on est obligés de faire, que vous nous aviez obligés à faire en début de première mandature. Non, mais il faut le rappeler. Vous me parlez des montants, Madame HODÉ, mais moi aussi, je vous rappelle ces montants-là.

Derrière ça, la verbalisation, 1,5 million, mais je vous l'ai déjà dit. Aujourd'hui, je vous rappelle que le mode de calcul pour ces recettes d'amende, c'est sur un mode de calcul national. Ce n'est pas propre au nombre d'amendes qui sont dressées à Livry-Gargan, c'est un prorata et un quota par rapport au nombre d'amendes qui sont aujourd'hui dressées sur le plan national. Donc, il ne faut pas dire sur cette instance-là que les amendes sur Livry-Gargan vont augmenter. Ce n'est pas vrai. Bien sûr, il y a une vigilance qui est accrue aujourd'hui avec notre système de vidéoverbalisation, qui nous permet effectivement de faire de la verbalisation parce qu'on a du stationnement sauvage, mais ça, aujourd'hui, c'est aussi l'incivilité de nos concitoyens. Voilà.

Et puis, je n'ai pas d'autres informations à donner de plus, Monsieur le Maire, si vous voulez compléter mon intervention.

Monsieur le Maire — Merci, Monsieur MANTEL. Nous sommes dans un débat d'orientation budgétaire et, comme je le précisais un peu en préambule, c'est un moment important. J'entends, Madame HODÉ, vos questionnements, auxquels Monsieur MANTEL a répondu, sur l'encours de la dette qui évolue, et ainsi de suite, sur l'épargne brut qui se dégraderait. Déjà, nos perspectives, elles évoluent en fonction aussi des recettes d'investissement, qui ne sont pas aussi engagées. Dans nos nombreux projets, nos recettes d'investissement ne sont pas encore reçues et sont en

Accusé de réception enregistré
093-219370464-20260474-PV2026-02+20-AU
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

dans le cadre du compte administratif, les chiffres sont positivement plus hauts que les perspectives, notamment du débat d'orientation budgétaire, puisque nous sommes en attente des recettes d'investissement sur les nombreux projets qui sont en cours, comme notamment le Bellevue, sur les projets de rénovation énergétique, sur le tiers-lieu. Tout cela participe aussi, dans le cadre du budget mais aussi du résultat budgétaire, à l'amélioration. C'est un instant T.

Après, vous évoquiez que la dette augmente. Oui : depuis 2023, suite au rapport de la chambre régionale des comptes, nous avons fait des investissements importants pour, d'une part ce que vous dites, et pour prendre soin du patrimoine de la collectivité. Si nous faisons des travaux sur Bayard, si nous rénovons Bayard, si nous faisons des travaux sur l'école Vauban, c'est bien pour entretenir notre patrimoine bâti, pour permettre que celui-ci ne puisse pas s'effondrer. Comme la première compétence d'une commune, ce sont les écoles, nous entretenons ce bâtiment. Si nous faisons des travaux également sur le centre municipal de santé, comme l'année dernière, mais si nous en faisons d'autres, comme c'est prévu cette année, dans d'autres écoles, Benoît-Malon notamment, dans la rénovation énergétique, c'est pour entretenir notre patrimoine bâti. Donc, vous ne pouvez pas dire qu'on n'entretient pas notre patrimoine bâti. L'investissement est important pour pouvoir, derrière, encore travailler pour réduire les coûts de fonctionnement. En effet, quand nous avons des bâtiments énergivores, c'est pour cela que nous faisons des investissements aujourd'hui. Les investissements d'aujourd'hui sont aussi les dépenses en moins de fonctionnement dans notre budget.

Je pense que c'est aussi avoir une vision. Aujourd'hui, nous investissons parce que nous recevons des subventions, nous recevons des financements sur ces projets énergétiques, pour que derrière, face à des enjeux importants, les coûts d'énergie, les coûts des fluides puissent être mieux maîtrisés et qu'on puisse même les réduire dans notre budget de fonctionnement. Si on arrive à emprunter aujourd'hui – et chaque fois que nous faisons des appels d'emprunt aujourd'hui, nous avons une dizaine de banques qui nous répondent –, c'est que notre capacité d'autofinancement est regardée attentivement. Sinon, aucune banque ne viendrait nous voir. Elles diraient : « Attention, Livry-Gargan, c'est banqueroute, et ainsi de suite. » Bien au contraire, elles viennent et elles répondent à des taux aujourd'hui très concurrentiels. Je pense qu'on a pu bénéficier, ces trois dernières années, de taux très importants sur les emprunts que nous avons réalisés.

Après, je pense que, dans le débat d'orientation budgétaire, vous nous proposez des alertes, que nous entendons, mais que nous ne négligeons pas, et nous sommes aussi vigilants que vous sur le budget depuis 12 ans, tout en sachant qu'en effet, quand nous récupérons, déjà dès la première année, en 2015, 10 millions d'emprunts parce qu'il y avait le groupe Jean-de-La Fontaine, cela fait 10 millions d'emprunts en plus. Mais notre capacité d'autofinancement et de financement de l'emprunt n'a pas évolué de manière grandissante, puisque nous sommes aujourd'hui à 3,2 millions de remboursements de la dette. Malgré notre augmentation de l'emprunt, elle n'a pas évolué d'année en année. C'est ce qu'il faut regarder. Mais ce débat d'orientation budgétaire, c'est aussi poser les bases de ce que vous auriez fait, ce que vous n'auriez pas fait.

Alors vous dites qu'on ne fait pas assez pour les familles monoparentales. Je tiens à soulever qu'on a fait des choses sur notamment la partie tarification. On a des divergences sur les mesures sociales. J'aurais été plus en profondeur, j'aurais bien voulu savoir les mesures sociales que vous préconisiez et qu'est-ce que vous préconisiez comme mesures sociales différentes des nôtres, pour rentrer plus en détail, et quels projets vous mèneriez dans la ville, contrairement à des propositions que nous avons faites dans le rapport dans la situation budgétaire. C'est ça qui permet d'alimenter un rapport d'orientation budgétaire.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260414-PV2026-02-20-AU
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

En tout cas, je vous remercie de votre présence, parce qu'elle permet de montrer que vous avez l'intérêt de la commune avant tout et que vous souhaitez participer à ce moment-là.

Sur le parc Bellevue, déjà, il est sanctuarisé dans le plan local d'urbanisme, d'une part, intercommunal. Il était aujourd'hui, vous le savez, dans un espace que nous avons concédé le temps des travaux, notamment à la Société du Grand Paris pour réaliser des puits d'évacuation du Grand Paris, afin de permettre en effet que la ligne 16 du Grand Paris puisse se faire et permettre de relier les différentes gares qui ont été dessinées dès 2010. Aujourd'hui, nous avons une partie de ces financements, nous lançons la poursuite des études pour pouvoir réaménager cet espace, pour lui permettre d'être aussi un espace profitable à tous les Livryens, afin qu'il puisse bénéficier aux enfants aussi quand ils sortent de l'école, notamment de l'école Bellevue.

Sur le square Jacob, l'idée est de faire une aire de jeu dans le quartier Jacob, puisqu'il n'y a pas d'aire de jeu proprement dite dans le quartier Jacob, vous le savez bien. Depuis plusieurs années, nous cherchons à développer des aires de jeu et renouveler les aires de jeu déjà anciennes, comme on a pu le faire notamment en 2025 avec de nouvelles aires de jeu sur le square du Docteur-Herpin, des aires de jeu qui ont été modifiées sur le square Josette-Soulier, des nouvelles aires de jeu qui ont été mises sur Vendôme. L'idée est de pouvoir avoir une nouvelle aire de jeu sur Jacob. On l'a appelée « square », c'est une aire de jeu permettant que les enfants du quartier puissent avoir un espace de jeu, comme on a pu en mettre un aujourd'hui sur le parc nature-loisirs de Clemenceau. On l'a appelée « square » au départ, peut-être qu'on l'appellera autrement. Ça fera peut-être partie d'un débat du Conseil municipal sur la nomination de cet espace d'aire de jeu.

Voilà les différents points. Mais en tout cas, merci, Madame HODÉ, de votre participation à ce débat. Je vous laisse éventuellement rebondir.

Madame HODÉ — Alors, je rebondis.

Monsieur le Maire — Pas trop, non plus [rire].

Madame HODÉ — [rire] Laissez-moi rebondir comme je veux.

Monsieur le Maire — Ah, mais je vous laisse, bien sûr !

Madame HODÉ — Alors, c'est sur la chambre régionale des comptes. Effectivement, dans son rapport, elle notait que, alors vous n'étiez pas « frigide » – [rire], excusez-moi. J'ai bien aimé le terme.

Monsieur le Maire — C'est un lapsus.

Madame HODÉ — Il est inquiétant. Mais vous étiez timorés. On va dire ça, hein ! Un peu de vocabulaire, ça fait du bien. Vous étiez timorés sur vos investissements, mais il ne faudrait peut-être pas tomber dans l'excès inverse, où là, moi, je me dis : il faut savoir raison garder. Vous faites beaucoup de reports, c'est peut-être parce qu'à un moment, vous n'avez pas les moyens d'effectuer vos investissements. À un moment, il faut savoir aussi s'adapter aux moyens que vous avez. Voilà, c'est simplement ça. Vous prévoyez des sommes, ça serait peut-être bien d'éviter d'avoir autant de reports, même s'il y en a qui sont inévitables. Je comprends bien. Si une entreprise fait faillite, ce n'est pas de votre fait, mais c'est quand même assez systématique et ça représente une somme très importante.

Sur les quotas des amendes, j'ai bien compris, mais vous nous aviez quand même expliqué ici, en conseil municipal, que le fait de verbaliser beaucoup vous permettait aussi, même si c'est un système national, de recevoir plus d'amendes que des villes de 2011

Accès de l'écrit en préfecture
093-219300464-20260414-PV2026-02-20-AU
Date de réception préfecture : 14/04/2026

verbalisaient moins. Je me souviens très bien que vous nous aviez expliqué cela en conseil municipal.

Sur le fait que ce soit des prévisions, j'en conviens, sauf que dans votre document de rapport budgétaire, il n'y a pas que des prévisions, il y a aussi du réalisé. Et quand je compare 2023 à 2025, donc sans travailler sur 2026, si vous nous dites que c'est une prévision, elle veut quand même dire quelque chose. Si elle est dans le rapport, c'est bien que c'est un chiffre qui ne sort pas de nulle part. On est bien d'accord. 2023-2025, sur le taux d'épargne brut, il passe quand même de 12,74 % à 9,9 %, et donc en dessous d'un premier seuil d'alerte. On est donc déjà dans une trajectoire inquiétante. Surtout – et je l'ai déjà dit –, en 2023, vous avez énormément augmenté les recettes fiscales. Donc, normalement, on ne devrait pas s'attendre à avoir une trajectoire en berne aussi tôt, aussi rapidement. C'est ça qui m'inquiète.

Après, je ne vais pas entrer dans le débat sur nos propositions. On en a, notamment sur les aides sociales. Je ne suis pas sûre qu'à un mois des élections, ce soit le lieu pour débattre, mais il n'y a aucun souci. Si vous le voulez, on peut le faire. Simplement, autant présenter aux habitants nos projets distincts.

Monsieur le Maire — Merci, Madame HODÉ. Monsieur MANTEL, quelques éléments.

Monsieur MANTEL — Monsieur le Maire, si vous me permettez, juste pour alimenter nos échanges. 2023-2025, effectivement. Je vous rappelle quand même que 2024, nous avons eu de fortes hausses sur l'énergie électrique. Donc on a eu une baisse, pas que sensible, mais une baisse importante de nos dépenses de fonctionnement sur l'aspect énergétique. C'était important.

Et puis, vous me parlez de dette, mais – et vous l'avez dans le graphique ou peut-être au niveau du rapport –, comme un de mes collègues me l'a rappelé, il faut savoir que pour une ville de même strate que nous, aujourd'hui, l'endettement par habitant est de 2 000 euros. Aujourd'hui, on se situe plutôt à 800 euros. Donc on reste quand même en deçà d'une strate de même nature que la ville de Livry-Gargan.

Monsieur le Maire — Merci, Monsieur MANTEL. Juste pour éviter que vous saisissez la Cada, Madame HODÉ... Déjà, il faut faire un courrier. En commission, vous avez évoqué ça. Ça permet d'éviter. Si je ne me trompe pas de chiffre – parce que, des fois, avec les zéros, on peut avoir des difficultés –, c'est 4 500 euros.

Madame HODÉ — D'heures supplémentaires ?

Monsieur le Maire — Oui. Avec des manifestations qu'il a fallu faire assurer, parce que vous le savez, pendant ce temps-là, le marché de Noël dure jusqu'à 21 heures, il y a différentes animations. Donc c'est bien loin des 400 000 euros que vous avez évoqués. Merci, Madame HODÉ.

Madame HODÉ — Pour reprendre là-dessus, 4 500 euros pour combien de personnes ? Parce que, vraiment, ça m'étonne. C'était quand même sur trois jours. Je suis très étonnée de ce montant.

Et sur les 400 000 euros, j'aimerais bien aussi avoir les dépenses réalisées, parce qu'effectivement, lors de la délibération, vous nous aviez indiqué 200 000 euros de la part de la métropole, 200 000 euros de la part de la Ville. Vous nous dites que, finalement, vous n'avez pas dépensé ça. On voudrait bien avoir justement les justificatifs qui nous montrent que vous n'avez pas dépensé les sommes prévues.

Et j'ai toujours parlé de festivités de Noël, je ne parle pas uniquement de marché de Noël, parce que vous aviez été très précis là-dessus.

Accusé de réception en préfecture 093-219300464-20260414-PV2026-02-20-AU Date de télétransmission : 14/04/2026 Date de réception préfecture : 14/04/2026

Monsieur le Maire — Merci, Madame HODÉ. On vous donnera les éléments de manière plus précise si vous le souhaitez sur les heures supplémentaires. On vous apportera les éléments. Les 400 000 euros, c'est un long débat. Vous l'avez utilisé dans les tribunes en grossissant à chaque fois le trait, lors de déclarations publiques sur les réseaux, pour dire que c'était comme ça, alors qu'il me semble que, dans cette instance même, j'avais déjà précisé – après, c'est ce qu'on veut entendre et, à la place où on est, ce qu'on veut interpréter comme les chiffres : on peut l'entendre, c'est votre positionnement – que les 400 000 euros qui ont été alloués par la Métropole étaient sur deux plans : un sur un plan investissement, parce que j'ai toujours dit qu'il y avait un plan d'investissement, notamment pour les commerces – si si, je l'ai toujours dit – et un plan... Si si, je l'ai toujours dit, et ça a été présenté dans le tableau, puisqu'il y avait un tableau avec fonctionnement et investissement, Madame HODÉ. On ne va pas refaire le débat sempiternellement sur ce dossier-là. Il y avait fonctionnement et investissement, et fonctionnement précisé sur deux années, et en fonction des dépenses réalisées, il y aurait des coûts pris en charge par la Métropole. Voilà ce qui avait été décidé. On ne va pas faire le débat de manière prolongée sur ça. On peut interpréter les chiffres que l'on veut, mais à un moment donné, parfois, il faut aussi être précis. Et puis, elles ne comprennent pas que les festivités de Noël dans ce cadre-là. Si vous voulez, on vous donnera tous les éléments, et si vous pouvez en effet faire une vidéo pour pouvoir dire combien a été dépensé réellement sur le marché de Noël, je vous en saurai gré. Voilà. Merci, Madame HODÉ, on ne va pas faire un débat sur le marché de Noël et les festivités, sinon on est là encore pour plusieurs années.

Madame HODÉ — Mais laissez-moi répondre parce que vous m'expliquez que ce n'est pas que du fonctionnement, mais quand même, j'ai la délib'. Donc, moi, je lis bien « financement initial : 400 000 euros en fonctionnement ». Je ne dis pas... voilà. Et dans le débat, vous nous aviez bien expliqué que c'était pour les festivités de Noël, je me souviens très bien.

Monsieur le Maire — Non, non.

Madame HODÉ — Si, si si. Il y avait plusieurs subventions. Il y avait effectivement pour des animations pour les commerces, mais c'était autre chose. J'avais justement posé une question sur le chasseur.

Monsieur le Maire — Non, mais on évite de dire tout et n'importe quoi.

Madame HODÉ — Exactement. On évite de dire tout et n'importe quoi. C'est pour ça que moi, j'ai la délibération et je le vois bien.

Monsieur le Maire — Surtout quand on n'a pas les éléments. On dit qu'on a dépensé 400 000 euros sur les festivités, arrêtez.

Madame HODÉ — Je dis que vous aviez passé une délibération.

Monsieur le Maire — Vous l'avez dit, vous l'avez dit.

Madame HODÉ — Dans ces cas-là, il faut nous donner les chiffres.

Monsieur le Maire — Je vous donnerai les chiffres.

Madame HODÉ — Donnez-nous les chiffres.

Monsieur le Maire — D'ailleurs, vous ne l'avez jamais demandé. On vous donnera les chiffres. D'accord ? Vous allez interpréter déjà les chiffres avant d'avoir fait les festivités, déjà dans une tribune, Madame HODÉ. Donc, voilà. Relisez bien la délibération, moi je l'ai sous les yeux aussi. « En fonctionnement, la subvention s'élève à 200 000 euros sur deux ans, 2025 et 2026, soit 100 000 euros par an. Pour obtenir cette somme, il a été

Accuse de réception en préfecture
093-219300464-20260414-FV2026-02-20-AU
Date de dépôt en préfecture : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

justifié une dépense de 200 000 euros sur un total cumulé subventions + Ville. Cette somme représente des frais de fonctionnement pour des animations extérieures, donc sur l'espace public et sur un périmètre géographique défini. En investissement, la subvention s'élève à 130 103 euros pour travaux à réaliser avant mars... »

Madame HODÉ — Vous avez dit que c'était pour le chasseur les 130 000.

Monsieur le Maire — Oui, oui c'est pour ça. L'investissement.

Madame HODÉ — En investissement et pas en fonctionnement.

Monsieur le Maire — Et le fonctionnement, c'était : « s'élève à 200 000 euros sur deux ans ».

Madame HODÉ — Je suis d'accord avec vous. Pour le chasseur, c'était 130 000 euros en investissement.

Monsieur le Maire — Et la subvention s'élève à 200 000 euros.

Madame HODÉ — Moi je vous parle d'un fonctionnement.

Monsieur le Maire — Allez, on ne va pas refaire un débat. Vous êtes parfois obstinée. C'est votre avis, mais bon, c'est normal, c'est la période qui veut ça parfois. Allez.

Madame HODÉ — Ça fait six ans que j'essaye de faire...

Monsieur le Maire — Non, mais je ne dis pas que vous ne faites pas un travail.

Madame HODÉ — Ça ne fait pas juste deux mois que je me suis découverte un intérêt pour la Ville.

Monsieur le Maire — Non, mais je ne le dis pas au contraire, je dis que vous êtes parfois obstinée.

Madame HODÉ — C'est peut-être une qualité qui peut être utile quand on a l'intérêt général à cœur. Je pense que ce n'est pas forcément un défaut d'être obstinée.

Monsieur le Maire — Non, mais je sais, moi aussi, je suis parfois têtu, voilà. Allez, on va faire un vote, puisqu'il y a un vote qui est nécessaire à l'issue de ce débat d'orientation budgétaire, pour lequel je remercie Madame HODÉ de sa participation. On vote pour dire qu'il y a eu un débat.

Madame HODÉ — Non, on vote mais par sur qui est ?

Monsieur le Maire — Oui, c'est pour ça, il peut y avoir des abstentions pour dire qu'il n'y a pas eu de débat. Je préfère. Il y a des absents, donc on ne sait jamais. Il y a eu un débat, on est d'accord ? Merci beaucoup, mes chers collègues.

Le Conseil municipal prend acte la délibération n°2026-02-04.

2026-02-05 : APPROBATION DE LA CONVENTION A CONCLURE AVEC LA METROPOLE DU GRAND PARIS POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR LA DEMATERIALISATION DES INSCRIPTIONS AUX ACTIVITES DU SERVICE JEUNESSE DANS LE CADRE DU FONDS « INNOVER DANS LA VILLE »

M. CRALIS

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention présentée par la Métropole du Grand Paris relative à l'attribution d'une subvention au titre du dispositif « Innover Dans La Ville » (IDLV) pour la dématérialisation des inscriptions aux activités du Service Jeunesse.

Le service jeunesse propose des activités qui nécessitent une inscription au préalable, avec ou sans participation financière.

Actuellement, les inscriptions s'effectuent en présentiel au sein de service Jeunesse, aux horaires d'ouverture au public. Cette dématérialisation est un atout supplémentaire pour favoriser les inscriptions.

Le projet de dématérialisation des inscriptions aux activités vise à intégrer l'ensemble des dispositifs du Service Jeunesse (Club Jeunesse, CLAS, Coup de Pouce Jeunesse...) dans le portail famille de la ville de Livry-Gargan.

La solution envisagée permettra de répondre à plusieurs enjeux structurels et de cohérence :

- *Accessibilité renforcée : les familles peuvent inscrire leurs enfants à toute heure, depuis n'importe quel support, sans contrainte liée aux horaires d'ouverture du service ;*
- *Meilleure équité d'accès : les jeunes et les familles éloignés administrativement, ou en difficulté de mobilité, ne seront plus pénalisés ;*
-
- *Optimisation du suivi : l'assiduité, les relances, les historiques d'activités et la facturation seront automatisés et fiabilisés ;*
-
- *Renforcement de la politique environnementale de la ville : en cohérence avec les engagements municipaux, cette dématérialisation s'inscrit dans une logique de réduction de l'empreinte écologique.*

Le Bureau Métropolitain, réuni en date du 6 octobre 2025, a retenu le projet présenté par la Ville de Livry-Gargan. Ainsi, la Métropole du Grand Paris a adressé une convention qui fixe les modalités de versement d'une subvention à hauteur de 1 895,00 €.

Lutte contre le réchauffement climatique par la réduction des émissions de gaz à effets de serre et diminution de la consommation d'énergie (Economie de papier, économie de transport, économie de temps). Réduction du coût carbone généré par les gains et économies réalisés.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260414-PV2026-02-20-AU
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

- ✓ *D'approuver les termes de la convention à conclure avec la Métropole du Grand Paris ;*
- ✓ *D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de versement à conclure avec la Métropole du Grand Paris relative à l'attribution d'une subvention de 1 895,00 € pour la dématérialisation des inscriptions aux activités du service jeunesse.*
- ✓ *De confirmer l'inscription des dépenses et des recettes au budget communal.*

Monsieur le Maire — Je propose de passer aux délibérations suivantes et je propose de passer comme les autres fois à un déroulé, Madame ROSSINI me dit : « Avec plaisir, oui. » Donc si l'opposition acquiesce, j'y vais. Allez !

Approbation de la convention à conclure avec la Métropole du Grand Paris pour le versement d'une subvention pour la dématérialisation des inscriptions aux activités du service jeunesse dans le cadre du fonds « Innover dans la ville ». Y a-t-il des questions ? Madame HODÉ.

Madame HODÉ — Oui, ce n'est pas une question. C'est juste que, comme on reste sceptique sur le bien-fondé des dix tablettes, on va s'abstenir sur cette délibération.

Monsieur le Maire — D'accord. D'autres votes ? D'autres questions, non ? Qui est contre ? Abstentions ? Deux abstentions. Je vous remercie.

Le Conseil municipal approuve à la majorité la délibération n° 2026-02-05 par :

– **31 voix pour :**

<i>MARTIN Pierre-Yves</i>	<i>CARCREFF Corinne</i>	<i>BEREZIN Serge</i>
<i>BOUDJEMAÏ Kaïssa</i>	<i>GUIMARAES Odette</i>	<i>BORDES Roselyne</i>
<i>MAUROBET Catherine</i>	<i>FOURNIER Marine</i>	<i>AOUATI Kheireddine</i>
<i>MONIER Annick</i>	<i>HERRMANN Marie-Catherine</i>	<i>MILOTI Donni</i>
<i>COLLET Marie-Madeleine</i>	<i>BARATTA Jean-Pierre</i>	<i>DJABALI Sara</i>
<i>LEROUX Pierre-Olivier</i>	<i>CRALIS Christophe</i>	<i>DI IORIO Rina</i>
<i>MARKARIAN Olivier</i>	<i>BERTHE Éloïse</i>	<i>LAFARGUE Jean-Claude</i>
<i>MOULINAT-KERGOAT</i>	<i>CARRATALA Henri</i>	<i>BITATSI-TRACHET Françoise</i>
<i>TRILLAUD Laurent</i>		

<i>AÏDOUDI Salem</i>	à <i>MILOTI Donni</i>
<i>ADLANI Myriam</i>	à <i>HERRMANN Marie-Catherine</i>
<i>ARNAUD Philippe</i>	à <i>COLLET Marie-Madeleine</i>
<i>CHASSAIN Clément</i>	à <i>FOURNIER Marine</i>
<i>BERNARD Anne</i>	à <i>MOULINAT-KERGOAT Hélène</i>
<i>JOLY Nathalie</i>	à <i>TRILLAUD Laurent</i>

– **3 abstentions :**

<i>HODÉ Laurence</i>	<i>ROSSINI Christel</i>
<i>RENAULT Bernadette</i>	à <i>HODÉ Laurence</i>

2026-02-06 : APPROBATION DE LA CONVENTION A CONCLURE AVEC LA REGION ÎLE-DE-FRANCE POUR LA RENOVATION ET LA SECURISATION (REFECTION COMPLETE DE LA TOITURE) DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTE SIMONE-VEIL

M. CRALIS

Monsieur le Maire — Délibération suivante, que je propose en effet, sur la convention à conclure avec la Région Île-de-France pour la rénovation et la sécurisation du centre municipal de santé – on parlait tout à l’heure de la réfection complète de la toiture. Y a-t-il des questions ? Je n’en vois pas. Monsieur CRALIS, je vous laisse faire voter.

Monsieur CRALIS — Merci, Monsieur le Maire. Qui est contre ? Qui s’abstient ? Merci beaucoup.

Le Conseil municipal approuve à l’unanimité la délibération n°2026-02-06.

Présents :

MARTIN Pierre-Yves	ATTARD Gérard	BEREZIN Serge
BOUDJEMAÏ Kaïssa	LAFARGUE Jean-Claude	CRALIS Christophe
MANTEL Serge	GUIMARAES Odette	COLLET Marie-Madeleine
MONIER Annick	LEROUX Pierre-Olivier	MAUROBET Catherine
MILOTI Donni	DI IORIO Rina	AOUATI Kheireddine
BORDES Roselyne	MARKARIAN Olivier	BITATSI-TRACHET Françoise
CARRATALA Henri	FOURNIER Marine	TRILLAUD Laurent
LE COZ Lucie	KOUCEM Yacine	HODÉ Laurence
HERRMANN Marie-Catherine	BARATTA Jean-Pierre	ROSSINI Christel
MOULINAT-KERGOAT Hélène	BERTHE Éloïse	
CARCREFF Corinne	DJABALI Sara	

Pouvoirs :

MARTIN Pierre-Yves	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
AIDOU DI Salem	à MILOTI Donni
ARNAUD Philippe	à COLLET Marie-Madeleine
CHASSAIN Clément	à FOURNIER Marine
BERNARD Anne	à MOULINAT-KERGOAT Hélène
ADLANI Myriam	à HERRMANN Marie-Catherine
JOLY Nathalie	à TRILLAUD Laurent
RENAULT Bernadette	à HODÉ Laurence

2026-02-07 : APPROBATION DE LA CONVENTION A CONCLURE AVEC LA METROPOLE DU GRAND PARIS POUR LE VERSEMENT D’UNE SUBVENTION POUR L’AMENAGEMENT DE VOIES CYCLABLES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « FONDS D’INVESTISSEMENT METROPOLITAIN »

Madame HERRMANN

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d’approuver les termes de la convention à conclure avec la Métropole du Grand Paris pour l’aménagement de voies cyclables dans le cadre du dispositif « Fonds d’Investissement Métropolitain ».

Les habitants de Livry-Gargan consacrent 52% de leur temps de déplacement à vélo.

Accusé de réception en préfecture
N° 2026-02-07-20-AU
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

Ils se déplacent en majorité en voiture (58% de la population). Ce choix s'explique par la facilité de stationnement sur les parcelles (68% des habitants ont un parking) et la proximité des grands axes routiers (réseau départemental et autoroutes).

Les temps de parcours des transports en commun ne sont pas proportionnels aux distances parcourues. Les temps de parcours vers la capitale oscillent entre 30 minutes et plus de 2 heures. Il y a donc une réelle nécessité de développer des alternatives de déplacement.

Le réseau de transport en commun est présent sur la ville et sur les villes à proximité : le RER B, le tramway T4 et les lignes de bus mais reste peu pratique et efficace.

Le projet s'inscrit dans les différents documents de planification qui ont tous pour vocation à encourager les mobilités douces : le PLU communal, le futur PLUi de Grand Paris Grand Est, le PCAET de Grand Paris Grand Est, le PCAEM de la Métropole du Grand Paris, le SCoT Métropolitain.

En 2021 la ville de Livry-Gargan adoptait son Plan vélo avec 35 kilomètres de voies cyclables. Complété en avril 2022 par un plan pluriannuel d'investissement (PPI), ce dernier document présentait les engagements budgétaires nécessaires à la réalisation d'un plan vélo ambitieux.

Un deuxième plan pluriannuel d'investissement vélo a été adopté en 2024 afin de compléter le PPI Vélo voté en 2022 et intègre notamment l'étude de faisabilité du CEREMA, permettant de réactualiser les aménagements.

Le plan 2025 s'inscrit dans la continuité du précédent et détaille les coûts par tronçon planifié qui seront réalisés jusqu'en 2027. Les coûts prennent en compte l'ensemble des travaux, à savoir voirie, signalisation, jalonnement, revêtements, etc.

Les objectifs du plan sont les suivants :

- Résorber les discontinuités cyclables
- Aménager des itinéraires cyclables sécurisés
- Diminuer les émissions de GES et de particules fines
- Diminuer la dépendance aux énergies fossiles
- Améliorer la santé des habitants et encourager l'activité physique et les mobilités douces
- Désengorger les axes routiers et améliorer la qualité de l'air
- Encourager la résolution du dernier kilomètre comme moyen de transport des usagers des transports en commun pour rejoindre leur destination

L'opération soutenue est découpée en 4 actions :

- Avenue Paul Bert : mise en place d'un double sens cyclable, pour un budget estimé de 190 000 € HT ;
 - Allée d'Aumale : mise en place d'un contre sens cyclable, pour un budget estimé de 4 000 € HT ;
 - Mise en place d'une zone 30 (Edouard Vaillant), budget estimé : 13 040 € HT ;
 - Mise en place d'une zone 30 (Carrefour Gutenberg et boulevard Maurice Berteaux), pour un budget estimé de 61 000 € HT.
- Soit un total de budget travaux estimé à 268 041 €HT.

Accusé de réception en préfecture 093-219300464-20260414-PV2026-02-20-AU Date de télétransmission : 14/04/2026 Date de réception préfecture : 14/04/2026

L'octroi du concours financier de la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain, qui s'établit à 134 020 €, soit 50% du budget travaux total estimé, est conditionné par la conclusion d'une convention de versement de subvention.

En échange de son concours financier, la commune de Livry-Gargan s'engage à faire figurer de manière lisible la mention « Métropole du Grand Paris financeur à hauteur de 134 020 € » dans toute publication ou communication relative à l'opération et à en informer le public.

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature par l'ensemble des Parties.

Elle prend fin avec le versement du solde de la subvention.

Le concours financier de la Métropole du Grand Paris s'établit à 134 020€ pour un budget total estimé en investissement de 268 041€ HT.

Le versement du concours financier est effectué sur demande du bénéficiaire et précise les références, dates et montants des factures et actes payés au titre de l'opération, le nom des fournisseurs et la dates prestations réalisées.

L'impact sur le Développement Durable concerne trois axes :

- ✓ Encourager les mobilités douces*
- ✓ Sécuriser la pratique du vélo*
- ✓ Financer la transition écologique de la Ville*

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- ✓ D'approuver les termes de la convention à conclure avec la Métropole du Grand Paris ;*
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention présentée par la Métropole du Grand Paris relative à l'attribution d'une subvention au titre du dispositif « Fonds d'Investissement Métropolitain » pour le projet d'aménagement de voies cyclables dans plusieurs rues ainsi que tous les documents y afférant. ;*
- ✓ De dire que les dépenses et les recettes sont inscrits au budget communal.*

Monsieur le Maire — Approbation de la convention à conclure avec la Métropole du Grand Paris pour le versement d'une subvention pour l'aménagement de voies cyclables dans le cadre du dispositif « Fonds d'investissement métropolitain ». Je propose à Madame HERRMANN de présenter cette délibération.

Madame HERRMANN — Merci, Monsieur le Maire. Mesdames, Messieurs, chers collègues. Cette délibération a pour objet d'approuver une convention à conclure avec la Métropole du Grand Paris pour des aménagements cyclables via le fonds métropolitain d'investissement.

Pour rappel, à Livry-Gargan, 58 % des trajets se font en voiture et 40 % d'entre eux pour des distances inférieures à 3 kilomètres. Ce chiffre est supérieur aux villes voisines, et peut-être peut-on l'expliquer par la proximité des grands axes routiers, mais aussi certainement par un manque de fiabilité des transports en commun, sur lesquels la Ville est très engagée à travailler avec Île-de-France Mobilités et avec Stretto pour le T4, pour améliorer cette situation.

Accusé de réception en préfecture 093-219300464-20260414-PV2026-02-20-AU Date de télétransmission : 14/04/2026 Date de réception préfecture : 14/04/2026

La Ville de Livry-Gargan avait décidé de développer les mobilités alternatives afin de fluidifier le trafic routier, d'améliorer la sécurité routière, de diminuer les gaz à effet de serre, le bruit, d'améliorer la qualité de l'air, de lutter contre la sédentarité, tout ça pour un meilleur environnement et une meilleure santé des habitants. Le projet de la Ville s'inscrit dans une planification pour le développement des mobilités douces de la Région, de la Métropole, du Département et de Grand Paris Grand Est.

En 2021, nous avons voté un plan vélo de 35 kilomètres avec trois types d'itinéraires, les gares pour l'intermodalité, les établissements scolaires et les loisirs. Ce plan a été complété en avril 2022 par un plan pluriannuel d'investissement permettant de réactualiser les aménagements selon les nouvelles recommandations du Cerema. En 2025, dans la continuité de ce plan pluriannuel d'investissement, ont été intégrés les coûts par tronçon d'aménagement grâce à la Plateforme des coûts des villes et territoires cyclables à laquelle nous sommes adhérents.

La convention ce soir porte sur quatre aménagements :

- l'avenue Paul-Bert avec un double sens cyclable ;
- l'avenue d'Aumalel avec un contre-sens ;
- la création d'une zone à 30 boulevard Berteaux et boulevard Gutenberg.

Le coût des travaux s'élève à 268 041 euros hors taxe. La contribution de la Métropole sera de 134 020 euros, soit 50 %. Les fonds seront débloqués au fur et à mesure de la réalisation des travaux, et la Ville s'engage à communiquer sur la contribution de la Métropole.

Il vous est donc demandé, mes chers collègues, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Monsieur le Maire — Merci, Madame HERRMANN. Des demandes d'intervention ? Madame HODÉ. Et Monsieur TRILLAUD ? Non ? Je pensais que c'était votre main.

Madame HODÉ — En fait, on a une question parce que, dans le rapport, on parle de l'étude de faisabilité du Cerema, et vous nous avez envoyé l'étude du Cerema et il y avait plusieurs scénarii possibles, notamment pour le carrefour Gutenberg–Maurice-Berteaux, et on voulait savoir quel scénario avait été retenu.

Madame HERRMANN — Vous avez pu voir dans ce que nous vous avons adressé, quatre scénarii : deux d'entre eux ont eu la faveur de la Ville, mais nous ne pouvons pas décider. Là, la subvention de la Métropole correspond à créer une zone 30 dans un premier temps. Pour ce carrefour qui est hyper complexe, avec 2 000 gamins qui peuvent circuler à cet endroit, nous avons demandé une sécurisation, et pour pouvoir obtenir ceci, il fallait faire intervenir sur place le Cerema, qui a fait une étude profonde et qui est en train de négocier avec Île-de-France Mobilités. Lorsqu'Île-de-France Mobilités reviendra vers nous, on pourra choisir le scénario idéal. Pour l'instant, les choses sont à l'étude, parce qu'il faut qu'Île-de-France Mobilités accepte de réaménager ce carrefour.

Monsieur le Maire — Madame HODÉ.

Madame HODÉ — Une précision : c'est le Cerema qui va voir Île-de-France Mobilités ?

Madame HERRMANN — Nous avons eu plusieurs réunions avec le Cerema, mais le Cerema, qui est une instance publique nationale, commence par rencontrer Île-de-France Mobilités. Ensuite, nous aurons une réunion à trois.

Accusé de réception en préfecture 093-219300464-20260414-PV2026-02-20-AU Date de télétransmission : 14/04/2026 Date de réception préfecture : 14/04/2026

Monsieur le Maire — Merci, Madame HERRMANN, pour ces précisions. Je propose de faire voter s'il n'y a pas d'autres questions. Madame HERRMANN, vous avez la parole pour faire voter.

Madame HERRMANN — Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, mes chers collègues.

Monsieur le Maire — Merci, Madame HERRMANN.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération n°2026-02-07 par :

- **38 voix pour :**

MARTIN Pierre-Yves	ATTARD Gérard	BEREZIN Serge
BOUDJEMAÏ Kaïssa	LAFARGUE Jean-Claude	CRALIS Christophe
MANTEL Serge	GUIMARAES Odette	COLLET Marie-Madeleine
MONIER Annick	LEROUX Pierre-Olivier	MAUROBET Catherine
MILOTI Donni	DI IORIO Rina	AOUATI Kheireddine
BORDES Roselyne	MARKARIAN Olivier	BITATSI-TRACHET Françoise
CARRATALA Henri	FOURNIER Marine	TRILLAUD Laurent
LE COZ Lucie	KOUCEM Yacine	HODÉ Laurence
HERRMANN Marie-Catherine	BARATTA Jean-Pierre	ROSSINI Christel
MOULINAT-KERGOAT Hélène	BERTHE Éloïse	CARCREFF Corinne
DJABALI Sara		

AIDOUDI Salem	à MILOTI Donni
ARNAUD Philippe	à COLLET Marie-Madeleine
CHASSAIN Clément	à FOURNIER Marine
BERNARD Anne	à MOULINAT-KERGOAT Hélène
ADLANI Myriam	à HERRMANN Marie-Catherine
JOLY Nathalie	à TRILLAUD Laurent
RENAULT Bernadette	à HODÉ Laurence

2026-02-08 : APPROBATION DE LA CONVENTION A CONCLURE AVEC LA METROPOLE DU GRAND PARIS POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR LA DIMENSION ENERGETIQUE DU PROJET DE REHABILITATION DU DOJO GUTENBERG DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « FONDS D'INVESTISSEMENT METROPOLITAIN »

M. CRALIS

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention à conclure avec la Métropole du Grand Paris pour l'aménagement de voies cyclables dans le cadre du dispositif « Fonds d'Investissement Métropolitain ».

Cette opération de réhabilitation du Dojo Gutenberg s'inscrit dans la politique globale de valorisation du patrimoine bâti communal et d'amélioration des équipements sportifs.

La Ville dispose en effet d'un riche patrimoine d'équipements sportifs dont certains sont vieillissant et méritent des travaux de rénovation.

Situé à proximité du quartier prioritaire de Chanzy Briand, le Dojo Gutenberg, construit dans les années 1970, présente un état de vétusté avancé qui ne

Reçu en préfecture
N°93-219300464-20260414-PV2026-02-20-AU
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

les usagers dans des conditions satisfaisantes.

Malgré des travaux d'entretien réalisés régulièrement, le remplacement de certains éléments d'infrastructures était devenu indispensable.

Le bâtiment souffre en effet de nombreuses dégradations, notamment des fuites récurrentes en toiture, un système de chauffage vieillissant et des installations sanitaires et de douches non adaptées. Face à cette situation, une réhabilitation complète du site était devenue indispensable.

L'objectif de ce projet est de permettre l'accueil dans de bonnes conditions des associations de sports de combat, notamment de judo et de ju-jitsu, pour leurs entraînements et le développement de leurs disciplines.

Le dojo rénové aura également vocation à recevoir des publics scolaires en journée en semaine, ainsi qu'à offrir un espace d'entraînement adapté à nos collègues de la police municipale.

Ce projet vise à redonner à cet équipement une nouvelle dynamique, au service du sport, de l'éducation et de la sécurité.

Il vise à améliorer les conditions de pratique des différentes disciplines en club ainsi que la pratique d'activités gymniques et de motricité pour les scolaires tout en réalisant des économies d'énergie.

Les publics ciblés : le Dojo Gutenberg accueille les clubs de judo et de ju-jitsu. Il a également vocation à recevoir des publics scolaires en journée en semaine, ainsi qu'à offrir un espace d'entraînement adapté à nos collègues de la police municipale.

Les objectifs de ce projet de réhabilitation sont les suivants :

- *Permettre une pratique optimisée de la discipline dans toutes ses dimensions : fédérale, scolaire, de motricité ;*
- *Maintenir le patrimoine sportif municipal en bon état ;*
- *Répondre aux sollicitations légitimes des utilisateurs ;*
- *Réaliser des économies d'énergie.*

La réhabilitation du Dojo Gutenberg comporte les actions suivantes :

- *Réfection et isolation de la toiture terrasse,*
- *Remplacement du faux plafond,*
- *Remplacement de l'éclairage tube néon par un éclairage LED,*
- *Remplacement des châssis simple vitrage en double vitrage,*
- *Remplacement des menuiseries intérieures,*
- *Remplacement de la chaudière fioul par une pompe à chaleur air/eau et remplacement de l'ensemble des équipements de plomberie sanitaire,*
- *Remplacement des protections murales dans les dojos,*
- *Réfection des sols et de la peinture*

Les travaux ne pouvant se réaliser qu'en site occupé, ils sont décomposés en 2 phases, à savoir :

- *Rénovation du rez-de-chaussée (en planning prévisionnel octobre 2025 à Mars 2026) ;*
- *Rénovation de l'étage (en planning prévisionnel avril 2026 à septembre 2026)*

Accusé de réception en préfecture
095-219300167-20260414-2026-02-20-AU
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

- *Le coût prévisionnel du projet représente un montant total de 585 577 € HT.*

L'octroi du concours financier de la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain, qui s'établit à 146 855€, soit 25% du montant total HT, est conditionné par la conclusion d'une convention de versement de subvention.

En échange de son concours financier, la commune de Livry-Gargan s'engage à faire figurer de manière lisible la mention « Métropole du Grand Paris financeur à hauteur de 146 855€ » dans toute publication ou communication relative à l'opération et à en informer le public.

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature par l'ensemble des Parties.

Elle prend fin avec le versement du solde de la subvention.

Le concours financier de la Métropole du Grand Paris s'établit à 146 855€ pour un budget total estimé en investissement de 585 577€ HT.

Le versement du concours financier est effectué sur demande du bénéficiaire et précise les références, dates et montants des factures et actes payés au titre de l'opération, le nom des fournisseurs et la dates prestations réalisées.

L'impact sur le développement durable concerne 3 axes :

- ✓ *Diminuer les consommations énergétiques ;*
- ✓ *Modernisation des équipements et du patrimoine sportif ;*
- ✓ *Financer la transition écologique de la Ville.*

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- ✓ *D'approuver les termes de la convention à conclure avec la Métropole du Grand Paris ;*
- ✓ *D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention présentée par la Métropole du Grand Paris relative à l'attribution d'une subvention au titre du dispositif « Fonds d'Investissement Métropolitain » pour le projet de réhabilitation du dojo Gutenberg ainsi que tous les documents y afférant ;*
- ✓ *De dire que les dépenses et les recettes sont inscrits au budget communal.*

Monsieur le Maire — Je propose la délibération approbation de la convention à conclure avec la Métropole du Grand Paris pour le versement d'une subvention pour la dimension énergétique du projet de réhabilitation du dojo Gutenberg dans le cadre du dispositif « Fonds d'investissement métropolitain ». Y a-t-il des questions ? Monsieur CRALIS, je vous laisse voter.

Monsieur CRALIS — Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

Monsieur le Maire — Merci, Monsieur CRALIS.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération n°2026-02-08 par :

- **38 voix pour :**

MARTIN Pierre-Yves
BOUDJEMAÏ Kaïssa

ATTARD Gérard
LAFARGUE Jean-Claude

BEREZIN Serge

CRALIS Christophe
Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260414-PV2026-02-20-AU
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

MANTEL Serge	GUIMARAES Odette	COLLET Marie-Madeleine
MONIER Annick	LEROUX Pierre-Olivier	MAUROBET Catherine
MILOTI Donni	DI IORIO Rina	AOUATI Kheireddine
BORDES Roselyne	MARKARIAN Olivier	BITATSI-TRACHET Françoise
CARRATALA Henri	FOURNIER Marine	TRILLAUD Laurent
LE COZ Lucie	KOUCEM Yacine	HODÉ Laurence
HERRMANN Marie-Catherine	BARATTA Jean-Pierre	ROSSINI Christel
MOULINAT-KERGOAT Hélène	BERTHE Éloïse	
CARCREFF Corinne	DJABALI Sara	

AIDOUDI Salem	à MILOTI Donni
ARNAUD Philippe	à COLLET Marie-Madeleine
CHASSAIN Clément	à FOURNIER Marine
BERNARD Anne	à MOULINAT-KERGOAT Hélène
ADLANI Myriam	à HERRMANN Marie-Catherine
JOLY Nathalie	à TRILLAUD Laurent
RENAULT Bernadette	à HODÉ Laurence

2026-02-09 : APPROBATION DE LA CONVENTION A CONCLURE AVEC LA METROPOLE DU GRAND PARIS DANS LE CADRE DU FONDS « INNOVER DANS LA VILLE » AU TITRE DU PROGRAMME METROPOLITAIN DE DEVELOPPEMENT DES TIERS LIEUX POUR LE PROJET DE REALISATION DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT EN VUE DE LA CREATION D'UN TIERS-LIEU AU SEIN DU CENTRE CULTUREL YVES-MONTAND

M. CRALIS

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention présentée par la Métropole du Grand Paris relative à l'attribution d'une subvention au titre du dispositif « Innover Dans La Ville » (IDLV) pour la transformation du centre culturel Yves Montand en tiers-lieu.

Le centre culturel – cinéma Yves Montand est un lieu hybride. En effet il rassemble : une salle de cinéma et de spectacles, une Micro-Folie intégrant un FabLab, des lieux de pratique artistique et associative.

De nombreux projets transversaux y ont lieu :

- ✓ collaborations avec le conservatoire et la médiathèque ;
- ✓ évènements en lien avec l'actualité municipale ;
- ✓ programmation de proximité autour de moments de convivialité.

Le centre culturel met également en œuvre un programme d'actions d'éducation artistique et culturelle : en particulier le cinéma est un cinéma de proximité labellisé « Arts et essais – jeunes publics ».

Les enjeux du projet sont les suivants :

- ✓ enjeux liés à la mobilité qui sont importants à Livry-Gargan, de nombreux usagers télétravaillent en effet quelques jours / semaine ;
- ✓ proximité immédiate du nouveau marché et de ses commerçants ;
- ✓ de nouvelles pratiques sont à accompagner, notamment dans le domaine du numérique et du jeu vidéo ;
- ✓ le FabLab et la Micro-Folie accueillent un public de plus en plus nombreux.

Accusé de réception en préfecture
99771920046420260211RV/2026-02-20-AU
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

- ✓ *l'identité globale du Centre Culturel Yves Montand est à réinventer pour mettre en synergie les différents usages, de manière collaborative et concertée.*

Les objectifs recherchés sont les suivants :

- ✓ *Créer un tiers lieu au sein du Centre Culturel Yves Montand afin de disposer d'un espace inclusif et vivant, un lieu de création, de loisir, de rencontre et d'expérimentation, où se croiseront les publics autour de pratiques artistiques, numériques, culturelles accessibles à tous ;*
- ✓ *Renforcer la dimension participative et collaborative de l'équipement ;*
- ✓ *Offrir un cadre où habitants, associations et acteurs locaux pourront inventer ensemble partager des savoirs, expérimenter des projets ;*
- ✓ *Impulser une nouvelle dynamique collective, créative et inclusive.*

Le projet porté par la Ville comporte 3 phases :

- *PHASE 1 : Préfiguration ;*
- *PHASE 2 : Extension ;*
- *PHASE 3 : Rayonnement.*

Pour s'inscrire dans la dynamique des Tiers-lieux métropolitains et bénéficier du concours de la Métropole du Grand Paris, la Ville de Livry-Gargan a signé en octobre 2025 la Charte d'Engagement Tiers-Lieux du Programme d'accompagnement stratégique, technique et financier des villes métropolitaines.

En 2026, le projet va concrétiser une étape au travers des travaux de réaménagement qui doteront le Centre Culturel d'espaces supplémentaires :

- *espaces de création et partage, cuisine modulable à partager, espaces de coworking, espaces éducatifs et d'apprentissage.*

Le budget prévisionnel pour ces aménagements est de 450 000 € HT.

Le Bureau Métropolitain, réuni le 6 octobre 2025, ayant retenu le projet présenté par la Ville de Livry-Gargan. Ainsi, la Métropole du Grand Paris a adressé à la Ville une convention qui fixe les modalités de versement d'une subvention de 200 000€.

Un tiers lieu dans un centre culturel peut devenir un levier concret de développement durable en combinant transition écologique, économie circulaire et transformation des modes de vie. Les exemples de tiers-lieux culturels en France montrent qu'ils sont de plus en plus pensés comme des "laboratoires" de transition sur leur territoire.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- ✓ *D'approuver les termes de la convention à conclure avec la Métropole du Grand Paris ;*
- ✓ *D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention présentée par la Métropole du Grand Paris relative à l'attribution d'une subvention au titre du dispositif « Innover Dans La Ville » pour le projet de réalisation de travaux d'aménagement en vue de la création d'un tiers lieu au Centre Culturel Yves Montand ;*
- ✓ *De dire que les dépenses et les recettes sont inscrites au budget communal.*

Monsieur le Maire — Délibération 9, sur l'approbation de la convention à conclure avec la Métropole du Grand Paris dans le cadre du fonds « Innover dans la ville » au titre du programme métropolitain de développement des tiers-lieux, pour le projet de réalisation des travaux d'aménagement en vue de la création d'un tiers-lieu au sein du centre

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260414-PV2026-02-20-AU
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

culturel Yves-Montand. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Monsieur CRALIS, vous pouvez faire voter.

Monsieur CRALIS — Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

Monsieur le Maire — Merci beaucoup.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération n°2026-02-09 par :

- **38 voix pour :**

MARTIN Pierre-Yves	ATTARD Gérard	BEREZIN Serge
BOUDJEMAÏ Kaïssa	LAFARGUE Jean-Claude	CRALIS Christophe
MANTEL Serge	GUIMARAES Odette	COLLET Marie-Madeleine
MONIER Annick	LEROUX Pierre-Olivier	MAUROBET Catherine
MILOTI Donni	DI IORIO Rina	AOUATI Kheireddine
BORDES Roselyne	MARKARIAN Olivier	BITATSI-TRACHET Françoise
CARRATALA Henri	FOURNIER Marine	TRILLAUD Laurent
LE COZ Lucie	KOUCEM Yacine	HODÉ Laurence
HERRMANN Marie-Catherine	BARATTA Jean-Pierre	ROSSINI Christel
MOULINAT-KERGOAT Hélène	BERTHE Éloïse	
CARCREFF Corinne	DJABALI Sara	

AIDOUDI Salem	à MILOTI Donni
ARNAUD Philippe	à COLLET Marie-Madeleine
CHASSAIN Clément	à FOURNIER Marine
BERNARD Anne	à MOULINAT-KERGOAT Hélène
ADLANI Myriam	à HERRMANN Marie-Catherine
JOLY Nathalie	à TRILLAUD Laurent
RENAULT Bernadette	à HODÉ Laurence

2026-02-10 : APPROBATION DE LA CREATION D'UNE MAISON DE QUARTIER GARGAN

Madame GUIMARAES

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver la création d'une nouvelle Maison de quartier au sein du quartier Gargan.

La ville est inscrite dans une dynamique de déploiement de structures de proximité ayant pour objectif principal de créer du lien social en constituant un lieu central et de ressource pour les habitants. La ville a ouvert, en 2025, la première Maison de quartier située au sein du quartier Jacob. Dans cette continuité, la Ville souhaite déployer une seconde structure, au sein d'un quartier prioritaire de la Politique de la ville.

La ville dispose d'une structure en rez-de-chaussée qui sera aménagé afin d'accueillir ce nouvel établissement. Pensée comme un véritable lieu de proximité, la maison de quartier proposera une offre variée d'activités et de services portés par la commune, les associations, les partenaires locaux ainsi que des bénévoles.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260414-PV2026-02-20-AU
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

Elle sera gérée en tant que structure municipale, avec la présence d'agents de la ville assurant l'accueil, l'animation et la coordination des actions et des acteurs. La direction sera mutualisée avec celle de la Maison de quartier Jacob.

Budget de fonctionnement pour l'acquisition de matériel et le paiement de prestataires d'un montant de 10 000 €.

Création de deux ETP d'agents d'accueil et d'animation sociale par redéploiement de 2 autres postes non remplacés ou en reclassement.

Le projet inclura des actions de sensibilisation au développement durable.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- ✓ *De créer une Maison de quartier « GARGAN » ;*
- ✓ *D'acter que cette Maison de quartier sera localisée à l'adresse suivante : 2bis boulevard de la République - Livry-Gargan (93190) ;*
- ✓ *D'inscrire les crédits nécessaires à son aménagement et à son fonctionnement au budget de la Commune ;*
- ✓ *D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération et prendre toutes les démarches nécessaires à l'ouverture effective de la Maison de quartier.*

Monsieur le Maire — Approbation de la création d'une maison de quartier Gargan. J'ai le plaisir de donner la parole à Madame GUIMARAES.

Madame GUIMARAES — Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues. Donc il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver la création d'une nouvelle maison de quartier au sein du quartier Gargan.

Alors un petit peu de contexte quand même. Comme vous le savez, la Ville est inscrite dans une dynamique de déploiement de structures de proximité, ayant pour objectif principal de créer du lien social en constituant un lieu central et de ressources pour les habitants. Comme vous le savez également, la Ville a ouvert en 2025 la première maison de quartier, située au sein du quartier Jacob. Nous nous situons donc dans cette continuité au sein d'un quartier prioritaire de la politique de la Ville.

Précisions sur l'opération : la Ville dispose d'une structure en rez-de-chaussée qui sera aménagée afin d'accueillir ce nouvel établissement. Pensée comme un véritable lieu de proximité, cette maison de quartier va vous proposer une offre variée d'activités et de services portés sur la commune, les associations, les partenaires locaux, tout comme toute bonne maison de quartier qui se respecte. Cependant, elle sera gérée en tant que structure municipale, avec la présence d'agents de la Ville, qui assureront l'accueil, l'animation, la coordination des actions et des acteurs. La direction, cependant, sera mutualisée avec celle de la maison de quartier Jacob.

Pour ce qui est du côté financier, le budget de fonctionnement pour l'acquisition de matériels et le paiement de prestataires sera d'un montant de 10 000 euros. Enfin, il y aura création de deux ETP d'agents d'accueil et d'animation sociale, par redéploiement – c'est très important – de deux autres postes non remplacés ou en reclassement.

Je vous passe le fondement juridique, que vous avez tous pu lire en amont, et je précise quand même que le projet inclura des actions de sensibilisation au développement durable.

Donc, il est demandé au Conseil municipal de créer une maison de quartier appelée Gargan ; d'acter que cette maison de quartier sera localisée à l'adresse suivante :

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260414-PV2026-02-20-AU
Date de réception préfecture : 14/04/2026

boulevard de la République à Livry-Gargan ; d'inscrire les crédits nécessaires à son aménagement et à son fonctionnement au budget de la commune ; enfin, d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération et prendre toutes les démarches nécessaires à l'ouverture effective de la maison de quartier.

J'en ai terminé.

Monsieur le Maire — Merci beaucoup, Madame GUIMARAES. Y a-t-il des questions ? Allez, je peux donner la parole à Madame BITATSI-TRACHET ? Qui n'a pas beaucoup parlé depuis le départ.

Madame BITATSI-TRACHET — Merci. Écoutez, on nous présente une délibération pour une nouvelle maison de quartier. Sur le principe, c'est très bien, il n'y a vraiment rien à dire. Mais encore une fois, on nous présente une délibération sur laquelle on parle déjà des agents qu'on va mettre dedans, mais on ne parle absolument pas ni du projet, ni des objectifs, qu'ils soient principaux ou spécifiques, de comment cela va s'organiser. C'est une première chose. J'en avais déjà parlé au moment de la création de la maison de quartier Jacob, 10 rue de l'Église.

Effectivement, pour qu'une maison de quartier fonctionne bien et, vous l'avez rappelé tout à l'heure, favoriser le lien social, etc., il faut absolument qu'il y ait du personnel qui soit formé à l'ingénierie sociale ou à l'animation socio-culturelle. Je ne parle pas de Bafa, on est bien loin de cela, on est dans les licences ou les masters, mais en tout cas des gens capables de coordonner, de motiver des équipes et aussi de travailler avec les habitants dans le cadre de l'*empowerment*, c'est-à-dire d'un pouvoir d'agir pour faire changer les choses et aussi d'être capable que les habitants montent eux-mêmes les activités qu'ils souhaitent.

Donc là, le problème, c'est qu'on nous présente un projet, je vous dis, d'accord sur une maison de quartier, mais là, il n'y a rien derrière encore. Alors, moi, je suis un peu dubitative, encore une fois, sur la façon dont la délibération, et le projet, est rédigée et sur les agents qu'on va y mettre dedans.

Alors on me dit que les agents vont être formés *a minima* parce qu'il y a un redéploiement, ce qui est très bien, mais pour moi c'est largement insuffisant. En tout cas, largement insuffisant aussi parce qu'il n'y a rien sur la direction. La direction sera conjointe avec celle de Jacob. Il me semble, je ne sais pas, moi, que la directrice de Jacob était aussi sur Jean-Lebas, donc je ne sais pas si elle se divise par trois, mais bon... Ce que je pense, c'est que pour une maison de quartier, et vous l'avez bien dit Madame... ?

Madame GUIMARAES — GUIMARAES.

Madame BITATSI-TRACHET — GUIMARAES – pour le prononcer comme il faut –, il faut effectivement que ce soit un endroit où les habitants puissent s'investir et créer des projets, il faut quelqu'un qui soit formé à cela. Merci.

Monsieur le Maire — Merci, Madame BITATSI. Madame HODÉ.

Madame HODÉ — Oui, moi, je vais plutôt insister sur l'aspect financier. Sur l'impact financier, on est un petit peu étonnés parce qu'il est assez peu précis : 10 000 euros. Simplement, il n'y a aucune indication sur le coût de la location, parce qu'en fait, le local, on n'est pas propriétaire. On est locataire. Donc moi, je trouve que ce n'est pas énorme, 10 000 euros, quand il faut payer du personnel, payer la location. Surtout que je suis un peu étonnée, parce que j'ai lu vraiment avec beaucoup d'attention le rapport d'orientation budgétaire, et il est quand même inscrit, dans ce rapport d'orientation budgétaire, 435 000 euros pour la maison de quartier Gargan, et on n'en trouve aucune trace dans

093-219300464-20260414-PV2026-0220-AU
Date de transmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

cette délibération. Donc avant de voter un projet, c'est bien de savoir où, financièrement, on met les pieds. On ne peut pas dire 10 000 euros, ce n'est pas cher. Il faut avoir des idées un petit peu plus précises sur l'impact financier. Et je ne reviendrai pas sur ce que Françoise a dit sur le mode de fonctionnement.

Monsieur le Maire — Madame GUIMARAES, allez-y.

Madame GUIMARAES — Je peux peut-être donner quelques premiers éléments de réponse et je vous laisserai compléter, notamment sur la partie financière.

Moi, ce que je voulais juste indiquer, c'est rappeler en effet que c'est un projet, que, comme tout projet, ça s'auto-alimente et c'est comme ça qu'on arrive vers un objectif idéal. Ce n'est pas en posant un objectif dès le départ immuable. L'idée, c'est vraiment d'avancer avec le projet, et ça ne veut pas dire qu'il n'est pas cadré, ça veut juste dire qu'il s'auto-alimente.

Je voudrais également repréciser qu'on a déjà une maison de quartier, donc on sait déjà ce qui est attendu, etc. Ce que j'ai dit – je relis – c'est que ce sera un lieu de proximité, donc ça s'adapte aussi à chaque quartier. C'est vraiment quelque chose qui va s'adapter, qui va être le reflet de chaque quartier.

Offre variée d'activités et de services : on ne peut pas, à ce stade, définir très précisément quelle offre de services va être portée par cette maison.

Et enfin, malgré tout, en effet, je comprends bien que ce serait l'idéal d'avoir des agents formés. On a quand même une direction qui est mutualisée, on a quand même deux ETP d'agents d'accueil et d'animation sociale. Il faut raison garder, justement : en temps de budget contraint, soyons raisonnables.

Si je peux vous passer la main pour les autres points, notamment budgétaires ?

Monsieur le Maire — Merci, Madame GUIMARAES. Alors, Madame BITATSI, j'aime bien vos remarques en disant : « Moi, ce que je veux savoir, c'est le contenu et ainsi de suite. » Déjà, vous auriez pu nous refaire la même remarque que vous aviez faite lors de la création de la maison de quartier Jacob. La maison de quartier Jacob vit, il me semble, plutôt bien, de ce que j'entends. Vous auriez peut-être pu nous dire : « Mes interrogations – si je reformule un peu votre phrase, vous me direz – lors de la création de la maison de quartier Jacob aujourd'hui, en effet, sont atténuées parce que la maison de quartier vit avec des projets liés aux habitants et ainsi de suite. » Et en effet, c'est ça le but : une maison de quartier vit aussi avec les habitants, et le projet se définit aussi avec les habitants.

Il aurait été peut-être opportun, dans votre réflexion – je ne donne pas de conseil, mais... – de pouvoir dire peut-être : « La maison de quartier, il y a des éléments intéressants. On pourrait en effet l'agrémenter d'autres actions à destination de différents publics. » Et là, en effet, on aurait été tout à fait dans la réflexion avec vous et dans cette instance du Conseil municipal pour permettre d'aller de l'avant. Peut-être que c'est ce que vous allez faire dans quelques instants, puisque je vous ai donné la balle.

Madame BITATSI-TRACHET — Ce n'est pas le lieu pour en discuter aujourd'hui.

Monsieur le Maire — Ah mais si, on peut en discuter.

Madame BITATSI-TRACHET — Sur la maison de quartier Jacob, il y avait aussi ces questions d'essayer de la faire déclarer en centre social, en fédération des centres sociaux – je ne sais pas où ça en est. Après, moi les retours que j'en ai, qui datent de, on va dire, fin novembre : les habitants, ils viennent consommer du service. On n'a pas encore l'idée de créer quelque chose. Ça va peut-être venir. Et puis moi je vous dis

Abusec
093-219300464-20260414-PV2026-02-20-AU
Date de réception préfecture : 14/04/2026

faut des gens qui soient formés à cette capacité de travailler avec les habitants pour que ce soit la parole des habitants qui remonte et qu'on puisse travailler avec eux.

C'est à l'essai, la maison de quartier Jacob n'est pas très ancienne, donc c'est vrai qu'il faut laisser du temps. C'est pour ça que je dis : le problème, c'est que là, on nous présente un projet pareil. On nous présente une maison de quartier future pareil. Moi, je trouve que le projet n'est pas abouti. Quand on crée quelque chose, on le construit. Ça ne veut pas dire que, derrière, on n'a pas l'idée, effectivement, de la parole des habitants et de ce qu'ils ont envie d'y faire, mais on construit quand même les grandes lignes et ce qu'on attend. Là, il n'y a rien. En dehors de la question budgétaire, il n'y a rien. En dehors de ce qui a été soulevé au niveau du budget, qui est aussi important, mais en dehors de ça, il n'y a plus rien, voilà.

Monsieur le Maire — Si, il y a des choses. La maison de quartier Jacob répond à des attentes en termes de social, en termes d'intergénérationnel, en termes sportifs, en termes culturels, en termes de soutien. Il me semble que ça vit dans ce sens-là. Et les bases qu'on a pu mettre en place dans la maison de quartier Jacob, on va les produire et reproduire dans la maison de quartier Gargan, puisqu'elles pourront concerner, en termes de proximité, des habitants du quartier de Gargan. Donc voilà. Après il vit aussi.

Juste pour rappeler : le projet social se définit aussi avec la Caisse d'allocations familiales. Et donc aujourd'hui, on travaille avec la Caisse d'allocations familiales pour pouvoir, en effet, amener à cette préfiguration de maison de quartier, avec un projet social, notamment dans ce quartier, qui a été, notamment parce que, surtout sur Pavillon-sous-Bois, classé en QPV, mais Livry-Gargan l'a rejoint pour permettre d'avoir le nombre d'habitants suffisant et pour travailler sur ce quartier, avec ce quartier prioritaire de ville, notamment. Et quand on voit notamment la maison de France Services qui a été installée maintenant il y a deux ans et demi sur ce secteur-là, elle répond à une demande des habitants du quartier, bien au-delà de Livry-Gargan, puisqu'elle répond aussi aux demandes de Pavillonnais, Sevranais, Clichois ou Raincéens. On est dans cette optique-là.

Sur les coûts, Madame HODÉ, les coûts précisés sont les coûts de fonctionnement, pas les coûts d'investissement, parce que ça fait partie des choses que nous avons votées. D'ailleurs, si on va chercher des subventions de la Caf (Caisse d'allocations familiales) dans le cadre du projet social, on aura des financements.

Et d'autre part, en effet, il est prévu des redéploiements et ainsi de suite. Aujourd'hui, nous sommes en cours de recrutement d'un directeur de ces deux structures. Pour préciser, un directeur de ces deux structures de catégorie A ou B. Après, qu'il y ait des agents qui soient à l'intérieur, qui soient en reclassement et qui soient accompagnés et formés, c'est tout le projet managérial du directeur.

Voilà, mes chers collègues. Je propose à Madame GUIMARAES de faire voter cette délibération.

Madame GUIMARAES — Merci, Monsieur le Maire. Qui est pour ? Non, j'aurais dû dire...

Monsieur le Maire — Non, ce n'est pas grave.

Madame GUIMARAES — Qui est contre, pardon ?

Monsieur le Maire — Deux contre. Et abstentions aussi.

Madame GUIMARAES — Abstentions ?

Monsieur le Maire — Deux abstentions.

Madame GUIMARAES — Deux abstentions.

Monsieur le Maire — Les pouvoirs, bien sûr, sont pris en compte à chaque main levée.

Madame GUIMARAES — Merci.

Monsieur le Maire — Merci. Donc majorité pour cette maison de quartier Gargan.

Le Conseil municipal approuve à la majorité la délibération n° 2026-02-10 par :

– **32 voix pour :**

MARTIN Pierre-Yves	CARCREFF Corinne	BEREZIN Serge
BOUDJEMAÏ Kaïssa	ATTARD Gérard	BORDES Roselyne
MANTEL Serge	GUIMARAES Odette	AOUATI Kheireddine
MAUROBET Catherine	FOURNIER Marine	MILOTI Donni
MONIER Annick	HERRMANN Marie-Catherine	DJABALI Sara
COLLET Marie-Madeleine	BARATTA Jean-Pierre	DI IORIO Rina
LEROUX Pierre-Olivier	CRALIS Christophe	LAFARGUE Jean-Claude
MARKARIAN Olivier	BERTHE Éloïse	KOUCEM Yacine
MOULINAT-KERGOAT	CARRATALA Henri	LE COZ Lucie

AÏDOUDI Salem	à MILOTI Donni
ADLANI Myriam	à HERRMANN Marie-Catherine
ARNAUD Philippe	à COLLET Marie-Madeleine
CHASSAIN Clément	à FOURNIER Marine
BERNARD Anne	à MOULINAT-KERGOAT

– **3 voix contre :**

BITATSI-TRACHET Françoise	TRILLAUD Laurent
JOLY Nathalie	à TRILLAUD Laurent

– **3 abstentions :**

HODÉ Laurence	ROSSINI Christel
RENAULT Bernadette	à HODÉ Laurence

2026-02-11 : APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENTS AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SEINE-SAINT-DENIS – SUBVENTION POUR LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SOLIDARITE (CLAS) ET BONUS ASSOCIES

M. le Maire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention d'objectifs et financement avec la Caisse d'Allocations Familiale de la Seine-Saint-Denis dans le cadre d'octroi de subventions pour le dispositif CLAS et les bonus associés pour l'année 2024-2025.

Depuis le 3 octobre 2022, la municipalité met en œuvre, par l'intermédiaire de son Service Jeunesse, un dispositif d'accompagnement à la scolarité, le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité), dispositif soutenu par la Caisse d'Allocations Familiales

Accusé de réception en préfecture
0932A9900464-20260414-PV2026-02-20-AU
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

(CAF) de la Seine-Saint-Denis.

Ainsi, des ateliers de deux heures sont proposés aux jeunes scolarisés dans un collège ou lycée de la Ville, encadrés par des professionnels diplômés. Ils se déroulent les lundis et jeudis pour les 6èmes, 5èmes et secondes et les mardis et vendredis pour les 4èmes, 3èmes, 1ères et terminales. De plus, des stages intensifs sont proposés aux jeunes inscrits durant les congés solaires.

Ce dispositif poursuit plusieurs objectifs :

- Une intervention auprès des jeunes :
 - Fournir aux enfants et aux jeunes un appui et une méthodologie au travail scolaire ;
 - Leur permettre d'élargir leurs centres d'intérêt en mobilisant les ressources locales (bibliothèques médiathèques, etc.) et en organisant des sorties culturelles (musées, exposition, etc.) ;
 - Leur permettre d'élargir leurs centres d'intérêt en développant leurs capacités de vie collective ;
 - Mettre en valeur leurs compétences en valorisant l'entraide au sein du groupe CLAS ;
 - Organiser un suivi régulier des présences des enfants (ex/mise en place de cahiers de présence et/ou de fiches individuelles de suivi).

- Une intervention auprès des parents :
 - Organiser des temps d'information sur les objectifs et le contenu des actions CLAS au moment de l'inscription des enfants ;
 - Mettre en place des temps de convivialité enfants/parents ;
 - Informer et accompagner les parents dans leur compréhension des codes de l'école ;
 - Orienter les parents vers d'autres partenaires du territoire (ex/acteurs du soutien à la parentalité) ;
 - Associer les parents à l'accompagnement proposé à leur enfant par des échanges informels réguliers.

- Une concertation et coordination avec les établissements scolaires du second degré :
 - Établir des relations avec les directeurs d'établissements, et ou conseillers principaux d'éducation, et ou les enseignants ;
 - Établir une collaboration avec les équipes éducatives pour l'orientation des enfants vers le CLAS ;
 - Organiser une réunion de concertation avec les équipes éducatives en amont de la mise en place du projet et lors du bilan.

- Une concertation et coordination avec les différents acteurs du territoire :
 - Être en relation avec d'autres associations ou partenaires du secteur.

Afin de bénéficier du soutien de la CAF 93, la Commune a répondu à l'appel à projet annuel.

Ainsi, la Commission d'action sociale de la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis, lors de sa séance du 19 septembre 2025, a validé

Accusé de réception en préfecture
093-249390761-20260414-PA02602-20-AU
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

Contrat local d'accompagnement à la scolarité » (CLAS) de la Commune de Livry-Gargan pour 10 collectifs d'enfants ainsi que le bonus enfant et parent pour période scolaire 2025-2026.

Le CLAS de Livry Gargan fonctionne du 1^{er} octobre N au 15 juin N+1 sur inscription avec règlement de fonctionnement et participation financière des familles (50 € l'année ou 20 € le trimestre).

Le CLAS à Livry-Gargan se décline en 3 espaces :

- 2 CLAS collégiens 64 places
 - CLAS Collège Jacob
 - 22 places : 6^{ème}/5^{ème}
 - 22 places : 4^{ème}/3^{ème}
 - CLAS Collège Maison de quartier Jacob
 - 10 places : 6^{ème}/5^{ème}
 - 10 places : 4^{ème}/3^{ème}

Les 6ème et 5ème : les lundis et jeudis de 17h30 à 19h30.

Les 4ème et 3ème : les mardis et vendredis de 17h30 à 19h30.

- 1 CLAS lycéens 44 places
 - CLAS Lycée Orangerie
 - 22 places : Secondes
 - 22 places 1^{ère} et Terminale

Les Secondes : les lundis et jeudis de 18h00 à 20h00.

Les 1ère et Terminales : les mardis et vendredis de 18h00 à 20h00.

Pour chaque niveau, 6^{ème}/5^{ème}, 4^{ème}/3^{ème}, seconde et 1^{ère}/Terminale, 2 places en plus seront réservées aux situations d'urgences, identifiées par les équipes des établissements scolaires ou l'équipe du dispositif ACTE.

En parallèle de l'aide aux devoirs et l'accompagnement au travail scolaire plusieurs actions sont menées :

- *Des sorties culturelles ou éducatives sont organisées durant les congés scolaires, les mercredis ou les samedis (cité de l'histoire, visite du musée Branly, visite du musée de la 1^{ère} Guerre Mondiale, visite du salon du livre...)* ;
- *Un récapitulatif de l'assiduité des jeunes sera communiqué aux familles ;*
- *Des stages intensifs durant les congés scolaires de la Toussaint, Hiver et Pâques ;*
- *Rencontre trimestrielle avec les familles et les encadrants pour faire le bilan de chaque jeune ;*
- *Des temps collectifs (débat sur les problématiques jeunes : réseaux sociaux, orientation, jeux de société, les risques des addictions, Postbac, ciné-débat ...) pour faciliter les liens parents/jeunes/équipes.*

L'encadrement du dispositif CLAS 2025-2026 est assuré par :

- *Une coordination du CLAS*
- *CLAS collégiens :*
 - *Jacob*
- *3 intervenants enseignants ou étudiants*

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260414-PV2026-02-20-AU
Date de réception préfecture : 14/04/2026

d'un BAC+2 validé et contrat du 29 septembre 2025 au 12 juin 2026

- Maison de quartier Jacob
 - 2 intervenants enseignants ou étudiants diplômés au minimum d'un BAC+2 validé et contrat du 5 janvier 2026 au 12 juin 2026.
- CLAS lycéens :
 - 3 intervenants enseignants du second degré ou étudiants diplômés au minimum d'un BAC+2 validé en contrat du 29 septembre 2025 au 12 juin 2026 ;
 - 1 bénévole.

À cet égard, une prestation de service est versée aux structures bénéficiaires de l'agrément CLAS.

Selon le barème nationale 2025 des aides de la CAF, le montant de cette subvention correspond à 32.5% du prix de revient de l'activité, dans la limite d'un prix plafond déterminé chaque année par la Caisse d'Allocations Familiales multiplié par le nombre de collectifs d'enfants.

Cette subvention ne peut dépasser 80% du coût total annuel de fonctionnement.

En outre, des bonus « enfants » et « parents » peuvent être accordés selon les projets portés par le dispositif.

Ces bonus, relèvent d'un barème national de la CNAF. Ils sont accordés en fonction du bilan annuel établi.

Un premier versement de ces subventions de 40% du coût prévisionnel sera versé entre septembre et décembre de l'année N.

Un deuxième versement de 30% du budget prévisionnel sera perçu entre janvier et juin de l'année N+1.

Un troisième versement du solde sera perçu au plus tard au 30 novembre de l'année N+1, sur justificatifs du réalisé.

Montant de la subvention prévisionnelle de la CAF 93 :

- Critères de calculs :
 - 32,50% du coût de revient par groupe pour la Commune dans un plafond de 8 487 € soit une subvention de 2758,28 € par groupe de 8 à 12 enfants (x 10 groupes car disposé pour 108 jeunes livryens) ;
 - Bonus « enfants » - 329 € par collectifs (x 10 groupes car disposé pour 108 jeunes livryens) ;
 - Bonus « parents » - 329 € par collectifs (x 10 groupes car disposé pour 108 jeunes livryens).

Calculs prévisionnels de recettes possibles pour l'année 2025-2026 : 34 162,75 €

$(8\,487\text{ €} \times 32,50\%) \times 10\text{ groupes} = 27\,582,75\text{ €}$

$329\text{ €} \times 10\text{ groupes} = 3\,290\text{ €}$

$329\text{ €} \times 10\text{ groupes} = 3\,290\text{ €}$

Accusé de réception en préfecture 093-219300464-20260414-PV2026-02-20-AU Date de télétransmission : 14/04/2026 Date de réception préfecture : 14/04/2026

Coût prévisionnel du projet : 89 866 €

- Coût humain : 85 316 €
 - o 8 intervenant représentant 1.60 ETP (321 h par intervenant) : 77 040 €
 - o 1 coordinatrice représentant 0.15 ETP : 8 276 €

- Coût de fonctionnement : 4 550 €
 - o Petit matériel pédagogique : 250 €
 - o Intervenant : 1 500 €
 - o Alimentation : 300 €
 - o Transports : 2 000 €
 - o Droits d'entrées activités : 500 €

Autres recettes possibles : 15 400 €

- Participation des familles : 5 400 €
 - o 20 € par trimestre ou 50 € l'année
108 places (64 places collégiens et 44 places lycéens) X 50 € = 5400 €
- Politique de la ville : 10 000 €

Reste à charge possible : 40 303,25 € soit 44% du projet global

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- ✓ D'approuver les termes de la convention ;
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis - Subvention « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » - bonus associés et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution ;
- ✓ De dire que les recettes sont inscrites au budget communal.

Monsieur le Maire — La délibération 11, c'est l'approbation de la convention d'objectifs et de financements avec la caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis. Ce sont des subventions pour le contrat local d'accompagnement à la solidarité et bonus associés. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Qui est contre ? Abstentions ? Merci beaucoup.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération n°2026-02-11 par :

- **38 voix pour :**

MARTIN Pierre-Yves	ATTARD Gérard	BEREZIN Serge
BOUDJEMAÏ Kaïssa	LAFARGUE Jean-Claude	CRALIS Christophe
MANTEL Serge	GUIMARAES Odette	COLLET Marie-Madeleine
MONIER Annick	LEROUX Pierre-Olivier	MAUROBET Catherine
MILLOTI Donni	DI IORIO Rina	AOUATI Kheireddine
BORDES Roselyne	MARKARIAN Olivier	BITATSI-TRACHET
CARRATALA Henri	FOURNIER Marine	TRILLAUD Laurent
LE COZ Lucie	KOUCEM Yacine	HODÉ Laurence
HERRMANN Marie-	BARATTA Jean-Pierre	ROSSINI Christel
MOULINAT-KERGOAT	BERTHE Éloïse	
CARCREFF Corinne	DJABALI Sara	

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260414-PV2026-02-20-AU
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

AIDOUDI Salem à MILOTI Donni
ARNAUD Philippe à COLLET Marie-Madeleine
CHASSAIN Clément à FOURNIER Marine
BERNARD Anne à MOULINAT-KERGOAT Hélène
ADLANI Myriam à HERRMANN Marie-Catherine
JOLY Nathalie à TRILLAUD Laurent
RENAULT Bernadette à HODÉ Laurence

2026-02-12 : DESIGNATION DES LAUREATS DE LA PREMIERE SESSION « COUP DE POUCE JEUNESSE » 2026

M. le Maire

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la sélection des lauréats de la première session 2026 de la bourse aux projets « Coup de pouce jeunesse ».

Fortement engagée dans le développement de sa politique en faveur de la jeunesse, la Commune de Livry-Gargan souhaite favoriser la mise en œuvre d'actions concourant à l'accompagnement des jeunes dans une perspective d'insertion sociale, professionnelle ou citoyenne. Les difficultés rencontrées par les jeunes pour réaliser leurs projets sont de multiples natures : manque d'information, d'orientation, d'accompagnement, de moyens matériels et financiers.

Face à ce constat, la Ville a renforcé sa politique jeunesse en proposant le dispositif « Coup de pouce Jeunesse » afin de soutenir les jeunes dans les moments importants de leur vie et leur permettre notamment de développer leur indépendance, de faciliter leur insertion sociale et professionnelle et d'enrichir leur vie citoyenne.

Les objectifs de ce dispositif sont :

- *Promouvoir l'initiative des jeunes de 16 à 25 ans ;*
- *Aider à l'émergence de projets à vocation solidaire, citoyenne, culturelle, d'insertion professionnelle, sportive, ou environnementale ;*
- *Donner aux jeunes toutes les chances de mener à bien leurs projets.*

Dans ce cadre, la Commune alloue une aide financière permettant aux jeunes de réaliser leurs projets en contrepartie de la réalisation d'heures de bénévolat.

Ainsi, 27 dossiers dûment complétés ont été réceptionnés par le service Jeunesse. Ils ont été soumis, pour instruction, aux membres siégeant à la Commission Consultative d'attribution des bourses, lesquels se sont réunis le 5 janvier 2026.

Pour rappel, les critères d'éligibilité à la bourse aux projets sont les suivants :

- *Être âgé de 16 ans à 25 ans ;*
- *Être Livryen ;*
- *Avoir un projet individuel ou collectif ;*
 - o *En cas de projet collectif, la moitié au moins des effectifs devront être Livryens*
- *S'engager à faire un retour sur son projet ;*
- *Le projet proposé devra être à vocation solidaire, citoyenne, culturelle, d'insertion professionnelle, sportive, ou environnementale ;*

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260414-PV2026-02-20-AU
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

- Ne pas avoir été lauréat de cette même bourse dans les 12 mois précédents.

Le montant de la bourse ne peut excéder 1.000 euros ni dépasser 80% du budget total du projet. Certaines aides sont plafonnées en fonction de la nature du projets :

- Permis B : jusqu'à 600 € - aide versée sous forme de chèques cadeaux nominatifs utilisables uniquement en auto-école ;
- Projets d'études supérieures / formations qualifiantes (en France ou à l'étranger) : jusqu'à 700 €.

Les dossiers sont traités :

- Par ordre de transmission des dossiers dûment complétés au service Jeunesse, dans la limite des crédits disponibles ;
- Priorité donnée aux projets citoyens et humanitaires ou à destination de la population Livryenne.

La commune procède au versement des aides à chaque bénéficiaire ayant transmis préalablement au service jeunesse les justificatifs nécessaires (factures...) attestant de son inscription ou le lancement de son projet soutenu 45 jours après la date de réunion de la Commission Consultative.

Le versement des aides est octroyé aux bénéficiaires une fois les heures citoyennes réalisées (dans délai maximum de 6 mois à compter de la date de signature du contrat d'engagement du jeune).

Passé ces délais, le porteur du projet perd le bénéfice de l'aide financière accordée.

Chaque porteur de projet soutenu dans le cadre du dispositif « Coup de Pouce Jeunesse » s'engage à donner de son temps à titre bénévole pour des manifestations municipales ou auprès d'associations locales à hauteur de :

- 20h pour un soutien compris entre 100 € et 499 € ;
- 30h pour un soutien compris entre 500 € et 699 € ;
- 40h pour un soutien compris entre 700 et 1 000 €.

La réalisation de ces heures citoyennes conditionne le versement de l'aide financière délibérée.

Sur les 27 demandes reçues, la Commission Consultative d'attribution a émis, le 5 janvier 2026, plusieurs avis.

Pour les lauréats Permis B : 7 800 euros attribués au total.

Pour les lauréats projets scolaire ou universitaire ou professionnel : 3 300 euros attribués au total.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des contrats d'engagement à conclure avec les lauréats mentionnés et à prendre toutes les mesures nécessaires à leur exécution ;
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- ✓ De préciser que l'ensemble des crédits correspondants sont attribués au total.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260414-PV2026-02-20-AU
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

principal de la Commune.

Monsieur le Maire — Désignation des lauréats à la première session « Coup de pouce jeunesse » 2026. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Qui est contre ? Abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération n° 2026-02-12 par :

- 38 voix pour :

MARTIN Pierre-Yves	ATTARD Gérard	BEREZIN Serge
BOUDJEMAÏ Kaïssa	LAFARGUE Jean-Claude	CRALIS Christophe
MANTEL Serge	GUIMARAES Odette	COLLET Marie-Madeleine
MONIER Annick	LEROUX Pierre-Olivier	MAUROBET Catherine
MILLOTI Donni	DI IORIO Rina	AOUATI Kheireddine
BORDES Roselyne	MARKARIAN Olivier	BITATSI-TRACHET Françoise
CARRATALA Henri	FOURNIER Marine	TRILLAUD Laurent
LE COZ Lucie	KOUCEM Yacine	HODÉ Laurence
HERRMANN Marie-Catherine	BARATTA Jean-Pierre	ROSSINI Christel
MOULINAT-KERGOAT Hélène	BERTHE Éloïse	
CARCREFF Corinne	DJABALI Sara	

AIDOUDI Salem	à MILLOTI Donni
ARNAUD Philippe	à COLLET Marie-Madeleine
CHASSAIN Clément	à FOURNIER Marine
BERNARD Anne	à MOULINAT-KERGOAT Hélène
ADLANI Myriam	à HERRMANN Marie-Catherine
JOLY Nathalie	à TRILLAUD Laurent
RENAULT Bernadette	à HODÉ Laurence

2026-02-13 : ABROGATION ET MODIFICATION DE LA CHARTE DU BUDGET PARTICIPATIF DE LIVRY-GARGAN

Madame BOUDJEMAÏ

Une dynamique positive est engagée depuis de nombreuses années à Livry-Gargan en matière de concertation et de participation citoyenne. La ville affiche sa volonté de poursuivre activement son engagement aux côtés des Livryens.

La mise en place du budget participatif offre aux habitants de Livry-Gargan la possibilité de proposer l'affectation d'une partie du budget d'investissement de la Ville à un ou plusieurs projets à vocation citoyenne.

À travers ce dispositif, les Livryens sont invités à formuler des idées d'intérêt général et à voter pour les projets qui seront réalisés.

La réalisation des projets reste assurée par les services municipaux, en lien étroit avec les porteurs de projets retenus.

La présente charte réaffirme les objectifs, les engagements et les valeurs portés par la Ville en matière de participation citoyenne, dans le cadre du budget participatif.

093-219300464-20260414-PV2026-02-20-AU
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

Elle pose un cadre clair et transparent pour garantir le bon fonctionnement du dispositif et constituera une référence commune tout au long du processus.

Tout Livryen âgé de 18 ans ou plus peut déposer sa proposition et voter.

En plus de l'implication directe du citoyen dans la répartition du budget participatif, ce dispositif vise également à :

- *Rapprocher les habitants de leurs institutions locales ;*
- *Renforcer la démocratie participative à Livry-Gargan ;*
- *Participer à l'amélioration du cadre de vie des habitants ;*
- *Permettre aux citoyens de prioriser les projets importants pour leur territoire ;*
- *Proposer une pédagogie de l'action publique.*

L'enveloppe globale dédiée sera annoncée chaque année au moment du lancement du Budget participatif.

L'enveloppe maximale allouée à un projet sera annoncée au même moment.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- ✓ *D'abroger et de remplacer la délibération n°2025-03-23 du 20 mars 2025 portant adoption de la charte du budget participatif de Livry-Gargan ;*
- ✓ *D'adopter la charte du budget participatif de la Ville de Livry-Gargan présentée en annexe;*
- ✓ *De dire que les crédits sont inscrits au budget communal.*

Monsieur le Maire — Approbation et modification de la charte du budget participatif 2026 de Livry-Gargan, et je propose à Madame BOUDJEMAÏ de présenter cette délibération.

Madame BOUDJEMAÏ — Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération est concomitante à nos échanges de tout à l'heure, puisqu'on évoquait la parole des habitants. C'est un dispositif qui clairement met en avant la parole des habitants depuis le terrain, et nous avons eu à délibérer sur ce dispositif, qui a pris naissance l'année dernière, puisque nous passions cette charte lors du conseil municipal du 20 mars 2025.

Comme tout dispositif, il est amené à évoluer, et forcément en évolution, certains articles de la charte qui a été passée en délibération l'année dernière ont été amenés à être consolidés dans cette nouvelle charte.

Il vous est donc proposé de prendre en considération cette nouvelle charte afin de lancer cette deuxième édition du budget participatif de Livry-Gargan.

Monsieur le Maire — Madame HODÉ.

Madame HODÉ — Oui, alors, en fait, les points qui posaient problème lors du premier vote sont toujours là. Il n'y a pas eu de modification. Donc je les rappelle pour ceux qui n'étaient pas là : l'absence de transparence et puis la question de l'âge, qui n'a pas été modifiée. Nous, on a un vrai problème avec l'article 2, sur la recevabilité des projets. Ce n'est toujours pas possible de savoir sur quelle base le projet a été refusé. Nous, on propose que les projets refusés soient publiés et qu'on indique surtout pourquoi ils n'ont pas été retenus, comme le fait par exemple le Département pour le budget participatif. Une nouvelle fois, nous nous demandons pourquoi vous excluez les moins de 18 ans du budget participatif.

Accusé de réception en préfecture 093-219300464-20260414-PV2026-02-20-AU Date de télétransmission : 14/04/2026 Date de réception préfecture : 14/04/2026

Pour toutes ces raisons, nous voterons donc contre, comme nous l'avons fait précédemment.

Monsieur le Maire — Merci. Madame BITATSI-TRACHET.

Madame BITATSI-TRACHET — Oui, et rajouter, sauf si j'ai mal entendu, mais il n'y a toujours pas de budget qui est défini pour le moment. Cela rajoute aux différentes observations que nous avons vues aussi. Merci.

Monsieur le Maire — Merci. Madame BOUDJEMAÏ.

Madame BOUDJEMAÏ — Écoutez, on fera les mêmes réponses que l'année précédente, puisque les dispositifs liés à la jeunesse sont dans des dispositifs proprement parlés avec notre jeunesse. Donc les mêmes réponses vous seront formulées, Madame HODÉ.

Concernant le budget, il sera voté lors du prochain conseil municipal.

Voilà pour les informations factuelles.

Monsieur le Maire — Et puis on s'améliore. C'est un projet. Chaque porteur de projet qui n'a pas son projet retenu pour des questions soit budgétaires ou techniques, a un échange avec le service. Après, qu'il soit divulgué et ainsi de suite, pourquoi pas ? Je n'ai pas de souci. Comme cela, cela permettra de préciser le coût éventuel ou l'impossibilité technique qui peut être proposée. L'idée n'est pas de cibler, c'est de montrer en toute transparence. Mais on avance au fur et à mesure sur ce budget participatif. Madame HODÉ, allez-y.

Madame HODÉ — C'était juste pour signaler qu'en fait, en mairie, apparemment, c'est déjà mis en place. Donc, comme la dernière fois, on vote alors que le dispositif a déjà commencé. C'est toujours un peu embêtant. Ce n'est pas la première fois et bon...

Monsieur le Maire — Allez, Madame BOUDJEMAÏ.

Madame BOUDJEMAÏ — Je me permets : je fais l'écho des services. C'est juste des installations d'urnes, mais à chaque structure communale où ces urnes sont mises en place, c'est pour préparer justement l'amorce qui sera effectuée à compter de lundi. Donc il y aura une information officielle à compter de lundi. Donc, juste pour une prise en main de cette information vis-à-vis de nos agents dans les différentes structures communales, tant dans l'enceinte de l'hôtel de ville que les services déconcentrés de la Ville, nous sommes amenés à les disposer d'ores et déjà, mais aucunement de procéder à un quelconque projet dans l'enceinte de ces urnes, tout simplement. C'est juste une question d'organisation pour nos services, et j'espère que vous pourrez comprendre cette organisation qui leur est propre. Merci d'avance.

Monsieur le Maire — Merci. Je vous propose de faire voter, Madame BOUDJEMAÏ.

Madame BOUDJEMAÏ — Merci, Monsieur le Maire. Qui est contre ? Deux. Qui s'abstient ? Deux. Merci, chers collègues.

Monsieur le Maire — Merci, chers collègues.

Le Conseil municipal approuve à la majorité la délibération n°2026-02-13 par :

– **32 voix pour :**

MARTIN Pierre-Yves
BOUDJEMAÏ Kaïssa

CARCREFF Corinne
ATTARD Gérard

BEREZIN Serge
Accusé de réception en préfecture
09/02/2026 14:46:26 2026-02-20-AU
Date de l'émission : 03/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

MANTEL Serge
MAUROBET Catherine
MONIER Annick
COLLET Marie-Madeleine
LEROUX Pierre-Olivier
MARKARIAN Olivier
MOULINAT-KERGOAT

GUIMARAES Odette
FOURNIER Marine
HERRMANN Marie-Catherine
BARATTA Jean-Pierre
CRALIS Christophe
BERTHE Éloïse
CARRATALA Henri

AOUATI Kheireddine
MILOTI Donni
DJABALI Sara
DI IORIO Rina
LAFARGUE Jean-Claude
LE COZ Lucie
KOUCEM Yacine

AÏDOUDI Salem
ADLANI Myriam
ARNAUD Philippe
CHASSAIN Clément
BERNARD Anne

à MILOTI Donni
à HERRMANN Marie-Catherine
à COLLET Marie-Madeleine
à FOURNIER Marine
à MOULINAT-KERGOAT Hélène

– **3 voix contre :**

HODÉ Laurence

ROSSINI Christel

RENAULT Bernadette

à HODÉ Laurence

– **3 abstentions :**

TRILLAUD Laurent

BITATSI-TRACHET Françoise

JOLY Nathalie

à TRILLAUD Laurent

2026-02-14 : NOUVELLES MODALITES RELATIVES A LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE DE LABELLISATION

M. MARKARIAN

Il est proposé au Conseil municipal de mettre à jour les modalités relatives à la participation financière de la collectivité à la protection sociale complémentaire des agents dans le cadre de la procédure de labellisation.

Le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 dispose que les collectivités peuvent choisir entre la convention de participation ou de labellisation dans le cadre du versement d'une aide financière à la complémentaire santé.

La labellisation a pour principe d'aider les agents qui ont adhéré ou souscrit à un règlement dont les critères de solidarité auront été préalablement vérifiés dans le cadre d'une procédure spécifique dite de « labellisation ». Ces contrats, répondant au mécanisme de « labellisation » sont répertoriés et régulièrement actualisés par une liste publiée par le Ministère des collectivités territoriales.

Cette procédure implique que les agents bénéficient d'un contrat individuel qu'ils auront eux-mêmes choisi dans la liste des contrats labellisés. Par conséquent, ils conservent une liberté de choix pour leur complémentaire santé parmi les organismes dont les contrats sont labellisés.

La convention de participation a pour principe d'engager une

procédure de mise en
093-219300464-20260414-PV2026-02-20-AU
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

concurrence « ad hoc » des offres afin de conclure avec l'opérateur choisi une « convention de participation ».

Cette procédure fait l'objet d'une adhésion facultative des agents, mais permet à la collectivité une gestion plus unitaire du dispositif.

Dès 2020, la collectivité a souhaité participer à la protection sociale complémentaire de ses agents dans le cadre de la procédure de labellisation, en privilégiant le risque « santé » (risques liés à l'intégrité physique de la personne et à la maternité). Ce choix visait à permettre aux agents de conserver leur liberté de choix en matière de complémentaire santé, en bénéficiant d'un contrat individuel sélectionné par leurs soins parmi les contrats labellisés.

En 2021, la collectivité a revalorisé le montant de cette participation par une nouvelle délibération plus favorable aux agents, portant celle-ci de 20 euros à 40 euros.

Lors de la mise en place du dispositif en 2020, il a été décidé que pouvaient en bénéficier les agents titulaires et stagiaires en activité, ainsi que les agents contractuels de droit public en activité justifiant d'une ancienneté d'un an révolu sur un poste permanent.

Toutefois, la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, engagée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, a renforcé la responsabilité des employeurs publics territoriaux en matière de couverture des risques santé et prévoyance de leurs agents. Cette ordonnance instaure notamment le caractère obligatoire de la participation des employeurs à la garantie santé à compter du 1er janvier 2026.

Elle prévoit également l'obligation de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2025, puis à celle des risques liés aux frais de santé à compter du 1^{er} janvier 2026, tout en fixant des niveaux minimaux de couverture pour chacun de ces risques. Les modalités d'application de ces dispositions ont été précisées par le décret n°2022-581 du 20 avril 2022.

Il apparaît donc nécessaire de réexaminer et actualiser les délibérations. En effet, le maintien d'une condition d'ancienneté pour certains agents pourrait être interprété comme une manière de contourner l'obligation légale.

Il est donc nécessaire de proposer une nouvelle délibération afin d'aligner pleinement le dispositif local avec le cadre réglementaire, et de garantir à l'ensemble des agents un accès équitable à la participation à la mutuelle santé.

Les agents bénéficiaires seraient à l'avenir :

- Les agents titulaires et stagiaires en activité ;
- Les agents contractuels de droit public et de droit privé.

Les nouvelles modalités de participation entrent en vigueur à compter du caractère exécutoire de la délibération.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

Accusé de réception en préfecture 093-219300464-20260414-PV2026-02-20-AU Date de télétransmission : 14/04/2026 Date de réception préfecture : 14/04/2026

- ✓ *D'abroger la délibération n°2020-12-13 du 17 décembre 2020 portant instauration de la participation financière de la collectivité à la protection sociale complémentaire des agents dans le cadre de la procédure de labellisation ;*
- ✓ *D'abroger la délibération n°2021-12-04 du 09 décembre 2021 portant adoption de nouvelles dispositions plus favorables concernant la participation financière de la collectivité à la protection sociale complémentaire des agents dans le cadre de la procédure de labellisation ;*
- ✓ *De mettre en œuvre le dispositif de la labellisation dans les conditions suivantes :
La collectivité accorde sa participation aux dépenses de protection sociale complémentaire des agents pour le risque santé souscrit de manière individuelle et facultative par les agents dans le cadre du dispositif de labellisation.*
- ✓ *De dire que les bénéficiaires sont :
Les agents titulaires et stagiaires en activité ;
Les agents contractuels de droit public et de droit privé.*
- ✓ *De dire que le montant de la participation est fixé forfaitairement à 40 € par agent ;*
- ✓ *De définir les modalités de versement de la participation comme suit :
La participation sera versée directement et mensuellement à l'agent. Elle apparaîtra sur le bulletin de salaire ;
Le montant de la participation ne peut pas dépasser celui de la cotisation qui serait dû en l'absence d'aide ;
L'agent doit produire annuellement la preuve de sa souscription à un contrat labellisé mentionné dans la liste produite des organismes concernés.*
- ✓ *De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.*

Monsieur le Maire — Je vous propose la délibération n° 14, sur les nouvelles modalités relatives à la participation financière de la collectivité et à la protection sociale complémentaire des agents dans le cadre d'une procédure de labellisation, et je propose de laisser la parole à Monsieur MARKARIAN.

Monsieur MARKARIAN — Oui, merci, Monsieur le Maire. La seule modification à cette volonté du conseil municipal est d'intégrer dans les mêmes conditions les agents titulaires stagiaires et les agents contractuels de droit public et de droit privé. Le montant de la participation reste fixé forfaitairement à 40 euros par agent.

Monsieur le Maire — Y a-t-il des questions ? Monsieur MARKARIAN, je vous laisse procéder au vote.

Monsieur MARKARIAN — Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, chers collègues.

Monsieur le Maire — Merci.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération n°2026-02-14 par :

- 38 voix pour :

MARTIN Pierre-Yves
BOUDJEMAÏ Kaïssa
MANTEL Serge
MONIER Annick
MILOTI Donni
BORDES Roselyne
CARRATALA Henri
LE COZ Lucie
HERRMANN Marie-

ATTARD Gérard
LAFARGUE Jean-Claude
GUIMARAES Odette
LEROUX Pierre-Olivier
DI IORIO Rina
MARKARIAN Olivier
FOURNIER Marine
KOUCEM Yacine
BARATTA Jean-Pierre

BEREZIN Serge
CRALIS Christophe
COLLET Marie-Madeleine
MAUROBET Catherine
AOUATI Kheireddine
BITATSI-TRACHET
TRILLAUD Laurent

HODÉ Laurence
Accusé de réception en préfecture
093-21930464-20260414-PV2026-02-20-AU
Date de transmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

MOULINAT-KERGOAT
DJABALI Sara

BERTHE Éloïse

CARCREFF Corinne

AIDOUDI Salem à MILOTI Donni
ARNAUD Philippe à COLLET Marie-Madeleine
CHASSAIN Clément à FOURNIER Marine
BERNARD Anne à MOULINAT-KERGOAT Hélène
ADLANI Myriam à HERRMANN Marie-Catherine
JOLY Nathalie à TRILLAUD Laurent
RENAULT Bernadette à HODÉ Laurence

2026-02-15 : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT ET AUTORISATION DE RECRUTEMENT SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L.332-8 2E DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

M. MARKARIAN

Il est proposé au Conseil municipal de créer un emploi permanent d'éducateur de jeunes enfants sur le fondement de l'article L332-8.2 du Code général de la fonction publique.

Ce poste a été créé par la délibération n°2025-12-31 du 11 décembre 2025 sur le fondement de l'article L332-14 du Code général de la Fonction Publique (ancien article 3.2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984).

Toutefois, afin de fidéliser les agents, il est proposé de modifier l'alinéa de recrutement aux fins de proposer un contrat à durée déterminée de trois (3) ans sur la base de l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique (ancien article 3-3.2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984) prévoyant pour les emplois permanents de catégorie A la possibilité de proposer des contrats de 3 ans renouvelables lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifie.

Il convient également de mettre à jour le statut de ce poste, car depuis le 1^{er} janvier 2021 le grade d'éducateur de jeunes enfants de première et de seconde classe sont intégrés dans le grade d'éducateur de jeunes enfants.

À titre informatif, il convient de préciser que les éducateurs de jeunes enfants au sein du Pôle Santé Publique & Handicap sont chargés de mener des actions qui contribuent à l'éveil et au développement global des enfants d'âge préscolaire. Les éducateurs de jeunes enfants ont pour mission, en liaison avec les autres personnels éducatifs et sociaux ainsi que les travailleurs sociaux, avec l'équipe soignante et avec les familles, et dans le respect de la personne et de ses droits, de favoriser le développement et l'épanouissement des enfants âgés de six ans au plus qui se trouvent hors de leur famille ou qui sont confiés à un établissement ou à un service de protection de l'enfance. Ils concourent à leur socialisation, en vue notamment de les préparer à la vie scolaire et au retour dans leur famille.

Crédits nécessaires inscrits au 012

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- ✓ *De préciser l'article 1^{er} de la délibération n°2025-12-31 du 11 décembre 2025 de la façon suivante : Le poste d'éducateur de jeune enfant*

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260414-RV2026-02-20-AU
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

catégorie A, du cadre d'emploi des éducateurs territoriaux de jeunes enfants, au grade d'éducateur de jeunes enfants, exerçant les fonctions de responsable référent inclusion, au sein du pôle santé publique & handicap, est ouvert en cas de recherche infructueuse de fonctionnaire au recrutement d'un contractuel dans les conditions de l'article L332-8 2° et L332-9 ;

- ✓ De préciser que ce contrat sera d'une durée initiale de 3 ans, renouvelable expressément, dans la limite de 3 ans ;
- ✓ Le contrat pourra être renouvelé puis, au terme d'un délai de 6 ans, transformé en contrat à durée indéterminée, sous la réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir ;
- ✓ De préciser que la rémunération sera fixée en référence à l'échelle indiciaire du grade d'éducateur de jeunes enfants du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants ou par référence à l'indice majoré minimum 395 et l'indice maximum 597 ;
- ✓ De dire que les autres dispositions de la délibération n°2025-12-31 du 11 décembre 2025 restent inchangées ;
- ✓ De dire que les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges sociales correspondantes sont inscrits au chapitre 012 du budget.

Monsieur le Maire — Délibération 15, création d'un emploi permanent et autorisation de recrutement sur le fondement de l'article L.332-8 2 du Code général de la fonction publique. Y a-t-il des questions ? Non ? Monsieur MARKARIAN, je vous laisse procéder au vote.

Monsieur MARKARIAN — Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, chers collègues.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération n° 2026-02-15 par :

- **38 voix pour :**

MARTIN Pierre-Yves	ATTARD Gérard	BEREZIN Serge
BOUDJEMAÏ Kaïssa	LAFARGUE Jean-Claude	CRALIS Christophe
MANTEL Serge	GUIMARAES Odette	COLLET Marie-Madeleine
MONIER Annick	LEROUX Pierre-Olivier	MAUROBET Catherine
MILOTI Donni	DI IORIO Rina	AOUATI Kheireddine
BORDES Roselyne	MARKARIAN Olivier	BITATSI-TRACHET
CARRATALA Henri	FOURNIER Marine	TRILLAUD Laurent
LE COZ Lucie	KOUCEM Yacine	HODÉ Laurence
HERRMANN Marie-	BARATTA Jean-Pierre	ROSSINI Christel
MOULINAT-KERGOAT	BERTHE Éloïse	
CARCREFF Corinne	DJABALI Sara	

AIDOUDI Salem	à MILOTI Donni
ARNAUD Philippe	à COLLET Marie-Madeleine
CHASSAIN Clément	à FOURNIER Marine
BERNARD Anne	à MOULINAT-KERGOAT Hélène
ADLANI Myriam	à HERRMANN Marie-Catherine
JOLY Nathalie	à TRILLAUD Laurent
RENAULT Bernadette	à HODÉ Laurence

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260414-PV2026-02-20-AU
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

2026-02-16 : DEROGATION AU PLAFONNEMENT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES DES AGENTS DANS LE CADRE DES ELECTIONS MUNICIPALES

M. MARKARIAN

Il est proposé au Conseil Municipal de dé plafonner les heures supplémentaires pour les agents municipaux mobilisés dans le cadre de l'organisation et du déroulement des élections municipales.

La collectivité de Livry-Gargan souhaite dé plafonner les heures supplémentaires pour garantir le bon fonctionnement des élections municipales.

L'organisation des élections municipales constitue une mission réglementaire majeure pour la commune. Elle mobilise de nombreux agents municipaux, notamment ceux des services administratifs, techniques et logistiques, en amont, pendant et après les opérations électorales.

L'enjeu principal réside dans la capacité de la collectivité à assurer le bon déroulement des opérations électorales, dans le respect des obligations légales et des délais imposés, tout en garantissant la continuité et la qualité du service public.

À défaut de dé plafonnement des heures supplémentaires, la collectivité s'exposerait à des difficultés organisationnelles, à une surcharge de travail non reconnue pour les agents concernés, ainsi qu'à un risque de dysfonctionnement du processus électoral.

La présente délibération a pour objectif d'autoriser, à titre exceptionnel et temporaire, le dé plafonnement du contingent mensuel d'heures supplémentaires pour les agents mobilisés dans le cadre des élections municipales et de leur préparation.

Cette mesure vise à reconnaître l'engagement des agents, à sécuriser juridiquement le recours aux heures supplémentaires et à permettre une organisation fluide et efficace des opérations électorales.

Effet immédiat à compter de l'entrée en vigueur de la délibération pour la période concernée.

Estimation : 143 000 euros brut

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- ✓ *De décider de dé plafonner, à titre exceptionnel, le contingent mensuel d'heures supplémentaires pour les agents municipaux mobilisés dans le cadre de l'organisation et du déroulement des élections municipales.
Ce dé plafonnement est applicable pour la période strictement nécessaire à la préparation et au déroulement des opérations électorales.*
- ✓ *D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer les documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.*

Monsieur le Maire — Dérogation au plafonnement des heures supplémentaires des agents dans le cadre des élections municipales. Monsieur MARKARIAN, je vous laisse procéder au vote. Non, pardon, nous la présenter déjà.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260414-PV2026-02-20-AU
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

Monsieur MARKARIAN — Très bien, Monsieur le Maire. Je fais comme vous le souhaitez, vous me dites.

Monsieur le Maire — Non, d'abord de la présenter. Il y a Madame BITATSI qui s'en allait qui m'a perturbé. Je voulais la rejoindre pour manger [rire].

Monsieur MARKARIAN — Il est demandé aujourd'hui de décider de déplaçonner, à titre exceptionnel, le contingent mensuel d'heures supplémentaires pour les agents municipaux mobilisés dans le cadre de l'organisation et du déroulement des élections municipales. Ce déplaçonnement est applicable pour la période strictement nécessaire à la préparation et au déroulement des opérations électorales.

Il est donc demandé d'autoriser, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération, ce qui permettra de pouvoir payer nos agents.

Monsieur le Maire — Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Monsieur MARKARIAN, vous pouvez procéder au vote.

Monsieur MARKARIAN — Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour eux.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération n° 2026-02-16 par :

- **37 voix pour :**

MARTIN Pierre-Yves	CARCREFF Corinne	BEREZIN Serge
BOUDJEMAÏ Kaïssa	ATTARD Gérard	BORDES Roselyne
MANTEL Serge	GUIMARAES Odette	AOUATI Kheireddine
MAUROBET Catherine	FOURNIER Marine	MILOTI Donni
MONIER Annick	KOUCEM Yacine	DJABALI Sara
COLLET Marie-Madeleine	BARATTA Jean-Pierre	DI IORIO Rina
LEROUX Pierre-Olivier	CRALIS Christophe	LAFARGUE Jean-Claude
MARKARIAN Olivier	BERTHE Éloïse	HODÉ Laurence
MOULINAT-KERGOAT	CARRATALA Henri	ROSSINI Christel
HERRMANN Marie-Catherine	LE COZ Lucie	TRILLAUD Laurent

AÏDOUDI Salem	à MILOTI Donni
ADLANI Myriam	à HERRMANN Marie-Catherine
ARNAUD Philippe	à COLLET Marie-Madeleine
CHASSAIN Clément	à FOURNIER Marine
BERNARD Anne	à MOULINAT-KERGOAT
JOLY Nathalie	à TRILLAUD Laurent
RENAULT Bernadette	à HODÉ Laurence

2026-02-17 : MODIFICATION DU MAINTIEN DE L'IFSE DES AGENTS PLACES EN CONGE DE LONGUE MALADIE (CLM), EN CONGE DE GRAVE MALADIE (CGM) OU EN CONGE DE LONGUE DUREE (CLD)

M. MARKARIAN

Il est proposé au Conseil municipal d'abroger la délibération n°2024-12-44 du 12 décembre 2024 relative aux modalités de versement de l'Indemnité de fonctions, de sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

Accusé de réception en préfecture
092-210390464-20260414-RV2026-02-20-AU
Date de transmission : 04/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

particulièrement de l'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), applicable aux agents placés en congé de longue maladie et en congé de longue durée.

Cette abrogation est rendue nécessaire afin d'adopter de nouvelles dispositions permettant de mettre le dispositif indemnitaire en conformité avec la réglementation en vigueur, laquelle prévoit également la prise en compte des situations de congé de grave maladie. Or, ce type de congé n'avait pas été expressément mentionné dans la délibération précitée.

Il convient donc de procéder à l'abrogation de cette délibération afin d'adopter un nouveau cadre réglementaire intégrant l'ensemble des congés concernés, et ainsi sécuriser juridiquement les modalités de versement de l'IFSE aux agents placés dans ces situations statutaires.

La collectivité a délibéré sur ces dispositions dans une délibération n°2024-12-44 du 12 décembre 2024.

Cependant, cette délibération ne fait pas mention du congé de grave maladie (CGM), qui concerne spécifiquement les agents contractuels.

Cette omission crée un écart avec la réglementation applicable, car certains agents pourraient être éligibles au maintien de l'IFSE en cas de CGM.

Pour remédier à cette situation et mettre la délibération en conformité avec la réglementation en vigueur, il apparaît nécessaire de l'abroger, afin d'établir une nouvelle délibération qui viendra :

- Préciser le maintien de l'IFSE pour les agents en CLM conformément aux règles paritaires ;*
- Inclure le congé de grave maladie (CGM) pour les agents contractuels et définir les modalités de maintien de l'IFSE le cas échéant ;*
- Réaffirmer l'absence de maintien de l'IFSE pour les périodes de CLD.*

Cette démarche garantit la sécurité juridique de la collectivité et assure un traitement équitable de tous les agents concernés, qu'ils soient titulaires ou contractuels.

En effet, le décret n° 2024-641 du 27 juin 2024 porte sur le sort du régime indemnitaire pendant les périodes de congé de longue maladie (CLM) et de congé de grave maladie (CGM) pour les agents de la fonction publique de l'Etat, et modifie le décret n° 2010-997 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat.

Depuis le 1^{er} septembre 2024, ce décret prévoit, pour les agents de l'Etat, le maintien du régime indemnitaire pendant un CLM ou un CGM, dans les proportions suivantes :

- 33% de l'IFSE la première année,*
- 60 % de l'IFSE les deuxième et troisième année.*

En revanche, aucun maintien de l'IFSE n'est prévu en cas de CLD.

Pour les agents relevant de la fonction publique territoriale, le maintien du régime indemnitaire est fixé dans la délibération de la collectivité en application de la libre administration des collectivités territoriales.

Accusé de réception en préfecture 093-219300464-20260414-PV2026-02-20-AU Date de télétransmission : 14/04/2026 Date de réception préfecture : 14/04/2026

Il revient aux collectivités de fixer le sort du régime indemnitaire pendant l'indisponibilité physique de leurs agents en respectant le principe de parité avec les agents de l'Etat (le maintien du régime indemnitaire des agents territoriaux ne peut pas être plus favorable que les dispositions prévues pour les agents de l'Etat).

Pour les collectivités souhaitant appliquer ces nouvelles dispositions, il convient de saisir le CST et de délibérer.

En application du principe de parité, les collectivités territoriales disposent désormais de la possibilité de délibérer afin de maintenir tout ou partie de l'IFSE pour leurs agents pendant une période de CLM ou de CGM :

- *Elles peuvent choisir de reproduire exactement les conditions applicables aux agents publics d'État ;*
- *Ou, alternativement, de définir des modalités de maintien moins favorables que celles prévues pour les agents d'État.*

Toutefois, concernant le congé de longue durée (CLD), les règles restent inchangées : aucun maintien de l'IFSE n'est prévu pour les agents d'État, ce qui implique que, conformément au principe de parité, les collectivités territoriales ne peuvent pas non plus maintenir l'IFSE pour leurs agents pendant un CLD.

Par ailleurs, il est précisé que lorsqu'une période de CLM est requalifiée rétroactivement en CLD, l'agent public d'État conserve l'IFSE qui avait été maintenue au titre du CLM initialement accordé.

Le respect du cadre réglementaire permet ainsi d'assurer la sécurité juridique de la collectivité et de garantir un traitement équitable de l'ensemble des agents concernés, qu'ils soient titulaires ou contractuels, et ce même si, à ce jour, aucun agent contractuel n'est concerné par le CGM et qu'un dossier est actuellement à l'étude devant le conseil médical susceptible de l'accorder ; la collectivité se doit en effet d'assurer l'effectivité de ce droit pour les agents.

La collectivité a ainsi délibéré sur ces dispositions, sans toutefois mentionner le congé de grave maladie (CGM), lequel concerne spécifiquement les agents contractuels.

Il apparaît dès lors nécessaire d'abroger la délibération du 12 décembre 2024 afin de la mettre en conformité avec la réglementation en vigueur et de prendre en compte la situation des agents contractuels susceptibles de bénéficier d'un congé de grave maladie (CGM).

Crédits nécessaires inscrits au 012.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- ✓ *D'abroger la délibération n°2024-12-44 du 12 décembre 2024 portant modification du maintien de l'IFSE des agents placés en congés de longue maladie ou de longue durée afin d'appliquer les dispositions mentionnées dans les articles ci-dessous.*
- ✓ *D'approuver les modalités de versement de l'IFSE concernant les agents placés en congé de longue maladie (CLM) ou de congé de grave maladie (CGM) dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'Etat à savoir 33% de l'IFSE la première année de CLM ou de CGM ;*

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260414-PV2026-02-20-AU
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

- 60% de l'IFSE les deuxième et troisième année de CLM ou de CGM ;
 Pas de maintien de l'IFSE pour les CLD.
- ✓ De conserver l'IFSE perçue durant une période de CLM requalifiée rétroactivement en période de CLD.

Monsieur le Maire — Délibération 17, modification du maintien de l'IFSE des agents placés en congé de longue maladie, en congé de grave maladie ou en congé de longue durée. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Monsieur MARKARIAN, je vous laisse procéder au vote.

Monsieur MARKARIAN — Merci, Monsieur le Maire. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette belle unanimité.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération n° 2026-02-17 par :

- **37 voix pour :**

MARTIN Pierre-Yves	CARCREFF Corinne	BEREZIN Serge
BOUDJEMAÏ Kaïssa	ATTARD Gérard	BORDES Roselyne
MANTEL Serge	GUIMARAES Odette	AOUATI Kheireddine
MAUROBET Catherine	FOURNIER Marine	MILOTI Donni
MONIER Annick	KOUCEM Yacine	DJABALI Sara
COLLET Marie-Madeleine	BARATTA Jean-Pierre	DI IORIO Rina
LEROUX Pierre-Olivier	CRALIS Christophe	LAFARGUE Jean-Claude
MARKARIAN Olivier	BERTHE Éloïse	HODÉ Laurence
MOULINAT-KERGOAT	CARRATALA Henri	ROSSINI Christel
HERRMANN Marie-Catherine	LE COZ Lucie	TRILLAUD Laurent

AÏDOUDI Salem	à MILOTI Donni
ADLANI Myriam	à HERRMANN Marie-Catherine
ARNAUD Philippe	à COLLET Marie-Madeleine
CHASSAIN Clément	à FOURNIER Marine
BERNARD Anne	à MOULINAT-KERGOAT
JOLY Nathalie	à TRILLAUD Laurent
RENAULT Bernadette	à HODÉ Laurence

2026-02-18 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. MARKARIAN

Le Conseil municipal est invité à approuver les modifications apportées au tableau des effectifs.

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité.

La délibération est l'acte matériel par lequel le Conseil municipal inscrit à la fois un emploi au tableau des emplois de la collectivité et un crédit au budget.

Le Conseil vote donc des crédits correspondant aux emplois créés et inscrits au tableau des emplois qui lui est annexé. La réglementation, issue de l'ins

Bureau de réception préfecture et
 0032493504642026041412026-0220-AU
 Date de télétransmission : 14/04/2026
 Date de réception préfecture : 14/04/2026

comptable, impose de mettre à jour le tableau des emplois au moins une fois par an.

En conséquence, il est obligatoire de mettre à jour le tableau des effectifs du personnel communal afin de maintenir l'adéquation entre le grade des agents et les besoins de la collectivité et ainsi présenter, le moment venu, un état du personnel à jour en annexe du budget primitif.

Les propositions de création de poste au nombre de 2 et la suppression de 59 postes tiennent compte de l'état des besoins actuels en grades au regard des effectifs présents et de la campagne d'avancement de grade au titre de l'année 2025.

À compter du caractère exécutoire de la délibération.

Crédits nécessaires inscrits au 012.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

✓ De modifier le tableau des effectifs comme suit :

Cadre d'emplois	Emploi	Actue l	Nombre d'emplois créés	Nombre d'emplois supprimés	Total
Ingénieur	Ingénieur territorial	7	+1	0	8
Professeur d'enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	2	+1	0	3
Professeur d'enseignement artistique territorial	Professeur d'enseignement artistique hors classe	5	0	-2	3
Attaché territorial	Attaché	33	0	-1	32
Attaché territorial	Attaché principal	12	0	-2	10
Rédacteur territorial	Rédacteur principal de 2^{ème} classe	5	0	-1	4
Rédacteur territorial	Rédacteur principal de 1^{ère} classe	8	0	-1	7
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe	23	0	-7	16

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260414-PV2026-02-20-AU
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

Cadre d'emplois	Emploi	Actuel	Nombre d'emplois créés	Nombre d'emplois supprimés	Total
Adjoint territorial d'animation	Adjoint d'animation	198	0	-12	186
Agents de police	Brigadier-chef principal de police municipale	23	0	-2	21
Adjoint technique territorial	Adjoint technique	228	0	-7	221
Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 2^{ème} classe	55	0	-16	39
Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 1^{ère} classe	118	0	-2	116
Agent de maîtrise territorial	Agent de maîtrise	23	0	-4	19
Technicien territorial	Technicien principal de 1^{ère} classe	10	0	-2	8
	Total	750	2	-59	693

- ✓ De dire que les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges sociales correspondantes sont inscrits au chapitre 012 du budget.

Monsieur le Maire — Délibération 18, modification du tableau des effectifs. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Madame... Monsieur MARKARIAN, pardon.

Monsieur MARKARIAN — Oui, je préfère, Monsieur le Maire. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, chers collègues.

Monsieur le Maire — Merci, mes chers collègues.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération n° 2026-02-18 par :

- **37 voix pour :**

MARTIN Pierre-Yves

BOUDJEMAÏ Kaïssa

MANTEL Serge

MAUROBET Catherine

MONIER Annick

COLLET Marie-Madeleine

LEROUX Pierre-Olivier

CARCREFF Corinne

ATTARD Gérard

GUIMARAES Odette

FOURNIER Marine

KOUCEM Yacine

BARATTA Jean-Pierre

CRALIS Christophe

BEREZIN Serge

BORDES Roselyne

AOUATI Kheireddine

MILOTI Donni

DJABALI Sara

DI IORIO Rina

Accusé de réception en préfecture
093-219300404-20260214-PV-2026-02-20-AU
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

MARKARIAN Olivier
MOULINAT-KERGOAT
HERRMANN Marie-Catherine

BERTHE Éloïse
CARRATALA Henri
LE COZ Lucie

HODÉ Laurence
ROSSINI Christel
TRILLAUD Laurent

AÏDOUDI Salem
ADLANI Myriam
ARNAUD Philippe
CHASSAIN Clément
BERNARD Anne
JOLY Nathalie
RENAULT Bernadette

à MILOTI Donni
à HERRMANN Marie-Catherine
à COLLET Marie-Madeleine
à FOURNIER Marine
à MOULINAT-KERGOAT
à TRILLAUD Laurent
à HODÉ Laurence

**VŒU – LE CONSEIL MUNICIPAL FAVORABLE AU MAINTIEN ET A LA RELANCE
DU PROJET DE LA CREATION D'UN 5^{EME} COLLEGE A LIVRY-GARGAN**

Mme BOUDJEMAÏ

Monsieur le Maire — Dans le cadre du Conseil municipal, un groupe a souhaité présenter un vœu. Vous l'avez tous eu. Dans ce cadre-là, il y a eu également une proposition de vœu amendée. Je propose que Madame BOUDJEMAÏ présente cet amendement. Je vous laisse la parole, Madame BOUDJEMAÏ pour proposer l'amendement suite au vœu proposé par le groupe « Livry-Gargan passionnément ».

Madame BOUDJEMAÏ — Merci, Monsieur le Maire. En effet, nous sommes partis sur le vœu qui nous a été formulé. En l'occurrence, il nous a été demandé, après échange, de pouvoir révoquer le deuxième paragraphe, donc, je cite le paragraphe : « aussi le projet de création d'un cinquième collège élaboré par le Département et en concertation avec la municipalité ». En tout cas, c'étaient les rectifications qui sont demandées.

Le cinquième paragraphe également : dans « externaliser le problème n'est pas résoudre et sans ce contexte que le Conseil municipal et non » – la proposition qui nous a été formulée.

Enfin, dans le sixième paragraphe, nous formulons la mention suivante : « la Ville mobilisera l'ensemble de ses ressources et transmettra l'ensemble des éléments utiles au Département ». Voici, en tout cas, notre principale demande.

Monsieur le Maire — Est-ce que, Madame HODÉ... Alors, vous avez proposé un vœu et on vous en remercie. Le combat est commun et, comme vous l'avez proposé un peu en amont et que vous vouliez le formaliser lors du conseil municipal de cette manière – et nous vous en savons gré – nous proposons en effet que cet amendement soit généralisé à l'ensemble des élus du Conseil municipal. Y a-t-il des observations ? Madame HODÉ.

Madame HODÉ — Oui, parce que que d'aventures pour arriver à ce vœu ! Parce qu'on l'a quand même envoyé le 20 janvier et il a eu quand même beaucoup de mal à être inscrit ce soir à l'ordre du jour. Et en fait, nous, on voulait permettre le débat autour de ce sujet, qui concerne des centaines de Livryens. Donc, parce que je ne sais pas si vous avez compris, c'est la création du cinquième collège sur Livry-Gargan.

Alors, on l'a écrit aussi parce qu'on a eu du mal à comprendre votre stratégie sur le cinquième collège, parce que vous avez envoyé en mars 2025 un courrier au Département. Celui-ci vous a répondu en mai 2025, contrairement à ce que vous avez

2025 – un courrier au
Accusé de réception en préfecture :
N°330004264V20-AU
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

dit, et vous a même demandé les effectifs sur la ville, pour pouvoir ensuite travailler sur l'hypothèse du cinquième collège.

Alors, on regrette qu'il ait fallu attendre décembre pour que vous réagissiez et que vous alertiez les familles. Et puis, c'est vrai qu'on a entendu dire que vous aviez dit que, comme vous n'étiez pas dans la majorité départementale, c'est pour ça qu'en fait, vous n'aviez pas eu de gain de cause. Ça appelle quand même plusieurs remarques. D'abord que, à notre connaissance, le Département travaille sur l'ensemble du département. Je ne pense pas qu'il ait cette façon d'agir. Et puis, si vraiment c'était le cas, si vous vous sentiez vraiment incapable de mener à bien ces projets, dans ces cas-là, il ne faut pas rester au Conseil départemental. Parce que c'est clair que les seules batailles qu'on est sûr de perdre, ce sont celles qu'on ne mène pas.

Donc, on a essayé aussi de regarder un petit peu les débats au Conseil départemental et on a aussi été un peu étonnés de voir qu'il n'y avait pas du tout eu d'intervention sur ce thème en séance, et c'est dommage. Donc, je pense que c'est vraiment utile que la Ville, par l'intermédiaire du Conseil municipal, évoque cette question. Parce que, pour nous, c'est très important de montrer une Ville unie, une Ville qui veut absolument un cinquième collège sur le territoire. Il faut mobiliser la population, et notamment les parents d'élèves, ce que vous avez commencé à faire, mais aussi, évidemment, l'ensemble du Conseil municipal.

C'est pourquoi nous proposons un vœu, pour montrer que l'ensemble des élus est unie pour demander un cinquième collège sur Livry-Gargan. C'est pour cela que nous acceptons vos amendements. Pas de souci.

Monsieur le Maire — Merci, Madame HODÉ. Juste pour précision, je ne fais pas trop la politique du scandale, je suis plutôt la politique du besogneux et du têtù, j'ai fait organiser avec le Président du Département directement plusieurs rencontres pour permettre de le faire infléchir. Quand on construit, et quand il est capable de construire plutôt un collège à La Courneuve et que, pour des situations financières, il repousse ses projets sur notamment l'est parisien, parce que dans l'ouest de la Seine-Saint-Denis, il y a une décrue et des effectifs, c'est qu'il souhaite recalibrer. Et aussi, il ne faut pas nier la situation financière du Département, qui est souvent mise en avant pour dire que les investissements sur des collèges ne sont pas forcément opportuns, même s'ils sont attendus, notamment dans l'est de la Seine-Saint-Denis, dans les nombreuses villes de la Seine-Saint-Denis. Livry-Gargan est concernée, mais aussi les villes de Sevran, Tremblay, mais également au sud, les villes de Montfermeil, Gagny et Villemomble, qui attendent aussi des collèges.

C'est la carte d'ailleurs qui avait été présentée au Département dans le cadre du plan collège, à hauteur de 1 milliard d'euros, présenté dès 2019 par le Département. Celui-ci a été revu par une baisse de la démographie scolaire, notamment dans l'ouest de la Seine-Saint-Denis, mais pas forcément dans l'est de la Seine-Saint-Denis. J'espère que les différentes actions – je remercie la mobilisation des élus, des parents d'élèves dans cette action – pour, en effet, sur un projet déjà vu, déjà préparé, déjà avec différentes réunions. Alors, ce qu'on ne veut pas, c'est que le Département ait le monopole de la réflexion aussi sur les chiffres, parce qu'on peut faire dire tout ce qu'on veut aux chiffres, les interpréter comme on veut. On veut que cela soit fait de manière concertée et aujourd'hui, et à chaque fois, c'était : « Envoyez-nous vos chiffres et puis après, on fera notre démographie nous-mêmes. » Je ne suis pas sûr que ce soit le meilleur dialogue qu'on puisse avoir. Moi, je suis pour un travail concerté.

Et si, depuis plusieurs années, nous nous sommes très peu trompés sur les évolutions des effectifs dans les écoles maternelles et élémentaires, c'est que nous aussi, nous avons des études de menées, une démographie bien mise en place et qu'elle soit au moins conjointe et pas sur : « On vous donne des éléments et puis après vous les

et Agence de presse en ligne
093-219300464-20260414-PV2026-02-20-AU
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

sans oublier la baisse significative de certaines dotations de l'État. Tout cela, en effet, a eu un impact sur le budget. On en vient d'en discuter dans le débat d'orientation budgétaire.

Malgré ce contexte, qui, encore une fois, était exceptionnel et, je l'espère, le restera, l'équipe municipale, l'ensemble des services de la Ville se sont adaptés dans des circonstances extraordinaires et ont continué à remplir leur mission de service public et à travailler pour répondre aux besoins et aux attentes des Livryens, comme nous le souhaitons. Je tiens à remercier l'ensemble des agents de la commune de Livry-Gargan pour le service public rendu chaque jour au bénéfice des habitants et dans un contexte auquel, parfois, ils ont dû aussi s'adapter.

Je tiens également à remercier vraiment l'ensemble des membres du Conseil municipal qui, pendant six ans, se sont investis pour faire avancer Livry-Gargan. Je vous remercie vraiment, mes chers collègues, surtout ceux qui sont présents aujourd'hui, et je n'oublie pas Françoise BITATSI-TRACHET notamment, Madame JOLY également, qui est venue régulièrement pendant les séances. Il y a eu des faits, des débats, des critiques, des oppositions et parfois même de l'agacement. Mais c'est justement ce qui permet aussi que la démocratie, à laquelle je suis évidemment attaché et à laquelle vous êtes aussi attachés, puisse s'exprimer.

Je pense qu'on n'a pas eu d'article dans les journaux pour montrer que le Conseil municipal était une instance d'enregistrement. La liberté d'expression était bien présente et chacun a pu s'exprimer dans le respect aussi des valeurs républicaines. Pour ma part, j'ai été très honoré, en tant que maire, de servir la ville et de pouvoir être ici avec vous dans cette instance et de présider cette instance du Conseil municipal pendant six années.

Voilà les quelques mots que je voulais vous dire, avec un peu d'émotion ce soir. Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne campagne. Et puis, peut-être ici ou ailleurs, nous nous reverrons. Merci beaucoup et bonne soirée.

Applaudissements.

La séance du Conseil municipal est levée à 22 h 01.



Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller départemental

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260414-PV2026-02-20-AU
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260414-PV2026-02-20-AU
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026